



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI
Département fédéral de l'intérieur DFI
Bundesamt für Sozialversicherungen BSV
Office fédéral des assurances sociales OFAS



Plan directeur de recherche 2025 – 2028

«Sécurité sociale»

Table des matières

AVANT-PROPOS.....	1
1. INTRODUCTION.....	2
1.1 Mandat et bases légales.....	2
1.2 Objectifs.....	3
2. VUE D'ENSEMBLE DU DOMAINE POLITIQUE «SÉCURITÉ SOCIALE»	4
2.1 Contexte général	4
2.2 Rétrospective 2021 – 2024	7
2.2.1 WiSiER: une vaste base de données pour les questions de politique sociale.....	8
2.2.2 Prévoyance vieillesse et politique de la vieillesse.....	13
2.2.3 Assurance-invalidité	15
2.2.4 Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2019 – 2024)	16
2.2.5 Participation des personnes concernées et participation comme méthode de recherche..	18
2.3 Financement de la recherche sur la sécurité sociale	20
2.4 Défis pour la sécurité sociale	22
2.4.1 Évolution démographique.....	23
2.4.2 Risques et opportunités de la numérisation	24
2.4.3 Évolution de la société: «Davantage de Je, moins de Nous»	25
3. PRIORITÉS ET THÈMES DE RECHERCHE POUR LA PÉRIODE DE 2025 À 2028	26
3.1 4 ^e programme de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI 4)	26
3.2 Recherche dans le cadre du Monitoring national de la pauvreté.....	28
3.2.1 Priorités de recherche du premier cycle de monitoring (2022 – 2025)	29
3.2.2 Incitations à la recherche en vue de produire une base scientifique	29
3.2.3 Minimum vital	31
3.2.4 Travail rémunéré	32
3.2.5 Formation	32
3.2.6 Aperçu du deuxième cycle du Monitoring national de la pauvreté (2026 – 2030).....	33
3.3 Priorités de recherche dans le domaine de la politique familiale.....	33
4. Financement 2025 – 2028	35
5. ACTEURS ET INTERFACES	36
5.1 Interfaces avec d'autres offices fédéraux et des services spécialisés.....	36
5.2 Activités de recherche des autres offices fédéraux sur la sécurité sociale	42
Secrétariat d'État à l'économie (SECO).....	42
Office fédéral de l'agriculture (OFAG).....	44
Office fédéral de la santé publique (OFSP)	48
Secrétariat d'État aux migrations (SEM)	48
Office fédéral du logement (OFL).....	49
5.3 Collaboration avec le Fonds national suisse (FNS)	53
5.4 Coopération internationale	54
6. ORGANISATION ET ASSURANCE QUALITÉ.....	56

6.1	<i>Organisation interne</i>	56
6.1.1.	Fonction transversale dans l'office	56
6.1.2	Une assise solide pour les projets de recherche et d'évaluation.....	56
6.1.3	Financement.....	57
6.1.4	Planification continue.....	58
6.2.	<i>Assurance qualité et transfert de connaissances</i>	58
6.2.1	Objectifs en matière d'assurance qualité.....	58
6.2.2	Assurance qualité des activités de recherche de l'OFAS.....	58
6.2.3	Assurance qualité dans l'utilisation des fonds	59
6.2.4	Transfert des connaissances	59
6.2.5	Rapports et comptes rendus	60
6.2.6	Évaluation des recherches menées.....	61
6.2.7	Conclusion	62
	BIBLIOGRAPHIE.....	63
	ANNEXE	72
A1.	<i>Définition de la recherche de l'administration fédérale</i>	72
A2.	<i>Mandat légal</i>	73
	Loi-cadre.....	73
	Bases fournies par les lois spéciales.....	73
	Obligations découlant d'accords internationaux et de mandats parlementaires	73
A3.	<i>Coordination de la recherche de l'administration fédérale</i>	74
	Structuration de la recherche de l'administration fédérale en domaines politiques.....	74
	Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration	75
	Groupe de travail et secrétariat du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration	75
	Banque de données ARAMIS.....	76
A4.	<i>Objectifs du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration pour la période 2025 – 2028</i>	76
	Mentions légales	78
	Table des figures	
	Graphique 1: Protection sociale: dépenses totales sur le long terme	5
	Graphique 2: Dépenses pour les prestations sociales par fonction.....	6
	Graphique 3: Dépenses pour la protection sociale, comparaison européenne	7
	Graphique 4: Répartition des fonds (env. 371 millions de francs en 2022) dans les domaines thématiques de la recherche de l'administration fédérale	20
	Graphique 5: Répartition des fonds de la recherche à l'OFAS par catégorie de bénéficiaire (2021 – 2024)	21
	Graphique 6: Notion multidimensionnelle de la pauvreté partant de l'aspect monétaire	28
	Graphique 7: Multidimensionnalité de la pauvreté financière.....	30
	Graphique 8: La recherche à l'OFAS, fonction transversale du secteur Recherche et évaluation	56
	Graphique 9: Projet de recherche ou d'évaluation: organisation	57

AVANT-PROPOS

Comprendre la société pour agir au mieux

C'est une évidence: nous vivons dans une société de plus en plus complexe, qui se transforme rapidement. Cette double dimension nous impose d'apprécier correctement les changements pour façonner le sens des actions futures. Cela concerne tant les autorités, les administrations, les entreprises que l'innovation ou la culture et les loisirs. Dès lors, comme Office fédéral, connaître, évaluer et échanger pour comprendre et agir au mieux est une nécessité. Il en va de la bonne utilisation des ressources collectives.

Ainsi, la réalité des années quatre-vingt n'est plus forcément celle d'aujourd'hui. On l'observe clairement dans toutes les politiques publiques. Fort heureusement, d'innombrables progrès ont été réalisés. Ils ne vont pas toujours de soi et résultent de revendications et de combats politiques, parfois longs. Pourtant, certains discours ou certaines analyses «expertes» ignorent ces évolutions, positives ou négatives. Il importe dès lors de poursuivre nos investissements en matière de recherche et d'évaluation, plus particulièrement ceux consacrés à protection sociale, car les défis sont multiples et interdisciplinaires.

En matière d'organisation du système de protection sociale, les critères d'efficience sont très loin d'être atteints. La prévoyance vieillesse fera l'objet ces prochaines décennies de nouvelles réformes. La pauvreté restera une préoccupation pour différentes franges de la population. La cellule familiale prendra d'autres formes, tout comme les relations intergénérationnelles. La formation et l'intégration professionnelles supposeront sans cesse des investissements nouveaux, y compris pour les assurances sociales. L'économie devra encore et toujours s'accompagner de mesures sociales pour aspirer à une prospérité partagée. Les inégalités ne disparaîtront pas.

Nous avons dès lors la responsabilité de mettre en évidence ces évolutions et leurs conséquences, afin de produire les savoirs nécessaires à l'adaptation des régimes sociaux. C'est le sens même de la recherche menée au sein de l'Office fédéral des assurances sociales.

Stéphane Rossini, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales

1. INTRODUCTION

1.1 Mandat et bases légales

L'administration fédérale lance et soutient la recherche scientifique dont les résultats servent à l'accomplissement de sa mission. La recherche scientifique réalisée dans l'intérêt public est communément appelée «recherche de l'administration fédérale». Par exemple, la mise à disposition de bases scientifiques pour le développement et l'aménagement de politiques dans différents domaines, pour les travaux d'exécution des prescriptions légales, pour les travaux législatifs ou encore pour les réponses aux interventions parlementaires et leur exécution fait partie de la recherche de l'administration fédérale. Celle-ci peut inclure pratiquement tout le spectre de la recherche scientifique, de la recherche fondamentale au développement – par ex. dans le domaine de la mise en place d'installations pilotes ou de démonstration – en passant par la recherche appliquée. Elle inclut également la mise en œuvre de mesures d'accompagnement de la recherche et le transfert de savoir et de technologie. Ses bases légales sont claires: outre l'art. 64 de la Constitution fédérale ([RS 101](#)), la révision totale du 14 décembre 2012 a fait de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI; [RS 420.1](#)) une loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale.

Mis à part son inscription dans la LERI, la recherche de l'administration fédérale se fonde sur les dispositions de lois spéciales et sur les ordonnances correspondantes. La Confédération y a défini des obligations spécifiques pour la réalisation de travaux de recherche *intramuros* et pour l'allocation de contributions (subvention) à des établissements, des programmes et des projets de recherche. En outre, il arrive que des contrats, conventions ou accords d'adhésion internationaux contiennent ou impliquent des obligations concernant le recours à la recherche de l'administration fédérale. Celle-ci joue dès lors un rôle important également sur le plan international.

La responsabilité générale pour la recherche de l'administration fédérale relève de la compétence des divers départements et offices fédéraux. La coordination générale est assurée par le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ce comité a pour tâches principales de coordonner la procédure d'élaboration des programmes pluri-annuels et d'élaborer des directives relatives à l'assurance qualité. Les programmes pluri-annuels sont élaborés sous la forme de plans directeurs transversaux pour chacun des onze domaines politiques fixés par le Conseil fédéral. Les objectifs principaux sont la coordination optimale des axes de recherche au sein des services de la Confédération et le recours aux interfaces entre les hautes écoles et les institutions d'encouragement de la recherche. Dans la perspective de la période FRI 2025 – 2028, un document commun aux offices fédéraux a été élaboré dans le cadre des travaux du comité de coordination. Il présente un aperçu de la recherche de l'administration fédérale, des principaux défis à venir ainsi que des champs d'action majeurs.

L'assurance qualité sert à garantir le respect des principes de la légalité, de l'adéquation, de l'efficacité et de la rentabilité dans la recherche de l'administration fédérale. L'assurance qualité de la recherche à l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) est présentée en détail au chapitre 6.

1.2 Objectifs

Les objectifs des activités de recherche de l'OFAS dérivent des tâches et de la mission qui lui sont confiées. Aux termes de l'art. 11 de l'ordonnance sur l'organisation du Département fédéral de l'intérieur (DFI), l'OFAS poursuit notamment les objectifs suivants:

- garantir la sécurité sociale en ce qui concerne les conséquences de la vieillesse, de l'invalidité et du décès du soutien de famille ainsi que la perte de gain des personnes devant effectuer le service militaire, le service civil ou la protection civile et celle occasionnée par le congé de maternité, de paternité, d'adoption et de prise en charge;
- développer durablement les assurances sociales en tenant compte de la conjoncture économique et sociale et de son évolution;
- soutenir et promouvoir la politique en faveur de la famille, des enfants, des jeunes et de la maternité;
- s'employer à réaliser un équilibre social entre les catégories ayant des capacités financières différentes.

Les objectifs de l'OFAS sont définis en collaboration avec le département suivant un cycle annuel. Ses objectifs stratégiques s'appuient, d'une part, sur les mutations sociales et technologiques observées dans le domaine de la sécurité sociale et, d'autre part, sur les défis soulevés par ces mutations. Les activités de recherche doivent fournir les éléments constitutifs des bases décisionnelles indispensables au développement de la sécurité sociale. Dans ce cadre, l'OFAS a pour mission de procéder à des analyses afin d'en déduire des propositions utilisables dans le processus de décision politique, de vérifier l'efficacité des mesures prises et des lois adoptées et, le cas échéant, de repérer à temps les tâches et les problématiques à venir. Des activités de recherche complémentaires peuvent être menées sur la base des objectifs annuels formulés pour l'OFAS, dans le cadre de programmes pluriannuels ou en vue de répondre à des interventions parlementaires.

2. VUE D'ENSEMBLE DU DOMAINE POLITIQUE «SÉCURITÉ SOCIALE»

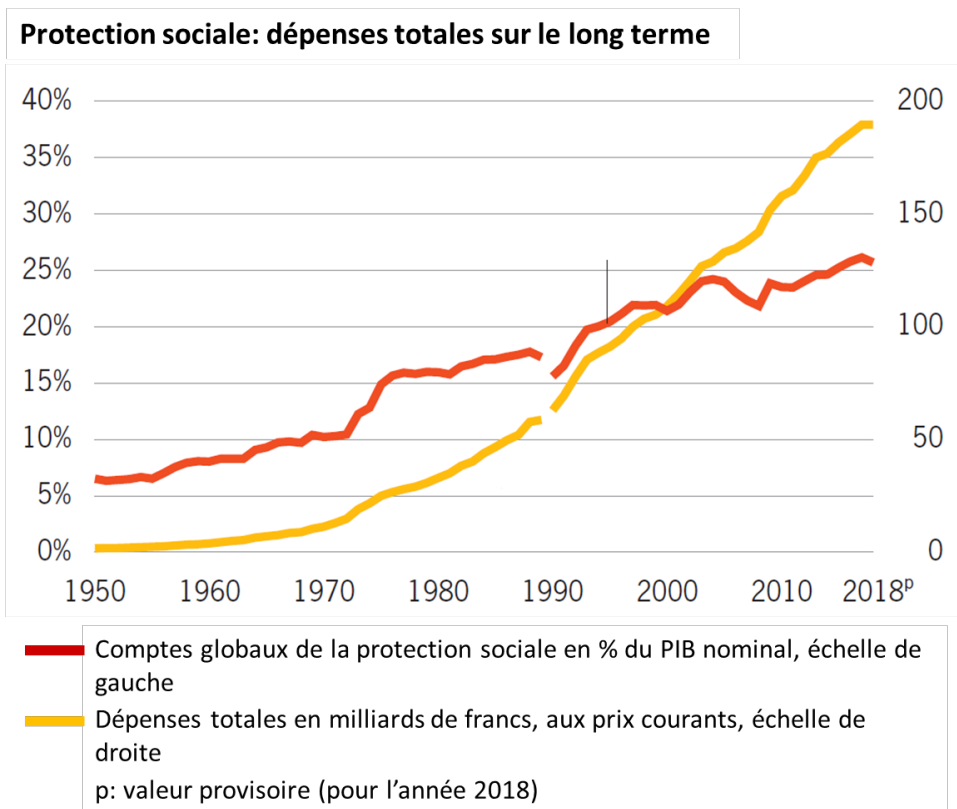
2.1 Contexte général

Le système de sécurité sociale vise à couvrir les risques qui se présentent au cours de la vie, lorsque les assurés ne parviennent pas à parer par leur propre prévoyance aux conséquences économiques de ces risques.

La sécurité sociale occupe une place prépondérante dans les débats de société. Les positions à son sujet couvrent un large spectre qui va d'une vision libérale mettant l'accent sur la responsabilité individuelle et la liberté, à la revendication d'un développement des prestations sociales pour répondre aux diverses crises. Chaque année, le Baromètre des préoccupations du Credit Suisse renseigne sur les principaux sujets d'inquiétude de la population (gfs.bern 2023). Un examen des 20 principales préoccupations indique clairement qu'un tiers des problèmes qualifiés d'importants relèvent du domaine de la sécurité sociale et tout particulièrement de la sécurité financière. C'est notamment le coût du logement, l'inflation, le faible niveau des salaires et les nouvelles formes de pauvreté qui viennent s'ajouter aux préoccupations habituelles que sont les primes d'assurance-maladie et l'équilibre financier des assurances sociales (gfs.bern 2023, p. 6).

Le droit d'obtenir de l'aide dans des situations de détresse prévu par l'art. 12 Cst. et les objectifs sociaux du Conseil fédéral font écho aux préoccupations évoquées ici. Nombre de situations de détresse sont couvertes par des assurances sociales qui ont fait leurs preuves: l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), le régime des allocations pour perte de gain en cas de service, de maternité, de paternité, d'adoption ou de prise en charge (APG), l'assurance-chômage (AC), l'assurance-accidents (AA), l'assurance-maladie (AMal) et la prévoyance professionnelle (PP). Font également partie du système de sécurité sociale les prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, les allocations familiales (AFam) et l'assurance militaire (AM).

Les dépenses de sécurité sociale ont acquis au fil des ans une importance économique considérable – pas uniquement en Suisse. Mesurée en taux des prestations sociales¹, la part des prestations sociales (y compris les prestations de réinsertion) dans le produit intérieur brut se chiffre à 26 % et a presque quadruplé depuis 1950, où elle était de 6,5 %. Les prestations des assurances sociales, et la prévoyance vieillesse en particulier, en constituent la majeure partie.



Source: OFS, Panorama «Protection sociale», mars 2021, p. 1
 (explications légèrement adaptées par l'OFAS)

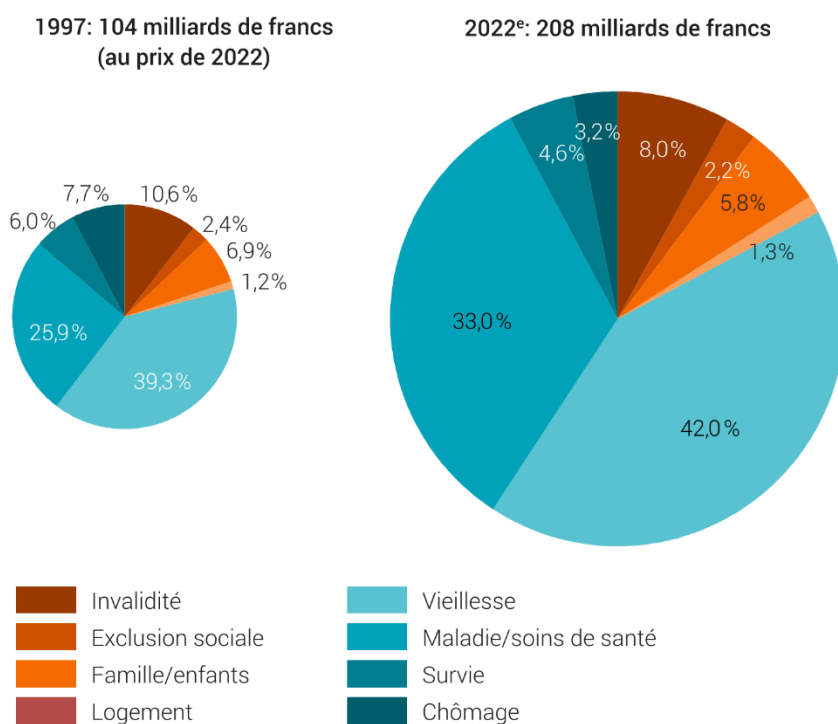
Graphique 1: Protection sociale: dépenses totales sur le long terme

¹ Le taux des prestations sociales est le rapport entre les prestations sociales et le produit intérieur brut (PIB).

La répartition des prestations sociales illustrée ci-après montre que les principaux aspects de la sécurité sociale sont la prévoyance vieillesse, les soins de santé, ainsi que dans l'encouragement à la réinsertion après une maladie, un accident ou avec une invalidité. Les risques vieillesse, maladie et invalidité sont à l'origine de plus de 80 % des prestations. Celles destinées aux chômeurs sont étroitement liées aux variations de la conjoncture et représentaient 3,2 % en 2022. Celles qui visent à prévenir l'exclusion sociale (aide sociale surtout) restent relativement stables, à un niveau bas (2,2 %).

Dépenses pour les prestations sociales par fonction

En % du total



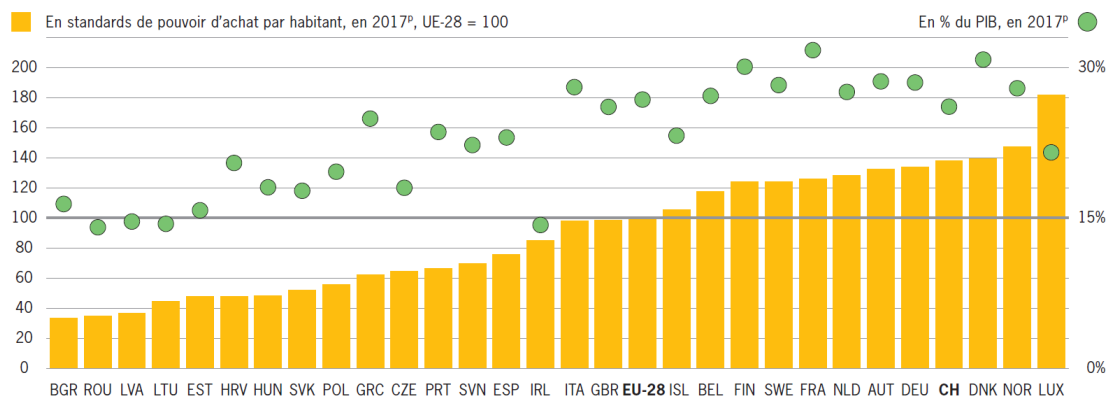
^e estimé

Source: OFS – Comptes globaux de la protection sociale (CGPS)

© OFS 2023

Graphique 2: Dépenses pour les prestations sociales par fonction

En comparaison internationale, la Suisse, avec un taux des prestations sociales de 26 %, se situe dans le gros du peloton des pays d'Europe occidentale et septentrionale. Mais converti en parité de pouvoir d'achat, le montant des prestations par habitant place aujourd'hui la Suisse au quatrième rang des pays européens derrière le Danemark, la Norvège et le Luxembourg (cf. graphique ci-dessous).



p: valeur provisoire pour l'année 2017

Source: OFS, Panorama «Protection sociale», mars 2021, p. 3

Graphique 3: Dépenses pour la protection sociale, comparaison européenne

Les chiffres actuels et le Baromètre des préoccupations sont le reflet des débats de société mentionnés plus haut. Le montant élevé dépensé en prestations sociales laisse à penser que la population bénéficie d'une couverture sociale complète et que son financement est assuré. Pourtant, la perception de la population est surtout marquée par des craintes concernant la garantie de la sécurité sociale sur le long terme, son financement et le développement des prestations. Ces craintes pourraient signifier qu'il y a lieu de communiquer au grand public une information plus régulière et mieux ciblée sur le financement et le développement de la sécurité sociale. Ce raisonnement fait de l'information à la population un nouveau paramètre stratégique dans le débat sur la sécurité sociale.

2.2 Rétrospective 2021 – 2024

Conformément aux directives relatives à l'assurance de la qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale (Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale 2014), le secteur Recherche et évaluation (FuE) établit depuis quinze ans un rapport annuel à l'intention de l'OFAS. Celui-ci décrit brièvement tous les projets de recherche, achevés ou en cours, de la période sous revue, et indique le nom des personnes compétentes à l'OFAS, ainsi que celui des mandataires pour les projets achevés. De nouvelles formes de mise en réseau et de transfert de connaissances se sont développées notamment à la suite de la pandémie de COVID-19. Le rapport annuel informe sur les manifestations de transfert de connaissances et les activités menées en commun avec des acteurs nationaux et internationaux. Toutes les activités de recherche de l'OFAS, qu'elles aient fait l'objet d'une publication ou qu'elles soient encore en cours, figurent aussi dans [ARAMIS](#), le système d'information sur les projets de recherche et d'évaluation de l'administration fédérale, avec un lien permettant d'accéder directement aux publications.

Les projets de recherche réalisés durant la période FRI de 2021 à 2024 sont au nombre de 56; leurs résultats ont pour la plupart été publiés dans la collection «Aspects de la sécurité sociale».² Un peu plus de 30 % des travaux concernaient la prévoyance vieillesse et la prévoyance professionnelle, quelque 18 % l'assurance-invalidité, environ 29 % le domaine

² [Rapports de recherche, OFAS](#); quelques projets ne seront achevés qu'en 2024.

Famille, générations et société, et un peu plus de 5 % le domaine Bases générales et développement de la sécurité sociale. Dix autres rapports (env. 18 %) ont été publiés dans le cadre de la Plateforme nationale contre la pauvreté 2019 – 2024 ou sont rédigés en vue du premier rapport du Monitoring national de la pauvreté, prévu pour 2025.

Les pages qui suivent résument les principaux résultats et conclusions de divers thèmes prioritaires de l'OFAS pour lesquels des recherches ont été menées au cours de la dernière période FRI. Étant donné le nombre important de rapports publiés, il s'agira nécessairement d'une sélection. Y seront abordés plus particulièrement les projets qui ont contribué dans une mesure significative à la constitution de connaissances de base et au développement de la sécurité sociale. En font principalement partie les rapports de recherche fondés sur la base de données WiSiER concernant la situation économique des personnes en âge de travailler et à l'âge de la retraite, les constats du troisième programme de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI) et les résultats des études menées pour la Plateforme nationale contre la pauvreté 2019 – 2024, sans oublier les conclusions passionnantes d'un projet sur la participation politique des jeunes, qui ont aussi inspiré directement une extension des approches méthodologiques dans la recherche en matière de politique sociale.

2.2.1 WiSiER³: une vaste base de données pour les questions de politique sociale

En 2017, l'OFAS a pu conclure des accords avec onze cantons qui lui ont fourni leurs données fiscales pour la période de 2011 à 2015. Celles-ci contenaient des informations sur la fortune et le revenu des personnes en âge de travailler et de celles à l'âge de la retraite. Toutes ces données ont été harmonisées et appariées avec les données d'autres registres et enquêtes de l'Office fédéral de la statistique (OFS), de la Centrale de compensation (CdC) et du Secrétariat d'État à l'économie (SECO)⁴, avec la collaboration de ces mêmes organismes. Les avoirs du 2^e pilier et du pilier 3a n'ont pas pu être inclus dans les analyses, car ils ne sont pas soumis à l'impôt et ne peuvent ressortir de données provenant d'enquêtes ou de registres et susceptibles d'être harmonisées avec les données fiscales. La base de données WiSiER ne contient pas non plus les revenus perçus sous forme de bourse ni les réductions de primes dans l'assurance-maladie.

Malgré ces limites, le spectre couvert par les données contenues dans cette base était très large. En 2015, WiSiER comprenait des informations relatives à 2,7 millions de contribuables et à leurs enfants, soit 4,5 millions de personnes en tout (3,3 millions d'adultes et 1,2 million de mineurs), couvrant trois régions linguistiques et 53 % de la population résidente suisse. Cette base de données, enregistrée à l'OFS, a été supprimée fin 2023. Son utilisation et sa suppression étaient réglées dans les accords passés avec les cantons partenaires et dans des contrats spécifiques de protection des données et d'appariement conclus avec l'OFS.

L'OFAS a publié six projets de recherche dont le mandat se fondait sur WiSiER, ainsi que trois analyses ponctuelles et un rapport de synthèse sur ces recherches. En outre, WiSiER a été utilisé pour trois projets réalisés en interne par l'OFS et pour onze autres réalisés par d'autres institutions⁵.

³ [Situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite \(WiSiER\)](#).

⁴ La préparation et l'harmonisation des données sont documentées dans un rapport, cf. Wanner 2019.

⁵ Braun-Dubler et al. 2021; Erhardt et al. 2023; Fluder et al. 2023; Häner 2022; Häner et al. 2021; Häner et al. 2022; Hobi 2023; Hümbelin et al. 2024; Hümbelin et al. 2023a; Hümbelin et al. 2023b; Hümbelin et al. 2022; Hümbelin et al. 2021a; Hümbelin et al. 2021b; Hümbelin et al. 2021c; Hümbelin 2019; Hümbelin et al. 2018; Meier 2023; Meuli et al. 2021; Müller et al. 2021; Peters 2022; Ecoplan 2021; Martínez, Isabel. *Intergenerational Mobility in Switzerland: Evidence from large administrative Datasets* (projet encore en cours en février 2024).

Potentiel d'analyse de WiSiER

Fondée sur des données fiscales abondantes plus fiables que les données d'enquête, WiSiER offrait un immense potentiel d'analyses approfondies sur les conditions de fortune et de revenus de la population. Deux questions figuraient au premier plan de la plupart des projets de l'OFAS dans le cadre du développement permanent de la sécurité sociale: il s'agissait, d'une part, de dresser un tableau à jour de la situation économique de différents groupes sociaux et, d'autre part, d'examiner si des mesures de politique sociale s'imposaient pour certains de ces groupes en raison de leur mauvaise condition économique. Pour y répondre, divers projets de recherche datant de dix ans et plus ont été actualisés et approfondis à l'aide de WiSiER, et de nouvelles bases ont été élaborées en vue de réformes dans les assurances sociales. Grâce aux informations qu'elle contient sur les structures familiales et la composition des ménages, WiSiER a également permis d'étudier la mobilité intergénérationnelle⁶ ou la situation des couples non mariés. Elle a en outre rendu possibles des recherches plus précises sur l'impact d'événements comme l'invalidité, le chômage, le divorce ou la naissance d'un enfant sur la situation économique, ainsi que l'analyse de l'efficacité du système de protection sociale pour d'autres groupes vulnérables tels que les familles monoparentales, les bénéficiaires de l'aide sociale ou les travailleurs âgés en fin de droits.

Les analyses ont principalement étudié la situation économique de la population à l'aide de valeurs-seuils par rapport à la valeur médiane⁷. Pour les revenus supérieurs ou égaux à 50 % mais inférieurs à 60 % de la valeur médiane, on parle de faibles ressources financières. Les revenus inférieurs à 50 % de la médiane sont qualifiés de très faibles ressources financières⁸. L'ensemble de ces deux catégories est désigné par la notion de situation financière précaire.

Situation économique de la population en Suisse en 2015

Le rapport de Wanner et Gerber (2022) offre l'aperçu le plus complet de la situation en matière de fortune et de revenus des personnes en âge de travailler et de celles à l'âge de la retraite. En 2015, 17 % des ménages suisses devaient vivre avec des ressources financières faibles à très faibles. Pour les personnes en âge de travailler, la proportion était de 15 % et, pour celles à l'âge de la retraite, de 22 %. Un peu plus de deux tiers des ménages (69,6 %) se trouvaient dans une situation intermédiaire, avec des revenus compris entre 60 % et 180 % de la médiane. Enfin, 13,6 % des ménages disposaient de ressources financières élevées.

D'après Wanner et Gerber (2022), les faibles ou très faibles ressources financières sont principalement le fait de familles monoparentales et touchent plus particulièrement les femmes, surtout lorsque leurs enfants sont encore en bas âge. Les interruptions relativement longues de l'activité professionnelle après la naissance d'un enfant augmentent aussi considérablement le risque de pauvreté. La formation, la situation professionnelle et le lieu d'origine jouent un rôle important pour la situation économique: les ressources financières faibles à très faibles s'observent plus souvent que la moyenne chez les personnes ayant un bas niveau de

⁶ On parle de mobilité intergénérationnelle lorsqu'une personne a un niveau de formation plus élevé ou plus faible et une situation financière meilleure ou moins bonne que n'en ont ou avaient ses parents. En l'absence de mouvement vers le haut ou le bas de l'échelle sociale, autrement dit, si le statut socio-économique reste le même, on parle de reproduction sociale; voir p. ex. [Mobilité sociale, OFS](#).

⁷ La valeur médiane du revenu signifie que la moitié des personnes ou des ménages dispose d'un revenu plus élevé, et l'autre moitié, d'un revenu plus faible.

⁸ Les principales valeurs-seuils usitées sont celles des 50 % et des 60 % de la valeur médiane, qui sont couramment utilisées au plan international pour mesurer la pauvreté relative et le risque de pauvreté. La valeur-seuil de 180 % de la médiane sert en outre à distinguer les revenus moyens (60 à 180 % de la médiane) des revenus élevés (supérieurs à 180 % de la médiane).

formation, dans certains groupes spécifiques d'indépendants, ainsi que parmi les personnes travaillant dans l'agriculture et les ressortissants d'États non-membres de l'UE ou de l'AELE.

Situation économique des familles

Le rapport de Bischof et al. (2023) montre que les familles se trouvent plus fréquemment dans une situation précaire que les ménages sans enfant. Pour elles, le changement le plus important prend place après la naissance du premier enfant, quand les parents décident qui et dans quelle mesure assumera la responsabilité de la garde et de l'éducation des enfants et celle de l'acquisition du revenu. Si le revenu de la mère est faible, le ménage connaît plus fréquemment une situation financière précaire. La plupart du temps, ces revenus faibles le restent longtemps, ce qui a plus tard un impact considérable surtout en cas de séparation ou de divorce.

Les facteurs démographiques et socio-économiques jouent un rôle important dans la réduction du temps de travail des mères: la réduction est moins marquée parmi les femmes de Suisse latine, parmi celles au bénéfice d'un diplôme universitaire et parmi les ressortissantes étrangères qu'au sein des groupes de comparaison correspondants. De manière générale, on peut dire que plus la part du revenu de l'activité lucrative de la femme dans le revenu total du ménage est faible avant la naissance de l'enfant, plus cette réduction est importante après la naissance. Les mères réduisent nettement moins leur revenu lorsqu'elles recourent à l'accueil extrafamilial des enfants, toutes classes de revenu confondues, ce qui démontre un lien étroit avec la réintégration professionnelle après la naissance.

En outre, dans le contexte des débats parlementaires⁹, une étude a porté sur **la situation économique des quelque 75 000 enfants et jeunes adultes en formation** dont le père et la mère sont domiciliés en Suisse et perçoivent des rentes complémentaires pour enfant (Guggisberg et Liechti 2019). Le rapport montre que ces mineurs et ces jeunes adultes grandissent aujourd'hui plus fréquemment dans des ménages à faible capacité économique que ceux dont les parents ne perçoivent pas de rente pour enfant du 1^{er} pilier. Ces résultats ont aidé le Parlement dans son appréciation de l'opportunité de réduire ou non le montant des rentes complémentaires allouées par l'assurance-invalidité (AI) et l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) pour les enfants des bénéficiaires de rente. Le Parlement a finalement rejeté l'idée d'une réduction. Ce rapport a constitué ainsi une base importante pour le [Message relatif à la stabilisation de l'AVS \(AVS 21\)](#)¹⁰.

Situation économique des personnes vivant seules

Le rapport de Steiner et Littmann-Wernli (2023) décrit, sur la base des informations tirées de WiSiER, la situation économique des ménages composés d'une seule personne¹¹. La probabilité de disposer de ressources financières faibles ou très faibles est, dans toutes les classes d'âge, un peu plus élevée pour les personnes vivant seules que pour l'ensemble de la population. Cela tient surtout à ce que les ménages composés d'une seule personne ne disposent pas, par exemple en cas de maladie ou de chômage, d'un revenu supplémentaire pour faire face à la situation. À l'âge de la retraite, la proportion de personnes vivant avec des ressources financières faibles ou très faibles diffère selon le sexe: les hommes disposent plus

⁹ Postulat de la CSSS-E visant la réduction des rentes pour enfant ([16.3910](#)) et décision de la CSSS-N puis du Conseil national ([17.022](#)).

¹⁰ La réforme AVS 21 a été acceptée par le peuple et les cantons le 25 septembre 2022.

¹¹ Rapport rédigé en réponse à l'interpellation ([21.4111](#)) du conseiller aux États Andrea Caroni.

souvent d'une rente du 2^e pilier en plus de celle du 1^{er} pilier, alors que les femmes sont davantage tributaires de la rente du 1^{er} pilier. Cela tient principalement aux changements d'état civil ayant un impact direct sur la composition du ménage (90 % des personnes célibataires vivant seules en ont connu un au cours de leur vie). Le mariage a pour effet de réduire le revenu de l'activité lucrative des femmes en âge de travailler, surtout lorsqu'elles ont des enfants et doivent en assumer la prise en charge. Par voie de conséquence, des événements comme le divorce ou le veuvage ont un impact particulièrement fort sur leur situation économique, au plus tard à l'âge de la retraite. Parmi les veuves vivant seules à l'âge de la retraite, une sur trois se trouve en situation financière précaire bien que percevant une rente de survivants.

Situation économique des bénéficiaires de rente AI

Guggisberg et al. (2020) arrivent à la conclusion que l'AI parvient relativement bien à éviter à la plupart des bénéficiaires de rentes AI de devoir vivre avec de très faibles ressources financières. Cependant, un bénéficiaire sur cinq doit vivre avec de faibles ressources financières, proportion nettement plus élevée que parmi les personnes qui ne sont pas tributaires d'une rente AI. Le rapport montre aussi que pour un nombre relativement élevé de personnes, la situation financière s'améliore rapidement dès qu'elles commencent à percevoir une rente AI. On attribue également ce phénomène au fait que l'octroi d'une rente donne aussi, entre autres, accès aux prestations complémentaires et à une garantie minimale des besoins vitaux. La situation économique des **personnes en âge de travailler qui perçoivent une rente de survivants** est équivalente à celle des groupes de comparaison non touchés par le veuvage, voire légèrement meilleure (Gabriel et al., 2022)¹². Les veuves vivent plus fréquemment dans la précarité que les veufs. Les inégalités constatées s'expliquent largement par la différence de participation au marché du travail entre les hommes et les femmes. La conception suisse de la protection sociale des veuves, des veufs et des orphelins est légèrement plus généreuse qu'elle ne l'est dans les pays comparables. L'inégalité de traitement entre les veuves et les veufs en ce qui concerne le droit à une rente, atypique en comparaison internationale, n'en est pas moins contraire à la Convention européenne des droits de l'homme¹³.

Le rapport de Braun-Dubler et al. (2022)¹⁴ montre que **le passage à l'âge de la retraite n'entraîne aucun risque financier pour la plupart des nouveaux bénéficiaires de rente**. Au contraire: grâce aux prestations complémentaires, les personnes vivant dans un ménage aux faibles ressources financières voient leur situation économique s'améliorer lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite. Celles qui touchent une rente du 2^e pilier disposent de davantage de ressources financières que la moyenne. La majorité des bénéficiaires perçoivent leur rente AVS à l'âge ordinaire de la retraite. Dans la prévoyance professionnelle, la moitié des personnes anticipent la perception de la rente.

Prestations transitoires

Certaines analyses réalisées en interne par l'OFAS au moyen de WiSiER ont été utilisées dans le rapport de Rudin et al. (2019), qui a servi de base pour l'inscription dans la loi des prestations

¹² Rapport rédigé en réponse au postulat de la conseillère nationale Yvonne Feri ([20.4449](#)).

¹³ La discrimination des veufs en Suisse a été condamnée le 11 octobre 2022 par la Cour européenne des droits de l'homme. Le Conseil fédéral a mis en place à partir d'octobre 2022 une réglementation transitoire pour traiter sur un pied d'égalité les veufs et les veuves qui ont des enfants à charge. À l'automne 2023, il a lancé une consultation sur les grandes lignes de la réforme des rentes de survivants de l'AVS. Pour plus de détails, voir [Rentés de veuf](#).

¹⁴ Voir aussi le postulat [19.3172](#) (Hegglin).

transitoires prévues par le Conseil fédéral pour les chômeurs âgés. La proportion calculée de chômeurs en fin de droits montre que seule une minorité a droit à ces prestations transitoires. Le fait qu'un revenu minimal doit avoir été réalisé au cours des dix années précédant l'exercice du droit aux prestations a un effet fortement limitant. La [loi fédérale et l'ordonnance sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés](#) sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Enseignements tirés de WiSiER

En Suisse, les assurances sociales permettent en général d'éviter que des risques tels que l'invalidité, le veuvage ou l'arrivée à l'âge de la retraite ne plongent les personnes dans la précarité. Néanmoins, nombre de prestations sont étroitement liées au revenu réalisé par les personnes et les ménages avant la réalisation du risque. Le volume et la durée de l'activité lucrative, la formation, la forme de travail, la taille du ménage et aussi, selon les circonstances, la nationalité jouent ici un rôle important. Des changements démographiques, économiques et sociétaux ont abouti à l'apparition de nouveaux groupes vulnérables ou à la pérennisation de certains de ces groupes, comme les familles monoparentales, les personnes issues de la migration ou les indépendants. Ces groupes sont exposés à des aléas de la vie qui ne sont pas couverts et ne peuvent souvent sortir que difficilement de telles situations.

Le pourcentage de femmes élevant seules leurs enfants et ne disposant que de faibles ou très faibles ressources financières est particulièrement élevé, surtout lorsque les enfants sont encore petits. La dernière analyse des données fiscales, réalisée il y a une dizaine d'années, montrait déjà que la situation économique de ce groupe, dans cette phase de vie (prise en charge d'enfants en bas âge), le rendait particulièrement vulnérable. Manifestement, aucune mesure réellement efficace n'a été prise à ce jour pour améliorer cette situation. Le débat politique actuel sur le financement de mesures permettant de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle n'est, lui non plus, pas vraiment axé sur la vulnérabilité observée des familles monoparentales et contribuera peu à améliorer leur situation.

Une analyse détaillée de la situation économique de différents groupes de population fournit une base pertinente pour évaluer l'efficacité des politiques sociale et familiale actuelles et, par conséquent, pour réformer la sécurité sociale et en poursuivre le développement. En outre, dès que des données sont disponibles pour plusieurs années, elles rendent possibles de nouvelles études longitudinales. Les rapports WiSiER de l'OFAS ainsi que les études menées en 2008 et 2012, également par l'OFAS, sur la situation économique de différents groupes de population ont confirmé le potentiel et les avantages présentés par les données fiscales lorsqu'elles sont harmonisées et appariées avec les données de registres. Les onze projets de recherche réalisés avec WiSiER par d'autres institutions¹⁵, les analyses faites par l'OFAS et les travaux menés par l'OFS¹⁶ montrent combien ces données sont précieuses pour la recherche suisse en matière de sécurité sociale. Les données fiscales devraient encore être utilisées à l'avenir pour le «Monitoring national de la pauvreté» ([motion 19.3953](#)) et permettre des analyses détaillées concernant certains groupes de population. Enfin, en raison du grand potentiel d'analyse offert par l'appariement des données, l'OFS déploie dans le cadre de la

¹⁵ Les thèmes suivants ont fait l'objet de recherches: inégalité, risques de pauvreté et État providence, sortie de l'aide sociale, mobilité sociale intergénérationnelle, imposition des couples et des familles, passage à la retraite dans le secteur des TIC et effets de répartition des chocs socio-économiques sur les ménages suisses.

¹⁶ L'OFS a utilisé WiSiER pour des analyses internes et des tests de modèles d'estimation et d'assurance qualité dans le cadre de trois projets: 1) Analyse de la cohérence des données sur le revenu et la fortune avec SILC et WiSiER; 2) Plausibilisation des données financières tirées d'enquêtes auprès de services de santé (cabinets médicaux, organisations d'aide et de soins à domicile, etc.) et 3) Révision du PIB cantonal 2024.

Gestion nationale des données (NaDB) des efforts pour obtenir des données fiscales cantonales et mettre en place un fichier de données durable.¹⁷

2.2.2 Prévoyance vieillesse et politique de la vieillesse

La prévoyance vieillesse et la politique de la vieillesse constituent en Suisse un vaste domaine politique. La prévoyance vieillesse, survivants et invalidité repose sur les trois piliers de la prévoyance étatique, professionnelle et privée. Par politique de la vieillesse, on entend les mesures prises par l'État (Confédération, cantons et communes) qui influent sur la situation de vie de la population âgée. Sont particulièrement importantes la garantie d'un revenu approprié et l'encouragement de la participation sociale et de l'intégration des personnes âgées. Au sein de l'OFAS, la compétence pour ces questions se répartit entre plusieurs domaines. Au cours de la dernière période FRI, divers secteurs ont mené en tout quinze études de recherche et d'évaluation.¹⁸

À la différence de l'assurance-invalidité, l'OFAS n'a pas, pour ce domaine politique, de structure institutionnalisée sous forme de programme de recherche. Les projets de recherche et d'évaluation réalisés peuvent être classés, de manière non exhaustive, en trois catégories selon le mandant ou la thématique à traiter:

Conseil fédéral et Parlement

La majorité des projets ont été lancés afin d'acquérir les connaissances de base nécessaires pour exécuter un mandat du Conseil fédéral ou répondre à une intervention parlementaire.

Le Conseil fédéral a par exemple chargé l'OFAS d'examiner le **besoin de flexibilisation dans le droit des assurances sociales**. L'étude commandée (Marti et al. 2020) devait porter sur le mode de fonctionnement de plusieurs modèles d'affaires innovants de l'économie de plateforme. Il s'agissait de décrire les formes d'activité lucrative proposées par ces plateformes et d'examiner si les dispositions du droit des assurances sociales avaient une influence sur la diffusion de ce type d'entreprises. L'étude a mis en évidence qu'il peut être difficile de déterminer dans chaque cas le statut des travailleurs de plateforme au regard du droit des assurances sociales (salariés ou indépendants). Plus les règles appliquées sont rigides, plus l'activité de ces travailleurs peut être qualifiée de salariée. Elle doit être considérée comme telle si la plateforme conclut un contrat de travail avec le prestataire. Si ce dernier agit de manière autonome tant à l'égard de la plateforme que des clients, les prestations sont fournies à titre indépendant.

Les entretiens menés avec les exploitants de plateforme ont révélé que ceux-ci souhaitent, d'une part, des simplifications d'ordre administratif et, d'autre part, une application plus souple du droit des assurances sociales (sans toutefois préciser toujours ce qu'ils entendent par-là). Sur la base de ces retours, de la discussion autour d'une sélection de solutions adoptées à l'étranger et des réflexions menées dans le cadre de l'étude, plusieurs points méritent examen.

Pour ce qui est des simplifications administratives, il conviendrait par exemple d'examiner l'opportunité d'étendre à une catégorie d'acteurs plus large la procédure simplifiée de décompte, réservée pour l'instant aux particuliers lorsque le salaire est inférieur à un seuil

¹⁷ [Projekt Steuerdaten natürliche und juristische Personen - Programm Nationale Datenbewirtschaftung | Publikation | Bundesamt für Statistik \(admin.ch\)](#).

¹⁸ Une sélection des projets réalisés est présentée ci-après.

donné afin de prévenir le travail au noir. Une plateforme pourrait en outre se charger, pour les assurances sociales, du décompte des rémunérations versées pour activités menées à titre indépendant, sans devoir craindre d'être considérée comme un employeur.

En vue de garantir le niveau de protection des travailleurs de plateforme indépendants, il vaudrait la peine d'envisager la possibilité ou l'obligation, pour les exploitants de plateforme, d'accorder aux travailleurs une couverture d'assurance en cas de perte de gain, d'accident et de maladie ainsi qu'en matière de prévoyance professionnelle, sans que toutes les obligations de l'employeur leur soient forcément imposées.

D'autres travaux d'envergure ont été menés pour **trois projets d'évaluation concernant la réforme structurelle de la LPP**¹⁹ (postulats [CSSS-N 21.3968](#) et [Mettler 21.3877](#)), **l'analyse des effets d'une prévoyance vieillesse en fonction de l'état civil**²⁰ ([postulat Groupe PLR 21.4430](#)) et une actualisation des bases relatives au thème du **logement protégé** ([motion CSSS-N 18.3716](#)) (Bannwart et al. 2022). Cette catégorie de mandats comprend encore des projets de recherche pour le monitoring de la pauvreté, par exemple, une étude méthodologique en vue d'inclure la fortune dans la mesure de la pauvreté des personnes à l'âge de la retraite²¹.

Tâches de l'office

Les tâches de l'office comprennent, entre autres, le contrôle de l'exécution, dont il s'est avéré que la mise en œuvre nécessitait des recherches. C'est ainsi que trois projets relatifs à l'aide à la vieillesse au sens de l'art. 101^{bis} LAVS ont été réalisés. Une première étude décrit les **structures et activités cantonales dans le domaine de l'aide à la vieillesse** (Stettler et al. 2020). Elle constitue, pour la Confédération et les cantons, une base en vue de mieux harmoniser leurs activités dans ce domaine. Les deux autres se concentrent sur **l'octroi d'aides financières (CAF)**. D'un côté, une évaluation porte sur l'adéquation, l'économicité et l'efficacité de ces aides ainsi que leur réponse au besoin²²; de l'autre, un projet doit fournir les bases (indicateurs) permettant d'évaluer, des points de vue professionnel et scientifique, l'évolution future du besoin d'aide à la vieillesse²³.

Bases fournies à l'initiative de l'office

La stratégie 2021 – 2025 de l'OFAS a pour but de mettre en lumière les changements qui se profilent dans l'environnement de la sécurité sociale et d'élaborer des bases permettant de relever les défis identifiés. Un projet de recherche concernant la **prise en charge des personnes âgées** (Stettler et al. 2023) a étudié le besoin, l'offre ainsi que les approches de prise en charge intégrative et ainsi contribué à la mise en œuvre de cette stratégie. Ce rapport offre aux acteurs concernés une base pour mener une discussion structurée plus large sur les besoins, les compétences et les possibilités de financement. Outre les objectifs thématiques, l'objectif 9 de la stratégie de l'OFAS prévoit d'améliorer les bases des décisions stratégiques visant à développer la sécurité sociale. Pour remplir cette mission, le secteur Recherche et évaluation a lancé les mandats les plus divers en collaboration avec les domaines responsables

¹⁹ Ces trois projets, [«Governance»](#), [«Surveillance»](#) et [«Transparence»](#), sont toujours en cours en février 2024.

²⁰ Le projet de recherche [«Effets d'une prévoyance vieillesse en fonction de l'état civil»](#) est toujours en cours en février 2024.

²¹ Le projet de recherche [«Inclusion de la fortune dans la mesure de la pauvreté des personnes à l'âge de la retraite»](#) est toujours en cours en février 2024.

²² Le projet d'évaluation [«Évaluation des aides financières allouées aux organisations d'aide à la vieillesse en vertu de l'art. 101^{bis} LAVS»](#) est toujours en cours en février 2024.

²³ Le projet de recherche [«Évolution des besoins en prestations d'aide aux personnes âgées sur la base de l'art. 101^{bis} LAVS. Bases pour le rapport au Conseil fédéral en vue de fixer le montant maximal pour l'octroi d'aides financières»](#) est toujours en cours en février 2024.

des thématiques concernées. On relèvera surtout les **rapports de recherche utilisant WiSiER présentés** au début du présent chapitre, ou encore le rapport de base sur l'importance de la migration pour les assurances du 1^{er} pilier (Favre et al. 2023).

L'impact de l'immigration sur l'économie et la société est un sujet très controversé. La question du rôle que l'immigration joue pour les assurances sociales, en particulier, échauffe et divise les esprits. Le rapport de base montre qu'elle a plutôt un effet de rajeunissement sur la structure par classe d'âge des assurés du 1^{er} pilier. Les personnes immigrées paient aujourd'hui par année, proportionnellement, davantage de cotisations au 1^{er} pilier qu'elles ne perçoivent de prestations. Enfin, le rapport a pu montrer que, sur un cycle de vie, le rapport entre les prestations perçues et les cotisations payées par ces personnes est comparable à ce qu'il est pour les personnes nées en Suisse.

2.2.3 Assurance-invalidité

La recherche sur le thème de l'invalidité et du handicap est institutionnalisée à l'OFAS dans une structure visant le long terme, les Programmes de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI). Sur la base des art. 68 LAI et 96 RAI, qui engagent la Confédération à faire réaliser des études scientifiques sur la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI), l'OFAS mène déjà depuis 2006 des programmes pluriannuels de recherche sur l'invalidité et le handicap et sur l'application de la LAI.

Les projets de recherche et d'évaluation des PR-AI permettent d'évaluer les structures et les mesures concrètes de l'AI, poursuivant ainsi plusieurs buts: d'abord et pour l'essentiel, rendre compte aux décideurs politiques et à la population non seulement du degré de réalisation des objectifs mais aussi du respect du cadre financier et des possibles effets contre-productifs, par ex. sur d'autres sous-systèmes de la sécurité sociale (comme l'aide sociale ou l'assurance-chômage). Par ailleurs, les résultats des études servent de bases de décision si elles rendent possibles des adaptations ciblées lors de révisions de loi ultérieures. Autre effet, et non des moindres, elles fournissent à l'OFAS des enseignements immédiats pour la surveillance et le pilotage des offices AI, de même que pour le suivi de leurs pratiques de mise en œuvre.

Après les deux premiers programmes, menés respectivement de 2006 à 2009 et de 2010 à 2015, un troisième programme de recherche (PR-AI 3) a pu être mené à terme de 2021 à 2024. Prévus initialement pour cinq ans (de 2016 à 2020), sa durée a été prolongée de deux ans (jusqu'en 2022) en raison du report de l'entrée en vigueur de la réforme Développement continu de l'AI. En mars 2023, l'OFAS a publié – comme pour les programmes de recherche précédents – un rapport de synthèse présentant les principaux résultats, conclusions et recommandations issus des 24 projets de recherche réalisés.

Ce troisième programme avait pour but de répondre aux besoins actuels de connaissances sur l'assurance-invalidité, en prenant en compte les développements politiques intervenus (par ex. la 6^e révision de la LAI, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, ou la stratégie de développement continu de l'AI). Sous l'angle conceptuel, l'accent était mis sur trois thèmes principaux: d'abord, le système dans son ensemble et ses interfaces avec d'autres systèmes et structures (par ex. l'aide sociale, l'assurance-chômage, le logement); ensuite, le rôle ou le point de vue de différents acteurs clés de l'AI (assurés, médecins, employeurs, etc.); enfin, l'évaluation de prestations spécifiques de l'AI (par ex. mesures de réinsertion, contribution d'assistance ou fourniture d'appareils auditifs).

Parmi les projets du PR-AI 3 figuraient en conséquence l'évaluation de bonnes pratiques pour la réinsertion sociale ou professionnelle²⁴, l'évaluation de l'application de nouvelles mesures ou des bases pour leur mise en œuvre²⁵, des mises à jour, l'approfondissement ou la poursuite d'analyses antérieures²⁶ et l'élaboration de bases sur une sélection d'aspects de l'assurance-invalidité²⁷.

Il convient de mentionner encore un projet essentiel de la phase de prolongation du PR-AI 3 de début 2021 à fin 2022: l'élaboration du concept d'évaluation du développement continu de l'AI, réforme qui elle-même tenait compte des résultats de recherches menées dans le cadre du PR-AI 3. C'est ainsi, notamment, que les enseignements tirés sur les transitions entre l'école, la formation professionnelle et la vie professionnelle, sur les exigences en matière de gestion des cas et sur la coordination avec les employeurs et les médecins traitants ont été incorporés dans les nouvelles dispositions légales.

2.2.4 Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2019 – 2024)

Se fondant sur la décision du Conseil fédéral relative aux résultats du Programme national de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'OFAS, en tant que responsable de la mise en œuvre opérationnelle des mesures, poursuit depuis 2019 l'engagement de la Confédération contre la pauvreté. À l'enseigne de la «Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté» (Plateforme nationale contre la pauvreté), il est prévu d'améliorer encore en Suisse l'efficacité des mesures prises dans ce domaine.

L'OFAS élabore à cette fin des études et des instruments orientés vers la pratique. Il organise des manifestations de transfert de connaissances et d'échanges entre divers domaines politiques, niveaux institutionnels et organisations de la société civile, et diffuse les résultats obtenus sur d'autres canaux (site Internet, exposés spécialisés et rencontres organisées par des tiers, articles dans des revues spécialisées, etc.). D'ici fin 2024, dix études commandées²⁸ et trois instruments destinés à la pratique²⁹ seront publiés, avec l'organisation en parallèle de trois colloques nationaux et d'une conférence nationale.

S'agissant des thèmes, l'OFAS traite avec ses partenaires (www.contre-la-pauvrete.ch > [A propos de nous](#)), quatre thèmes prioritaires échelonnés sur toute la durée d'existence de la plateforme (de 2019 à 2024): 1) participation des personnes concernées à la conception de la prévention et de la lutte contre la pauvreté; 2) soutien aux adolescents et aux jeunes adultes vulnérables dans les transitions vers la vie professionnelle; 3) encouragement de la qualification des adultes touchés ou menacés par la pauvreté, et 4) prévention et lutte contre la pauvreté des familles au niveau cantonal. Ces priorités résultent essentiellement du besoin

²⁴ «Accord paritaire genevois» (Flamand-Lew et al. 2017), «formazioni brevi» (Greppi et al. 2017), traitement intensif de l'autisme infantile (Liesen et al. 2018).

²⁵ Mesures de réinsertion (Schmidlin et al. 2020), conditions d'octroi de prestations dans le cadre de l'obligation de réduire le dommage (Bolliger et al. 2020), expertises médicales (Laubereau et al. 2018).

²⁶ Passages de l'AI à l'aide sociale (Guggisberg et Bischof 2020a), contribution d'assistance (Guggisberg et Bischof 2020b), qualité et évolution des prix dans la fourniture d'appareils auditifs (Braun-Dubler et al. 2020).

²⁷ Offres de transition I (Schmidlin et al. 2017), réadaptation du point de vue des assurés (Baer et al. 2018), état des lieux de l'offre de logements pour personnes avec un handicap (Fritschi et al. 2019), situation économique des bénéficiaires de rente AI (Guggisberg et al. 2020).

²⁸ Chiapparini et al. 2020; Fuchs et al. 2021; Tillmann et al. 2021; Beyeler et al. 2021; Schaffner et al. 2022; Mey et al. 2022; Schwab Cammarano et Stern 2023. Les projets de recherche «[Prévention et lutte contre la pauvreté: harmonisation et coordination de mesures cantonales éprouvées pour les familles](#)» et «[Évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté \(NAPA\)](#)» sont toujours en cours en février 2024.

²⁹ Müller de Menezes et Chiapparini 2021; Schaffner et al. 2022a; projet de «Conseil pour les questions de pauvreté en Suisse» (publication en préparation).

d'intervention identifié par le programme national qui a précédé, ainsi que d'entretiens exploratoires menés avec les organisations partenaires et les organisations spécialisées. En 2020 et 2021, la plateforme a examiné en outre les questions liées aux effets de la pandémie de Covid-19 sur la situation sociale en Suisse et publié à ce sujet deux études (Beyeler et al. 2021, Tillmann et al. 2021) ainsi qu'une base de données des projets de recherche.³⁰

Transversal, le thème prioritaire de la **participation des personnes concernées** à la conception de mesures de lutte contre la pauvreté a aussi donné une impulsion à d'autres priorités thématiques (cf. chap. «Participation des personnes concernées et participation comme méthode de recherche»). L'étude sur les modèles de participation³¹ publiée en 2020 a identifié les facteurs de succès pour la participation dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté et a servi de base à d'autres travaux réalisés de 2021 à 2024. C'est ainsi qu'un groupe de projet composé, sur une base paritaire, de professionnels et de personnes concernées a élaboré un guide pratique à l'intention des autorités et de l'administration, et a conseillé et suivi une sélection de projets pratiques de tiers. L'OFAS a également développé, par un processus participatif, un projet de structure permanente de participation en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté au niveau national. Une autre étude de ce champ thématique³², publiée en 2021, a examiné dans quelle mesure la protection juridique des personnes touchées par la pauvreté est garantie dans l'aide sociale, et si cette protection peut encore être améliorée.

Deux autres thèmes prioritaires étaient centrés sur les enjeux et les approches de la promotion des chances de formation. Dans le champ thématique du **soutien aux adolescents et aux jeunes adultes vulnérables dans les transitions vers la vie professionnelle**, une étude³³ a analysé les possibilités de mieux coordonner les prestations des divers systèmes d'aide au niveau cantonal. Elle avait pour but de montrer comment le potentiel et les prestations de ces systèmes pourraient être encore mieux exploités pour accompagner les jeunes rencontrant de multiples obstacles dans leur parcours vers le monde du travail. L'étude conclut, entre autres, qu'une attention plus poussée aux besoins des jeunes s'impose pour cette catégorie («focalisation client»). De solides conditions de base sont nécessaires à cette fin pour permettre une coopération fiable entre les systèmes. Elles comprennent des possibilités de financement qui ne se limitent pas à un système donné, une flexibilité dans l'accompagnement ainsi que des points de contact faciles d'accès et adaptés aux jeunes.

Les enjeux étaient similaires pour le thème prioritaire **qualification des adultes touchés par la pauvreté**. Les offres qui existent pour acquérir à l'âge adulte un diplôme professionnel ou des compétences de base devraient être coordonnées et plus accessibles. Les obstacles que les personnes concernées rencontrent pourraient être atténués par des possibilités de financement adaptées, des offres de formation plus souples en termes de lieux et d'horaires ainsi que des offres d'accueil extra-familial moins coûteuses. Il importe aussi de proposer d'autres moyens, plus simples, d'obtenir des diplômes de formation formels (par ex. procédure de décompte, certificats de branche) et de faciliter l'accès aux offres et aux structures.

Le quatrième thème prioritaire est celui de la **prévention et de la lutte contre la pauvreté des familles**. D'un côté, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les parents peu qualifiés sont davantage exposés au risque de pauvreté. De l'autre, les enfants sont les

³⁰ [Airtable - Corona in Education Study Overview](#).

³¹ Chiapparini et al. 2020.

³² Fuchs et al. 2020.

³³ Schaffner et al. 2022b.

premiers à en pâtir. La pauvreté compromet leurs chances de développement et de formation, de sorte qu'ils risquent de se retrouver eux-mêmes davantage exposés au risque de pauvreté à l'âge adulte. C'est pourquoi la plateforme nationale, après que le Programme contre la pauvreté s'est attaché aux possibilités et aux pistes de solution au niveau communal, traite cette priorité au niveau cantonal. Une étude³⁴, dont les résultats sont attendus pour le second semestre 2024, analyse la mesure dans laquelle les prestations qui existent pour les familles touchées par la pauvreté sont coordonnées et harmonisées dans les cantons, et rendues ainsi potentiellement plus efficaces.

Enfin, pour préparer son rapport au Conseil fédéral, l'OFAS a aussi commandé une évaluation externe, qui examine tant la conception de la plateforme (objectifs, groupes cibles, structures, communication) que sa mise en œuvre. Les prestations fournies de 2019 à 2024 sont examinées elles aussi, ainsi que leur utilité et le recours qui y est fait. Cette évaluation comprend également un bilan coût/bénéfice ainsi qu'une appréciation globale assortie de recommandations pour des mesures ultérieures. Ses conclusions serviront de base pour le rapport rendu au Conseil fédéral, qui prendra connaissance des résultats de la plateforme au printemps 2024 et décidera de la suite à donner. Une Conférence nationale contre la pauvreté ([Conférence 2024](#)) est en outre prévue pour le 22 août 2024.

2.2.5 Participation des personnes concernées et participation comme méthode de recherche

Dans sa stratégie 2021-2025, l'OFAS formule différents objectifs de développement de la sécurité sociale. L'un de ces objectifs est le renforcement de la participation des enfants et des adolescents. La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) a commandé une étude à ce sujet (Nef et al. 2022) qui examine les formes de participation politique des jeunes en Suisse et les motifs évoqués pour expliquer leur choix de s'engager ou non. Cette thématique a été abordée tant du point de vue des jeunes que de celui des chercheurs et des professionnels. La méthodologie adoptée consistait à impliquer les jeunes dans le projet dès le départ, en leur donnant la possibilité de négocier avec les chercheurs la nature et l'intensité de leur participation à chaque phase de la recherche. Ils pouvaient aussi à tout moment la réduire ou la refuser. Par exemple, ils ont pris part à une enquête par smartphone sur les formes de participation politique, ont échangé leurs expériences individuellement ou en groupes, ou ont enregistré des vidéos où ils s'expriment sur la participation politique et l'expérience qu'ils en ont. Les jeunes eux-mêmes, plutôt réticents à se considérer comme «actifs en politique», comprennent avant tout par participation politique des formes conventionnelles et institutionnelles comme la participation aux élections et aux votations. Ce n'est souvent qu'après, lorsqu'ils discutent entre eux, qu'ils voient que les autres formes possibles relèvent aussi de la participation politique. Un intérêt politique général ou spécifique à une thématique est un prérequis important pour toute participation politique; il peut être influencé par divers facteurs (par ex. l'environnement social) et dépend par ailleurs de l'éducation à la citoyenneté. Les jeunes voient un potentiel de changement là où les entraves existantes peuvent être réduites. Les auteurs de l'étude parviennent à la conclusion que les mesures prises en vue de concrétiser ces potentiels de changement ne devraient pas seulement être axées sur un changement de comportement des jeunes, mais plutôt remettre en question la vision dominante de la politique et de la société sur les jeunes.

³⁴ Le projet de recherche «[Prévention et lutte contre la pauvreté: harmonisation et coordination de mesures ayant fait leurs preuves pour les familles dans les cantons](#)» est toujours en cours en février 2024.

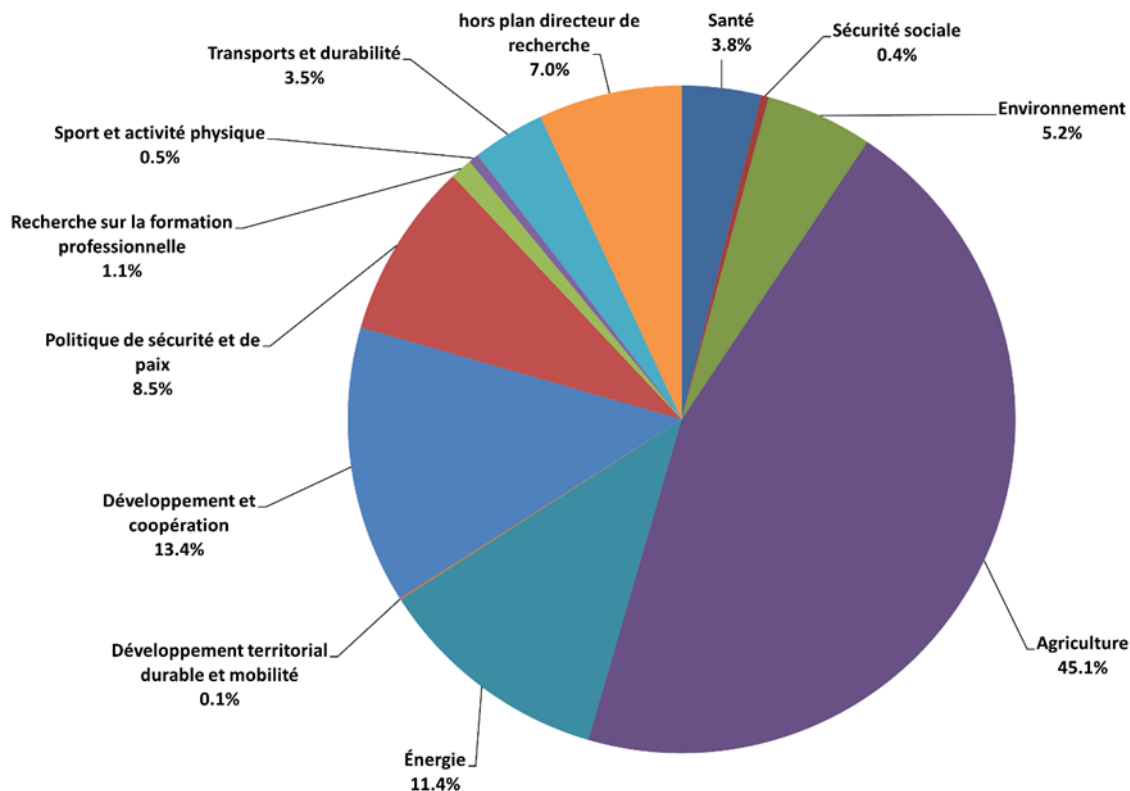
Se fondant sur les résultats de cette étude, la CFEJ recommande notamment d'appliquer des méthodes participatives aux recherches qui visent à examiner les opinions et les préoccupations des jeunes.

Au cours du Programme national contre la pauvreté (2014 – 2018), les personnes concernées et leurs représentants ont exprimé à plusieurs reprises le souhait de pouvoir contribuer, sur la base de leur propre expérience, à la mise en œuvre des mesures de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce thème a donc été repris en tant que priorité dans la Plateforme nationale contre la pauvreté (2019 – 2024). Les personnes concernées étaient représentées dans le groupe de projet de l'étude sur les modèles de participation des personnes touchées ou menacées par la pauvreté à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (Mey et al. 2022). Le rapport présente plusieurs modèles de participation pouvant être appliqués à divers aspects de la prévention et de la lutte contre la pauvreté. L'éventail va de structures participatives, temporaires ou permanentes, d'institutions publiques ou privées, à des formes d'organisation autonome mises en place par les personnes concernées elles-mêmes. Le rapport fournit des informations sur les facteurs de succès, les écueils et le potentiel d'efficacité des différents modèles, et présente des exemples représentatifs aux plans communal, régional et national. Sur la base des résultats de cette étude, le guide pratique «Et si vous nous donniez la parole – Tenir compte des savoirs d'expérience des personnes concernées» a été rédigé avec la participation de personnes concernées. Le colloque «Participation des personnes concernées à la prévention et à la lutte contre la pauvreté», tenu le 2 septembre 2021, a lui aussi été préparé et organisé par un processus participatif. La plateforme a également soutenu des projets de participation dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la pauvreté avec le conseil et l'accompagnement de professionnels. Elle a en outre échangé des connaissances et encouragé la mise en réseau par une série de présentations en ligne, «Expériences en matière de participation de personnes touchées par la pauvreté», en 2023 et 2024. Enfin, pour mieux ancrer la participation dans ce domaine à l'avenir aussi, la plateforme a élaboré, dans un vaste processus participatif, un projet de structure participative permanente au niveau national (publication prévue en 2024).

La participation des jeunes ou celle des personnes touchées ou menacées par la pauvreté n'est pas aisée, mais elle produit de nombreux effets positifs. Si la préparation est bonne et la réalisation attentive, l'implication des personnes concernées peut contribuer à axer les mesures sur les besoins effectifs et en accroître l'efficacité. La recherche participative peut aboutir à de nouvelles constatations, perspectives et questions de recherche, offrir un potentiel d'émancipation et favoriser la prise en main par les participants de leur propre destin. L'OFAS a appliqué l'approche participative à plusieurs niveaux, en tant que méthode de recherche, en impliquant directement les personnes concernées dans ses activités ou dans la réalisation de projets, d'une part, et en tant qu'objet de recherche, afin d'enrichir ses connaissances et son savoir-faire en la matière, d'autre part.

2.3 Financement de la recherche sur la sécurité sociale

Le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) établit régulièrement une vue d'ensemble de la répartition des fonds alloués par la Confédération aux recherches menées dans onze domaines politiques.³⁵ La part consacrée à la sécurité sociale (0,4 %) est modeste au vu de son importance économique et sociale (cf. graphique, état en 2022). Ce chiffre est dans la lignée de celui des dix dernières années.



Source: SEFRI, 2023

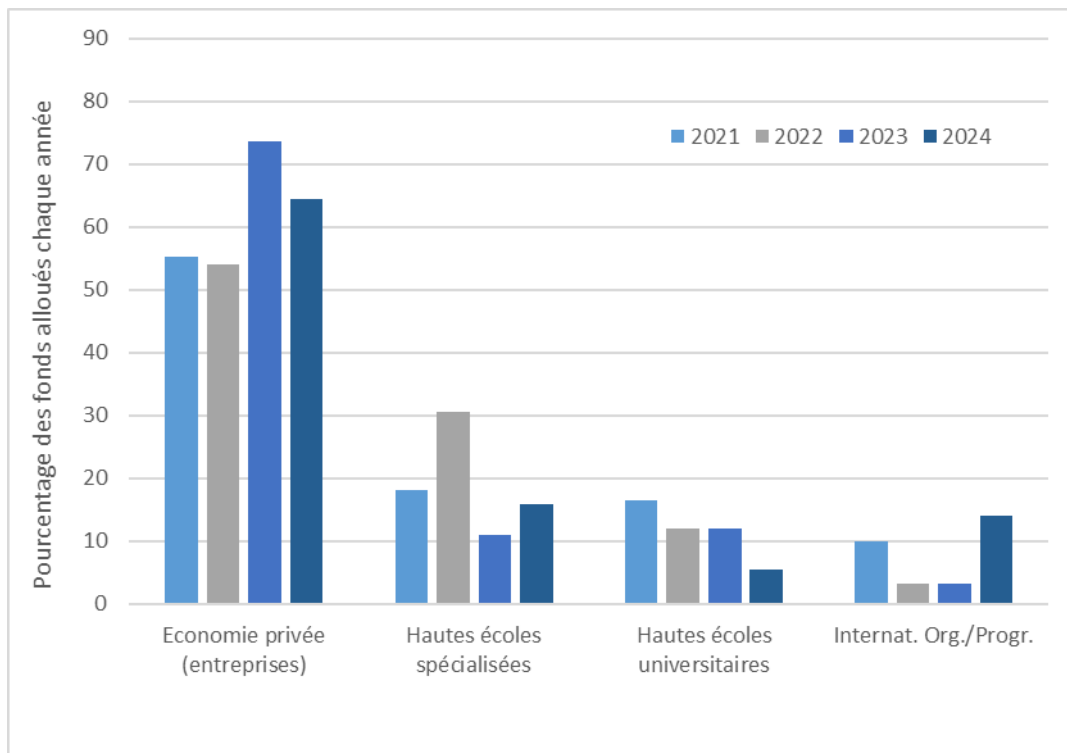
Graphique 4: Répartition des fonds (env. 371 millions de francs en 2022) dans les domaines thématiques de la recherche de l'administration fédérale

Ces données reposent sur les indications fournies par les offices fédéraux qui ont réalisé des projets de recherche et d'évaluation liés avec le domaine de la sécurité sociale. Outre l'OFAS, ce sont surtout, si l'on considère le montant des fonds alloués, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), le SECO, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Office fédéral du logement (OFL).

Les activités de recherche dans le domaine de la sécurité sociale peuvent aussi être financées par d'autres sources sans lien avec l'administration fédérale et n'apparaissent donc pas dans cette vue d'ensemble. Certains cantons, universités, hautes écoles spécialisées et autres institutions publiques ou privées libèrent des fonds pour financer divers projets de recherche en fonction de leurs besoins et de leurs intérêts. Ces fonds sont attribués en règle générale exclusivement à des projets précis et ne sont pas recensés de façon systématique.

³⁵ [La recherche de l'administration fédérale en quelques chiffres.](#)

Le budget de la recherche à l'OFAS finance uniquement les projets de recherche et d'évaluation dans le domaine de la sécurité sociale. Si les mandats sont majoritairement confiés à des instituts de recherche privés, les hautes écoles spécialisées et les universités en réalisent néanmoins un tiers environ. Certains mandats sont aussi remplis conjointement par un institut privé et un institut universitaire ou rattaché à une haute école spécialisée. La coopération avec des organisations internationales passe généralement par des contributions liées à des projets spécifiques.



Source: ARAMIS, calculs de l'OFAS (budget 2024 engagé seulement en partie)

Graphique 5: Répartition des fonds de la recherche à l'OFAS par catégorie de récipiendaire (2021 – 2024)

Le tableau ci-dessous récapitule par domaine thématique les fonds alloués aux recherches menées par l'OFAS pour la période de 2021 à 2024.

Fonds consacrés par l'OFAS à la recherche de 2021 à 2024 (en milliers de francs)

Domaine thématique	2021	2022	2023	2024*
Vieillesse et survivants / prévoyance	439	190	406	341
Invalidité / intégration	175	367	272	270
Enfance et jeunesse	180	171	69	235
Famille / conciliation famille-travail	92	348	38	-
Politique sociale en général / pauvreté	357	128	452	251
Total	1243	1204	1237	1097
Budget R+D / Dépenses générales de conseil	618	411	520	741
Lois spéciales / budgets des programmes*	625	793	717	356

* budgets 2024 alloués / engagés seulement en partie par domaine

Source: ARAMIS / calculs de l'OFAS

Au total, l'OFAS a consacré environ 4,8 millions de francs aux activités de recherche et d'évaluation pour la période de 2021 à 2024. Outre les thèmes récurrents de l'OFAS comme la prévoyance vieillesse et survivants, l'invalidité et la (ré)insertion, la protection de l'enfance et de la jeunesse, et la conciliation entre vie familiale et professionnelle, c'est notamment le programme limité dans le temps (2019 à 2024) «Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté» qui constitue une des principales dépenses pour la période considérée.

Sur cette même période, d'autres offices fédéraux ont mené des projets de recherche et d'évaluation ayant un rapport avec la sécurité sociale et les ont financés à hauteur de 2,5 millions de francs au total. Ces projets sont détaillés au chap. 5.2.

Autres fonds consacrés à la recherche dans le domaine de la sécurité sociale de 2021 à 2024 (en milliers de francs)

Service fédéral	Montant
Secrétariat d'État à l'économie ³⁶	1103
Office fédéral de l'agriculture	554
Office fédéral de la santé publique	*
Secrétariat d'État aux migrations	497
Office fédéral du logement	361
Total	2515

* L'OFSP publie le montant alloué à ses projets de recherche sur la base de données ARAMIS.
Source: informations des services fédéraux, cf. chap. 5.2 pour des informations plus détaillées.

En additionnant le budget de recherche de l'OFAS et les dépenses des autres services fédéraux, on arrive à quelque 7,3 millions de francs pour la période de 2021 à 2024, soit environ 1,8 million en moyenne par an pour les projets d'évaluation et de recherche dans le domaine de la sécurité sociale. Ce montant correspond environ au 1,9 million de francs consacré par an à la recherche pour la période de 2017 à 2020, mais est légèrement inférieur à la moyenne de la période de 2012 à 2016 (2,4 millions de francs).

2.4 Défis pour la sécurité sociale

Comme exposé plus haut, c'est le financement à long terme de la prévoyance vieillesse qui constitue aux yeux de l'opinion publique le principal défi pour la sécurité sociale. En 2021, 2022 et 2023, l'AVS et la prévoyance vieillesse figuraient en deuxième ou troisième position dans l'enquête annuelle du Baromètre des préoccupations de la population suisse.³⁷ Ce thème reste l'un des plus prégnants dans le débat public, ce qui est apparu clairement en 2024 à la veille des votations sur deux initiatives populaires qui concernent la prévoyance vieillesse³⁸:

³⁶ De nombreux projets de recherche du SECO ont été financés par le fonds de l'AC.

³⁷ gfs.bern 2021, gfs.bern 2022, gfs.bern 2023.

³⁸ Initiative sur les rentes et initiative pour une 13^e rente AVS, votations du 3 mars 2024.

alors que le Conseil fédéral et le Parlement les rejettent toutes deux, les discussions qui agitent les médias et le grand public voient s'affronter tout un éventail d'opinions divergentes. Par exemple, il n'y a aucun consensus sur le nombre de personnes retraitées qui sont pauvres, voire sur la réalité même de cette pauvreté, ni sur la manière, la nécessité ou la possibilité de financer des prestations supplémentaires pour ce groupe de personnes, ou sur la question de savoir si le seul moyen de garantir le financement à long terme de l'AVS est de relever l'âge de la retraite. Peu de personnes prenant part à ces discussions semblent conscientes qu'il existe à ce sujet plusieurs études, statistiques, budgets publics et projections financières. Il est donc permis de se demander si le public en sait réellement assez sur le fonctionnement, les perspectives d'évolution financière et les risques de la sécurité sociale, et sur les réformes à venir.

La stratégie actuelle de l'OFAS montre clairement que les défis auxquels la sécurité sociale fait face en Suisse vont bien au-delà de la garantie financière à long terme des risques classiques. Ainsi, il ne s'agit pas seulement de soutenir les personnes défavorisées et de protéger tous les groupes de population contre les risques économiques, mais plutôt d'en faire davantage pour prévenir autant que possible la survenance de la pauvreté et de prendre des mesures pour prévenir les risques sociaux et les nouveaux risques. La sécurité sociale englobe toutes les mesures et prestations qui visent à permettre à l'ensemble de la population de participer à la vie économique et sociale. Cette visée inclut le soutien aux groupes défavorisés ou aux personnes atteintes dans leur santé ainsi que leur intégration, mais aussi les mesures permettant aux personnes en âge de travailler ou à l'âge de la retraite, aux enfants, aux jeunes et aux familles de développer leurs propres capacités et d'exploiter leur propre potentiel.

La large définition de la mission à remplir par la sécurité sociale débouche en conséquence sur un grand nombre de défis à affronter. La stratégie de l'OFAS définit ainsi six objectifs: aménagement et développement de la prévoyance vieillesse, amélioration des prestations de l'AI visant à favoriser la participation à la vie sociale, renforcement de la participation des enfants et des adolescents, élaboration d'une politique familiale globale, encouragement de la prise en charge intégrative des personnes âgées, lutte contre la pauvreté et protection sociale des personnes dont les conditions de travail sont précaires. Ces six objectifs doivent répondre à divers défis afin de poursuivre le développement de la sécurité sociale et définissent diverses priorités pour la recherche au cours de la prochaine période FRI.

2.4.1 Évolution démographique

L'évolution démographique constitue le plus grand des défis de la sécurité sociale. Pour réjouissante qu'elle soit, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne aussi un net allongement de la période de versement des prestations des assurances sociales. Rappelons que les prestations sont financées essentiellement par des cotisations salariales. Avec le départ à la retraite des baby-boomers, le nombre de cotisants diminuera fortement et la base de financement se réduira pour les prestations d'un nombre croissant de retraités, qui les percevront plus longtemps du fait que leur espérance de vie a nettement augmenté.

L'acceptation, à l'automne 2022, de la réforme Stabilisation de l'AVS (AVS 21), dont les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2024, permet de stabiliser les finances de l'AVS, de maintenir le niveau des rentes et d'en garantir pour l'essentiel le financement jusqu'en 2030, à condition que ne s'y ajoutent pas de nouvelles prestations sans financement correspondant. Mais le problème général d'un financement durable de l'AVS n'est pas résolu pour autant. Le déséquilibre entre durée de cotisation, niveau des cotisations, âge de la retraite et durée de perception est trop important.

L'évolution démographique met également à rude épreuve le financement du 2^e pilier. L'augmentation de l'espérance de vie prolonge aussi la durée de perception des rentes de la prévoyance professionnelle. Si le taux de conversion du capital d'épargne n'est pas adapté en conséquence, force sera de puiser dans les réserves des institutions de prévoyance ou dans les cotisations de la génération active pour payer ces prestations. La redistribution entre «jeunes» et «vieux» revient régulièrement dans les discussions sans que l'on puisse discerner un consensus social pour tirer cette question au clair. Cette discordance rend plus difficile l'acceptation des réformes nécessaires et soulève une fois de plus cette question: la population en sait-elle assez et fait-elle suffisamment confiance aux institutions étatiques pour que ces défis puissent être relevés?

Qui plus est, les phénomènes démographiques peuvent aussi influencer sur le nombre et la composition de divers groupes sociaux tributaires de prestations de soutien. Le taux élevé de divorce augmente le nombre de familles monoparentales et accentue le besoin de structures d'accueil extra-familial; les ménages dont la structure change ou les personnes immigrées dépourvues de soutien familial peuvent encourir des risques sociaux susceptibles de placer la sécurité sociale face à d'autres défis encore.

2.4.2 Risques et opportunités de la numérisation

Les changements structurels dans l'économie, les nouveaux modèles commerciaux tels que l'économie de plateforme, mais aussi la modification des exigences envers les personnes actives, entraînent les défis les plus divers pour le système de sécurité sociale. D'un côté, de nouvelles opportunités d'emploi s'offrent aux travailleurs dont la formation ou la disponibilité ne correspondent pas aux exigences traditionnelles d'un emploi à plein temps. De l'autre, les nouvelles formes de travail n'offrent pas toutes une protection suffisante contre les risques sociaux, surtout lorsque le travail est fourni par l'intermédiaire d'une plateforme et que la personne qui l'effectue est considérée comme indépendante. L'équilibre à trouver entre un marché de l'emploi dynamique et une protection suffisante des personnes actives demeure un enjeu perpétuel de la sécurité sociale.

Les technologies numériques et leur évolution fulgurante placent en permanence certains autres domaines de l'OFAS face à de nouveaux défis. On citera ici, en particulier, la protection des jeunes face aux médias, et surtout la protection des enfants et des adolescents contre la cybercriminalité sexuelle. Un rapport publié en 2023 (Caneppele et al. 2022) engage tous les acteurs aux niveaux national, cantonal et communal à lutter contre les cyber-délits sexuels commis envers des enfants. Les conséquences des abus commis sont catastrophiques pour les victimes et les formes de cybercriminalité changent plus rapidement que les possibilités de réaction des acteurs. Une coordination rapide et appropriée des activités fédérales et cantonales en la matière constitue un défi non négligeable.

Le recours aux nouvelles technologies afin de rendre les assurances sociales plus transparentes pour les assurés est certes moins dangereux, mais non moins important. Ces défis sont relevés à l'aide des mesures décrites sous l'objectif 7 de la stratégie de l'OFAS. Plus l'accès aux informations et aux prestations est simple, plus l'exécution et la surveillance des assurances sociales peuvent être efficaces. Et mieux la population est informée sur son propre statut au regard du droit des assurances sociales, plus elle pourra faire confiance à ces assurances, comprendre la nécessité des réformes prévues ou même accepter l'absence de prestations supplémentaires telles qu'une 13^e rente AVS.

2.4.3 Évolution de la société: «Davantage de Je, moins de Nous»³⁹

Le Baromètre des préoccupations 2023 le constate: «La vision collective des préoccupations et des sujets de société a changé au cours des 40 dernières années.» Les individus, mais aussi un grand nombre de groupes d'intérêts et d'institutions, se préoccupent d'une quantité de thèmes d'autant plus grande. L'évolution de la société a fait que, pour beaucoup de personnes, la famille nucléaire n'est plus une forme de vie commune qui dure toute la vie. L'individualisation croissante, jointe à une plus grande fragmentation du paysage médiatique, fait que chacun tend à diriger son regard sur sa propre situation de vie et sur les préoccupations qui vont de pair. Il en résulte de nouveaux défis pour la sécurité sociale. Comme mentionné plus haut, les prestations sociales ont vocation à contribuer à la participation de tous les groupes sociaux à la vie sociale. Plus la forme de vie choisie est différente de la «norme», plus l'inclusion est difficile, d'autant que les exigences posées à la sécurité sociale en matière de flexibilité des solutions et de liberté de choix ne cessent d'augmenter.

Les expériences faites pendant la **pandémie de COVID-19** ont montré de façon éloquente que la sécurité sociale peut être mise en difficulté par une évolution totalement inattendue. Les mesures prises pour protéger la population en limitant le risque de propagation du COVID-19 ont eu un impact drastique sur la situation économique, nécessitant une intervention rapide des acteurs de la politique sociale. Les conséquences économiques ont été atténuées par diverses mesures étatiques en faveur des entreprises et de leur personnel, des indépendants et des salariés qui subissaient l'impact des restrictions d'exploitation imposées par l'État.

La pandémie a accentué encore certains des défis sociaux déjà présents ou les a rendus particulièrement évidents. Ainsi, les personnes qui, auparavant déjà, devaient se contenter de faibles ressources financières et celles qui ne souhaitaient pas faire appel à l'aide de l'État en raison de leur statut de séjour, par crainte de le perdre et d'être contraintes de quitter la Suisse, se sont retrouvées dans une situation extrêmement difficile. Il est également fait état d'une nette augmentation de troubles psychiques pouvant avoir des conséquences durables sur la situation sociale. Outre la population active, la pandémie a touché en premier lieu les personnes âgées à la santé fragile, ainsi que les enfants et les adolescents, tant dans leur santé psychique que dans leurs liens sociaux et dans le succès des transitions au sein du système de formation ou pour accéder au monde du travail. L'on observe par ailleurs un impact particulièrement négatif de la pandémie sur les enfants et les adolescents vivant dans des familles défavorisées ou avec un handicap, atteints dans leur santé psychique ou placés en famille d'accueil. Enfin, l'AI s'est vue confrontée à un nouveau défi avec le COVID long. Le nombre de demandes de prestations fait l'objet d'un monitoring et d'une analyse dans le cadre d'un projet de recherche.

³⁹ gfs.bern 2023, p.47.

3. PRIORITÉS ET THÈMES DE RECHERCHE POUR LA PÉRIODE DE 2025 À 2028

Divers facteurs influent sur la planification de la recherche à l'OFAS. La majorité des rapports sont rédigés en vue de répondre à des demandes du Parlement ou des commissions au Conseil fédéral. Certains rapports doivent aussi être rédigés à court terme en vue de réformes législatives, en particulier pour évaluer ex ante les conséquences économiques et sociales des modifications de loi. La planification de la recherche est pragmatique et suit un rythme annuel, avec des adaptations en cours d'année. Les thèmes en sont dictés, d'une part, par les priorités de la stratégie de l'OFAS et, d'autre part, par la planification des programmes pluriannuels de recherche financés sur la base de lois spéciales. En font partie, pour les quatre prochaines années, le 4^e programme de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI 4), les évaluations de la réforme «Développement continu de l'AI» ainsi que les recherches menées pour le monitoring de la pauvreté. Les programmes et les thèmes de recherche fondés sur la stratégie de l'OFAS sont détaillés ci-après.

La priorité thématique de l'objectif 1 de cette stratégie vise un **financement durable de la sécurité sociale**. Plusieurs rapports de base sont ainsi planifiés pour préparer la prochaine révision de l'AVS. Un de ces rapports doit porter sur la manière dont la mortalité a évolué avec le temps en fonction de diverses caractéristiques sociodémographiques. Un autre doit se pencher sur les conséquences d'une rente du 1^{er} pilier entièrement indépendante de l'état civil. En outre, il est prévu d'approfondir les raisons de la non-perception de prestations transitoires, ainsi que la conception et la perception des prestations complémentaires.

En 2024 s'achèvera un vaste **projet d'évaluation dans le domaine du 2^e pilier**. En réponse à un postulat de la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national, la mise en œuvre et les effets de la réforme structurelle de la prévoyance professionnelle adoptée en mars 2010 ont fait l'objet d'une évaluation. Trois sous-projets portaient sur les mesures prises pour renforcer le système de surveillance ainsi que la gouvernance et la transparence au sein des institutions de prévoyance. Les difficultés subsistantes ont été analysées sur la base d'enquêtes quantitatives et qualitatives, et des propositions ont été recueillies auprès des personnes interrogées sur la manière dont la réforme pourrait encore être améliorée au vu des défis actuels de la prévoyance professionnelle. Un intérêt tangible de la part des acteurs concernés et du public spécialisé pour les résultats de l'évaluation s'est fait sentir alors même que les travaux étaient en cours.

3.1 4^e programme de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI 4)

L'objectif 2 de la stratégie de l'OFAS est d'élaborer des **propositions pour le développement de l'AI** en vue de favoriser la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et professionnelle. La récente révision de la LAI dite Développement continu de l'AI est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2022. L'OFAS a élaboré et adopté un projet d'évaluation de cette réforme. Issu d'une collaboration étroite entre les divers secteurs du domaine AI et du secteur Recherche et évaluation (qui fait partie du domaine Mathématiques, analyses et statistiques), ce projet constitue l'élément de base du 4^e programme de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI 4), lancé début 2023, et par conséquent aussi une des priorités des activités de recherche de l'OFAS pour la période de 2025 à 2028.

Le PR-AI 4 s'intéresse principalement à la mise en œuvre et aux effets des innovations du Développement continu de l'AI. Il est par conséquent axé sur les groupes cibles de cette réforme (enfants; adolescents et jeunes assurés atteints dans leur santé psychique; personnes atteintes dans leur santé psychique), identifiés notamment dans le cadre du PR-AI 3 comme déterminants pour le succès de l'AI. En complément, plusieurs évaluations transversales porteront sur des modifications et des mesures touchant aussi d'autres domaines, tandis que d'autres évaluations s'intéresseront à la coordination au sein du système ainsi qu'à ses interfaces. L'évaluation du Développement continu de l'AI traitera en conséquence des domaines thématiques suivants:

- L'évaluation des modifications apportées aux mesures médicales concernant les enfants portera sur leur mise en œuvre et leurs effets. La réforme comprenait notamment, à cet égard, une mise à jour de la liste des infirmités congénitales, l'adaptation des prestations de l'AI aux critères de l'assurance-maladie ainsi qu'un renforcement du pilotage et de la gestion des cas. Le PR-AI 4 examinera également les conséquences financières des modifications de la liste des infirmités congénitales, la manière dont les coûts liés à l'[art. 12 LAI](#) seront transférés ainsi que les effets du relèvement de 20 à 25 ans de la limite d'âge pour les mesures médicales de réadaptation visées à l'[art. 12 LAI](#).
- L'évaluation portera sur les nombreuses innovations, extensions et renforcement des mesures de réinsertion professionnelle prévues pour les adolescents et les jeunes assurés atteints dans leur santé psychique: il s'agit entre autres de l'extension des mesures de détection précoce et de réinsertion aux jeunes assurés, de l'orientation de la formation professionnelle initiale vers le marché du travail primaire, du développement du conseil et du suivi, et du renouvellement de l'octroi de mesures de réinsertion pour les adolescents et les jeunes atteints dans leur santé psychique après une interruption de ces mesures.
- Pour les personnes atteintes dans leur santé psychique, les projets visent également la mise en œuvre et les effets des nouvelles mesures. Les intersections prévisibles avec le domaine thématique précédent et celui qui suit (évaluations transversales) seront clarifiées et traitées lors de la concrétisation des projets.
- Plusieurs évaluations et projets de recherche relatifs au Développement continu de l'AI concernent des thèmes transversaux. Ils traitent d'innovations qui touchent simultanément les groupes cibles mentionnés ou encore d'autres groupes d'assurés, ou considèrent les effets globaux de la réforme, par exemple les conséquences financières. En font notamment partie le nouveau processus de calcul du taux d'invalidité et la linéarisation des rentes d'invalidité qui en découle, le renforcement de la gestion des cas et les innovations dans le domaine des expertises médicales.
- Quant au domaine thématique de la coordination, il traite des diverses innovations qui visent la coopération entre l'AI et d'autres acteurs essentiels, par exemple dans les domaines des traitements médicaux, de la réinsertion professionnelle et de la formation.

La mise en œuvre du PR-AI 4, comme celle des programmes qui l'ont précédé, suit le principe de la planification continue, afin que des thèmes d'actualité, tant inhérents qu'extérieurs à l'objet des évaluations du Développement continu de l'AI, puissent aussi y être inclus très rapidement s'ils deviennent prioritaires en raison de discussions et de questions soulevées par les professionnels, les politiques ou les médias. L'expérience acquise au cours des trois premiers programmes de recherche sur l'AI permet de supposer que 15 à 25 projets au total pourront être réalisés dans le cadre du PR-AI 4.

3.2 Recherche dans le cadre du Monitoring national de la pauvreté

En transmettant la [motion 19.3953](#) de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des États, le Parlement a chargé le Conseil fédéral, en juin 2020, de mettre en place un cycle de monitoring de cinq ans visant à assurer un suivi de la situation en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté.

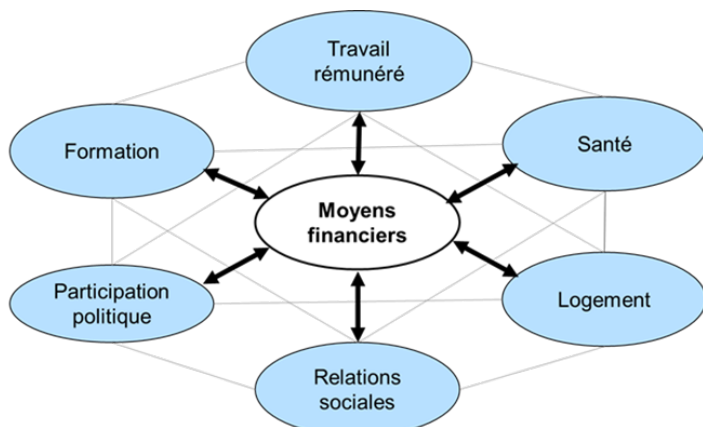
Selon cette motion, ce monitoring doit contenir les éléments suivants:

1. évaluation des indicateurs de la pauvreté (sur la base des sources de données nationales et cantonales existantes);
2. analyse comparative de la situation dans les cantons;
3. analyse des mesures de prévention de la pauvreté existantes;
4. études longitudinales (réelles) sur l'évolution de la situation en matière de risque de pauvreté et de perméabilité sociale;
5. enseignements pertinents pour le pilotage, à l'intention de la Confédération, des cantons et des communes.

La motion demande que les résultats en soient transmis à l'Assemblée fédérale sous la forme d'un rapport, établi tous les cinq ans, pour qu'elle en prenne acte. Le premier de ces rapports doit paraître en 2025. La conception du monitoring de la pauvreté correspond à la notion «classique» du monitoring dans les sciences sociales, au sens d'un suivi de l'évolution de la société à l'aide d'indicateurs statistiques et d'une présentation des connaissances ainsi acquises sous une forme parlante. En parallèle, le rapport abordera aussi les effets des stratégies et des mesures politiques. Divers projets réalisés dans le cadre de ces travaux éclaireront en profondeur les défis et les problématiques spécifiques au domaine de la pauvreté.

Le monitoring repose sur une notion multidimensionnelle de la pauvreté partant de l'aspect monétaire (voir graphique 6). Les analyses partiront toujours de la situation financière des ménages et des membres de ces derniers. Le monitoring montrera comment les besoins financiers et les privations interagissent avec d'autres domaines de la vie.

Sept aspects (dimensions) de la pauvreté seront considérés en tout, dont trois seront approfondis en tant que thèmes prioritaires dans le premier rapport: minimum vital, travail rémunéré et formation. Les autres (santé, logement, relations sociales et participation politique) seront traités plus succinctement.



Graphique 6: Notion multidimensionnelle de la pauvreté partant de l'aspect monétaire

3.2.1 Priorités de recherche du premier cycle de monitoring (2022 – 2025)

Le premier rapport de monitoring se concentre sur trois thèmes prioritaires: minimum vital, travail rémunéré et formation, ainsi que sur les documents de base issus de la recherche. Les résultats des projets de recherche correspondants y seront publiés en 2025. Certains d'entre eux pourront être présentés plus en détail dans des publications ultérieures.

3.2.2 Incitations à la recherche en vue de produire une base scientifique

Données administratives

Le monitoring de la pauvreté doit disposer de données complémentaires pour répondre aux mandats de la [motion 19.3953](#) qui vont plus loin que la détermination d'indicateurs statistiques clés. Une source essentielle réside dans l'appariement de données administratives: comme celles-ci englobent toujours l'ensemble de la population concernée (enquêtes exhaustives), le grand nombre de cas permet des analyses fines (par ex. comparaisons entre cantons), des analyses historiques ainsi que de nouvelles formes d'analyse grâce à une structure de panel. Les **données fiscales** cantonales (harmonisées et appariées) constitueront l'élément central des analyses de ce type en raison de la richesse des informations qu'elles contiennent. Certains cantons et travaux de recherche y recourent déjà pour établir la situation du canton en matière de pauvreté (cf. par ex. Fluder et al. 2020; Hümbelin 2019; Hümbelin und Fritschi 2018, Neukomm und Fontana 2018).

Pour l'heure et pour le rapport de monitoring 2025, on ne dispose toutefois pas encore de données fiscales cantonales harmonisées. À moyen terme, il est prévu que le monitoring puisse utiliser les données fiscales. Dans le cadre du programme de gestion nationale des données, le Conseil fédéral a chargé le DFI (OFS) et le DFF de mettre en place dans les cantons un relevé national des données fiscales à des fins statistiques.

En attendant que ces données soient disponibles, l'on examine le potentiel offert par l'appariement de données administratives et de données issues d'enquêtes pour effectuer des analyses longitudinales de la population à faible revenu. Une première étape consistera à évaluer le potentiel des données administratives (hors données fiscales) pour le monitoring national de la pauvreté. L'étape suivante résidera dans la réalisation d'analyses historiques sur la base du potentiel évalué.

Prise en compte de la fortune

Pour la mesure statistique de la pauvreté financière, le monitoring reprend le concept de pauvreté absolue adopté par l'OFS. Pour les analyses effectuées au moyen de ce concept, il recourt aux données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Celles du module supplémentaire Fortune de l'enquête 2023 pourront être utilisées pour calculer des indicateurs de pauvreté prenant en compte la fortune, qui seront présentés dans le cadre du monitoring, afin de refléter le mieux possible la situation de la Suisse en la matière.

La fortune peut être intégrée de diverses manières dans la mesure de la pauvreté, mais il faut savoir que le choix de l'approche adoptée et le type d'opérationnalisation influent de façon significative sur les résultats et le taux de pauvreté calculé avec prise en compte de la fortune. Un document de base (OFS 2023) conclut que l'approche dite bidimensionnelle convient bien pour compléter les analyses standard existantes de l'OFS sur le thème de la pauvreté par des informations relatives à la fortune pour l'ensemble de la population. Pour les analyses qui se limitent aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite, c'est en revanche l'approche

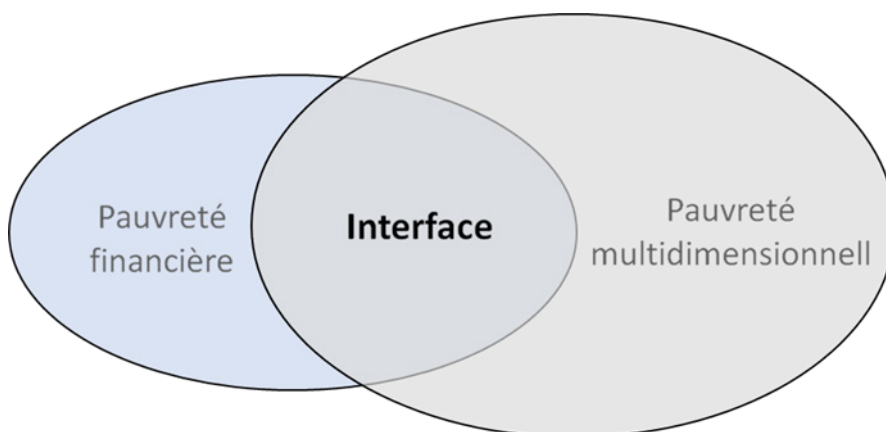
unidimensionnelle qui sied le mieux, car elle tient mieux compte de la relative stabilité du revenu induite par la perception d'une rente de vieillesse, et de la perspective à plus long terme.

Plusieurs variantes d'application de l'approche unidimensionnelle ont été testées dans le cadre d'un mandat de recherche externe. Sur cette base, un modèle a été recommandé pour le calcul du taux de pauvreté tenant compte de la fortune des personnes à la retraite. Il sert de base aux calculs de l'OFS dans le rapport de monitoring 2025.

Intersection entre pauvreté financière et pauvreté multidimensionnelle

Pour obtenir des résultats parlants sur la composition et l'intensité de l'intersection entre la pauvreté financière et les désavantages provenant des autres dimensions de la pauvreté, un autre projet de recherche élabore une mesure quantitative afin de définir cette intersection au moyen d'indicateurs statistiques (cf. graphique 7). Ce projet recourt aux données de l'enquête SILC.

Les analyses effectuées se concentrent sur la partie de la population touchée par la pauvreté financière. Pour identifier l'intersection entre cette population et celle qui subit des privations dans d'autres domaines de la vie, le projet recourt à la méthode Alkire-Foster (AF). Le but visé est de déterminer les effets et l'intensité de la multidimensionnalité pour les personnes touchées par la pauvreté financière en Suisse: quelle est l'intensité de l'expression de la pauvreté et quelles sont les principales privations (autre le revenu) auxquelles les personnes pauvres sont confrontées? Dans combien de dimensions observe-t-on des privations? Quelles dimensions jouent un rôle prépondérant? Observe-t-on des tendances significatives sur la durée? L'objectif est de décrire la complexité de la pauvreté en Suisse et de montrer quels sont les besoins effectifs de la population: quelle est l'intensité de l'expression de la pauvreté et quelles sont les principales privations (autre le revenu) auxquelles les personnes pauvres sont confrontées?



Graphique 7: Multidimensionnalité de la pauvreté financière

Expérience subjective de la pauvreté

Le Monitoring national de la pauvreté considère aussi dans ses analyses la pauvreté ressentie, s'intéressant particulièrement aux points de vue et aux marges de manœuvre individuelles des personnes touchées. Un module supplémentaire a été ajouté au questionnaire SILC 2023 afin de compléter les informations subjectives que cette enquête fournit déjà. Les données ainsi

recueillies seront analysées dans le cadre d'un projet de recherche, puis incluses dans le premier rapport de monitoring. Ce module SILC couvre les thèmes suivants:

1. Pauvreté subjective

L'élément moteur consiste dans le rapport «The hidden dimensions of poverty» publié en 2019 par ATD Quart Monde et l'Université d'Oxford. Ce projet participatif auquel ont pris part des personnes concernées, des professionnels et des chercheurs de six pays (Bangladesh, Bolivie, États-Unis, France, Royaume-Uni et Tanzanie) distinguait neuf «dimensions» de la pauvreté. Trois de ces dimensions (dépossession du pouvoir d'agir, maltraitance et prestations non reconnues), non comprises jusque-là dans le questionnaire, sont incluses dans le module supplémentaire 2023.

2. Travail valorisant

Le monitoring de la pauvreté s'inspire de l'approche par les «capabilités» (capability approach) théorisée par Amartya Sen. Cette approche mesure le bien-être des personnes en ne le restreignant ni leurs biens ni à ce qu'ils ont atteint dans leur vie, mais à leurs options d'action ou aux opportunités qui s'offrent à eux pour se réaliser. Appliquée au travail rémunéré, elle peut s'interpréter en ce sens que le travail n'offre pas seulement un bien-être matériel, mais doit aussi permettre de se réaliser soi-même. L'enquête SILC comprend des questions sur la satisfaction à l'égard des conditions et du climat de travail, mais non sur le sens même de l'activité lucrative exercée. Cette lacune est comblée par le module supplémentaire.

3. Auto-classification en tant que pauvre

Afin d'éviter un biais systématique de réponse lorsqu'on demande directement aux personnes si elles se considèrent comme pauvres, le monitoring suit l'approche de la DREES (cf. Duvoux et Papuchon 2018). Au lieu de poser cette question directement, on interroge les personnes sur leur probabilité de devenir pauvres dans les cinq prochaines années, une des réponses possibles étant «Je me qualifierais déjà de pauvre ».

4. Motifs de non-recours à l'aide sociale ou aux prestations complémentaires

Le relevé statistique du non-recours aux prestations se heurte à de grandes difficultés (cf. Bargain et al. 2012, Hümbelin 2019). Le Monitoring national de la pauvreté se focalise sur l'analyse des motifs de l'absence potentielle de recours aux prestations. À cette fin, le module SILC applique une procédure en deux temps. On demande d'abord aux personnes quel serait leur comportement à cet égard si elles se retrouvaient dans une situation financière difficile. Dans un second temps, on interroge sur leurs motifs celles qui ont répondu qu'elles ne feraient pas valoir leur droit aux prestations.

Si, au moment de l'enquête, les personnes recourent à l'aide sociale, la procédure en deux temps est adaptée: on leur demande si elles ont tardé à le faire.

3.2.3 Minimum vital

Pour le thème prioritaire Minimum vital, le monitoring examine la question de la contribution que les diverses prestations des branches du système de sécurité sociale apportent à la lutte contre la pauvreté. À cette fin, les taux différenciés de pauvreté avant et après transfert (distinction de groupes de prestations par branche, analyse distincte pour les ménages ou les personnes avant et après l'âge à la retraite).

Le monitoring s'intéresse aussi à la durée de perception de l'aide sociale lorsque celle-ci se prolonge. Pour cette analyse, il s'agit de reconstituer au niveau individuel des parcours-types

comprenant potentiellement plusieurs périodes de perception. Sur cette base, le monitoring examine comment la probabilité de percevoir des prestations d'aide sociale sur une longue durée a évolué ces dernières années et quels facteurs de risque sont particulièrement significatifs. À cet égard, les analyses effectuées pour une sélection de villes suisses révèlent un paradoxe en apparence: alors que la durée de perception par les nouveaux bénéficiaires n'a quasiment pas changé, la durée moyenne a augmenté pour l'ensemble des cas. L'explication peut en être qu'une petite partie des cas perçoit les prestations sur une très longue durée et que ces cas pèsent chaque année un peu plus dans la balance, puisqu'ils continuent de faire partie de l'effectif (Beyeler et al. 2020, S. 42 – 55). Le monitoring examine si tel est aussi le cas pour l'ensemble de la Suisse.

3.2.4 Travail rémunéré

Au chapitre du travail rémunéré, le monitoring de la pauvreté étudie en priorité les différences entre les sexes, les parcours professionnels critiques et l'approche multidimensionnelle de la pauvreté et de l'emploi.

Incitations à la recherche sur les différences entre les sexes

Un projet de recherche fondé sur les données de l'enquête SILC aborde le paradoxe du genre chez les travailleurs pauvres (cf. Ponthieux 2018, Heuberger et Knittler 2018). Ce paradoxe réside en ceci qu'il existe des différences liées au genre, bien documentées et largement discutées, dans la répartition entre travail rémunéré et travail non rémunéré (cf. Browning 1992, Becker 1985, etc.) mais aussi au niveau de l'intégration sur le marché du travail. Ainsi, les femmes exercent moins souvent une activité lucrative, travaillent plus fréquemment à temps partiel, à des pourcentages moindres, et touchent en moyenne des salaires inférieurs à ceux des hommes. Néanmoins, sous l'angle statistique, elles ne font pas plus fréquemment que les hommes partie des travailleurs pauvres (cf. Schwarz 2021). Un projet de recherche étudiera la manière dont le tableau change si l'on se fonde sur les revenus individuels au lieu de considérer l'ensemble des revenus du ménage.

Incitations à la recherche sous forme d'analyse historique

Un projet de recherche se penche sur les interactions dynamiques entre travail rémunéré et pauvreté. Il se concentre sur les conditions et les moyens (perspective du parcours professionnel) qui permettent de garantir durablement ses moyens de subsistance par le travail rémunéré. Suivant la question concrète posée, celle-ci concerne l'ensemble de la population (par ex. composition sociodémographique, sexe, âge et origine, différences entre cantons) ou les personnes qui ont obtenu le soutien du système de sécurité sociale au cours de leur parcours professionnel (notamment aide sociale ou assurance-chômage). Le projet entend répondre ici aux questions principales suivantes:

1. Comment un travail rémunéré permet-il de sortir durablement de la pauvreté? Quel rôle joue la distance au marché du travail?
2. Quelle est la persistance des situations de faible revenu? Comment peut-on caractériser ces situations et leur évolution?

3.2.5 Formation

Le chapitre consacré à la formation montre les liens qui existent en Suisse entre formation et pauvreté financière. La formation est comprise au sens de processus durant toute la vie et

englobant les processus de formation au cours de la petite enfance, de l'école obligatoire, du degré secondaire II ainsi qu'à l'âge adulte.

La priorité thématique Formation se demande entre autres choses quelles personnes sont davantage exposées au risque de pauvreté en raison de leur niveau de formation. Un projet de recherche fondé sur les données de l'enquête SILC identifie des groupes de risque au moyen d'analyses multivariées. Si les données disponibles le permettent, le monitoring de la pauvreté contient aussi les premières analyses des données du PIACC concernant les compétences de base.

Un autre thème d'intérêt consiste dans l'égalité des chances, ou l'influence de l'origine sociale sur les chances de formation. À ce sujet, un mandat de recherche externe procédera à une analyse approfondie des données de l'enquête SILC pour montrer le lien qui existe entre origine sociale et succès de la formation.

3.2.6 Aperçu du deuxième cycle du Monitoring national de la pauvreté (2026 – 2030)

De nouveaux thèmes prioritaires seront sélectionnés courant 2026, de concert avec les organes du monitoring national, pour le deuxième cycle du Monitoring national de la pauvreté (2026-2030). Cette sélection sera suivie de la planification de la conception du deuxième rapport de monitoring et des thèmes de recherche correspondants.

L'un des principaux enjeux du monitoring consiste dans la disponibilité des données nécessaires pour remplir le mandat donné par le Parlement. La mise à disposition de nouveaux ensembles de données (par ex. données fiscales cantonales) et le développement de nouvelles méthodes (par ex. *small area estimations*, [estimation petits domaines]) auront leur importance pour ce deuxième cycle.

3.3 Priorités de recherche dans le domaine de la politique familiale

L'objectif 4 de la stratégie de l'OFAS considère le rôle de la Confédération en matière de politique familiale et les défis durables à affronter au cours des vingt prochaines années. La Commission fédérale pour les questions familiales (COFF) a formulé, sur cette base, les questions suivantes:⁴⁰

- *Société*: à quoi ressemblera la famille en 2040? La définition de la famille est-elle en train de changer? Quels seront les valeurs, les besoins, les préoccupations et les souhaits des familles en 2040? Comment les rôles évoluent-ils en ce qui concerne la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale? Le vieillissement démographique entraîne-t-il de nouvelles façons d'envisager la famille et donc la politique familiale?
- *Environnement*: quel sera le contexte de vie des familles en 2040 en termes de démographie, d'environnement, d'espace, de logement, de travail, de mobilité, de santé, de sécurité économique et de pauvreté?
- *Conciliation*: comment la demande de main-d'œuvre et les besoins des salariés et des employeurs évoluent-ils? Quel est leur rôle? Quelles mesures seront alors prises pour favoriser la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale? Comment cette conciliation est-elle assurée?
- *Droit de la famille*: quel cadre juridique faut-il prévoir pour appréhender la diversité des situations familiales qui existe déjà aujourd'hui? Et comment lui donner la souplesse suffisante pour intégrer les formes de famille encore en gestation? Comment définir sur le

⁴⁰ Wüthrich 2022.

plan juridique l'équilibre des droits et des responsabilités entre les enfants, les parents et leurs référents sociaux et biologiques? Quel rôle le mariage classique jouera-t-il à l'avenir dans la définition des relations entre les parents et les enfants (relations familiales) et pour l'égalité?

- *Fédéralisme*: quelles tâches faut-il attribuer à l'État ou à la société civile pour encourager les familles de manière optimale? Quelles seraient les évolutions possibles de la répartition actuelle des compétences entre la Confédération et les cantons? À quoi ressemblerait une répartition des compétences entre les trois niveaux étatiques propice à une politique familiale coordonnée, équitable et orientée vers l'avenir? Qu'est-ce qui justifierait une telle répartition des compétences?
- *Coalitions politiques*: à quoi ressembleront les coalitions fructueuses pour la politique familiale en 2040? Parviendra-t-on à faire converger les approches qui mettent l'accent sur la politique sociale et les initiatives centrées sur l'économie nationale et le marché du travail? Quels sont les intérêts en présence? Quelle importance reconnaît-on à la politique familiale par rapport à d'autres champs politiques? Quelles sont les caractéristiques d'une politique familiale réussie?
- *Économie nationale*: comment la Suisse peut-elle être organisée du point de vue économique et rester une économie de premier plan en Europe à l'avenir? Qu'est-ce que cela signifie pour l'intégration des femmes sur le marché du travail, et notamment pour les nouveaux modèles de temps de travail et la sécurité matérielle des habitants de ce pays?

La COFF a demandé à différents auteurs de rédiger des [contributions](#) traitant au moins certaines de ces questions de façon à alimenter le débat et la réflexion sur la famille et la politique familiale en 2040. Dans l'esprit d'une recherche réactive, ces contributions seront publiées au fur et à mesure en ligne dans la revue «Sécurité sociale» (CHSS) et pourront servir de base à des analyses approfondies au cours des prochaines années.

L'OFAS participe en outre à un **programme de recherche sur l'apprentissage précoce des enfants**, lancé en 2016 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), qui porte sur le contexte familial et l'environnement éducatif des enfants ainsi que sur leur expérience de l'éducation précoce. Les cinq premières années de vie d'un enfant sont d'une importance primordiale pour son développement. Durant ces années, l'enfant apprend plus vite qu'à n'importe quelle autre période de sa vie et développe des compétences cognitives et socio-émotionnelles de base, essentielles pour ses performances futures, tant à l'école qu'à l'âge adulte.

Un premier cycle de ce programme⁴¹ (auquel ont participé l'Angleterre, l'Estonie et les États-Unis) s'est déroulé de 2016 à 2020. Le deuxième cycle, qui a commencé début 2023, prévoit la participation de cinq à dix pays⁴². La préparation d'une étude de terrain (phase pilote) a débuté en mars 2023. Seront interrogés dans ce cadre, par pays participant, 400 enfants de 5 ans, leurs parents et leurs enseignants. Les préparatifs de l'étude principale commenceront en juin 2024, la phase d'enquête durera de janvier à mars 2025 et le rapport final sera publié en mars 2026. En Suisse alémanique, romande et au Tessin, 3000 enfants de 5 ans au total seront interrogés pour l'étude principale. En Suisse, la question du financement de cette étude n'est pas encore résolue. Elle ne sera réalisée que si tous les acteurs intéressés participent à son financement.

⁴¹ OCDE 2020.

⁴² Prennent actuellement part à ce deuxième cycle l'Angleterre, l'Azerbaïdjan, le Brésil, les États Arabes Unis, les Flandres (Belgique), Malte et les Pays-Bas.

4. FINANCEMENT 2025 – 2028

La planification des ressources destinées à la recherche doit répondre à deux exigences parfois en conflit: remplir les objectifs de recherche formulés pour la période de planification et pouvoir financer les mandats de recherche à court terme en fonction des impératifs politiques. Les directives d'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale recommandent également cette «flexibilité proportionnelle». ⁴³ En conséquence, le présent plan directeur de recherche décrit avant tout les priorités thématiques pour 2025 – 2028. Au moment de leur mise en œuvre, le contenu concret et le financement des projets de recherche et d'évaluation seront adaptés aux ressources humaines et financières disponibles.

Le plan financier de l'OFAS prévoit un montant d'environ 500 000 francs par an pour la recherche de l'administration fédérale durant la période de 2025 à 2028. À ce montant s'ajoutent les fonds alloués en vertu de lois spéciales comme les ressources du programme de recherche sur l'assurance-invalidité (PR-AI).

Moyens consacrés par l'OFAS à la recherche de 2025 à 2028 (en milliers de francs)

Financement	2025	2026	2027	2028*
Budget R+E selon le plan financier	441	443	446	449
Financement en vertu de lois spéciales (par ex., le programme de recherche sur l'assurance-invalidité [PR-AI] ou les diverses clauses d'évaluation)**	880	745	715	640
Total	1321	1188	1161	1089

Source: calculs de l'OFAS

* extrapolation ** budgets en partie non encore adoptés

En l'état, l'OFAS dispose de fonds à hauteur de 4,8 millions de francs pour la recherche prévue durant la période de 2025 à 2028. Environ un tiers de ces ressources est affecté à des projets destinés à des activités de recherche ordinaires (R+E) menées surtout dans les domaines de la prévoyance vieillesse et survivants, de la politique de l'enfance, de la jeunesse et de la famille ainsi que des questions générales liées à la politique sociale. Le reste est consacré aux activités de recherche menées en vertu de lois spéciales.

Les fonds alloués à la recherche sont toujours intégrés dans le budget ordinaire de l'OFAS. La possibilité de les reporter sur l'année suivante est limitée. Comme indiqué, la planification se fait en continu afin de pouvoir adapter les projets de recherche et d'évaluation aux besoins de l'office, raison pour laquelle on s'abstient d'attribuer les moyens budgétés à des thèmes spécifiques. De manière générale, on peut dire que la mise à disposition de connaissances de base et l'évaluation de lois et de mesures restent l'objectif permanent des activités de recherche de l'OFAS pour la période de 2025 à 2028. Depuis 2008, les rapports annuels accessibles au public rendent intégralement compte de ces activités de recherche.

Les autres services fédéraux ont à leur budget annuel un montant total de 500 000 francs pour leurs activités de recherche en lien avec la sécurité sociale (260 000 francs pour le SECO, 40 000 francs pour l'OFAG, 100 000 francs pour le SEM et 100 000 francs pour l'OFL. L'OFSP publie le montant alloué à ses projets de recherche sur la base de données ARAMIS). Pour des informations plus détaillées à ce sujet, voir chap. 5.2.

⁴³ Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale 2014, p. 6.

5. ACTEURS ET INTERFACES

Le chapitre qui suit présente les interfaces avec les autres offices fédéraux et services spécialisés pour la recherche dans le domaine de la sécurité sociale, ainsi que la coopération internationale en la matière. En outre, les activités et plans de recherche de l'OFSP, du SECO, de l'OFS, de l'OFAG, de l'OFL et du SEM sur la sécurité sociale sont détaillés au chap. 5.2.

5.1 Interfaces avec d'autres offices fédéraux et des services spécialisés

Il existe diverses interfaces entre l'OFAS et d'autres offices fédéraux, mais il faut distinguer ici entre les interfaces opérationnelles qui prennent la forme d'une collaboration et les simples recoupements thématiques. Le tableau ci-dessous, qui résume les réponses des offices, offre une première vue d'ensemble des activités de recherche des autres offices fédéraux sur la sécurité sociale, ainsi que les projets communs et les formes générales de collaboration.

Office:	Office fédéral de la santé publique (OFSP)⁴⁴
Domaine:	Thèmes:
Assurance-maladie et accidents	- Échange d'informations et coordination
Invalidité et handicap	- Échange d'informations et coordination
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Analyse des besoins et accès à la contribution d'assistance des bénéficiaires d'une rente AVS (projet toujours en cours en février 2024)	
Prise en charge des personnes âgées: besoins, offres, modèles de prise en charge intégrative (rapport en allemand)	
Soutien au logement à domicile: instruments d'évaluation du besoin (rapport en allemand)	
La situation financière des veuves, des veufs et des orphelins (rapport en allemand)	
Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand)	
Soutien aux adolescents et aux jeunes adultes ayant des problèmes multiples aux transitions I et II (rapport en allemand)	
Modèles d'affaires innovants: besoin de flexibilisation dans le droit des assurances sociales (rapport en allemand)	
Office:	Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Politique du marché du travail - Évolution du marché du travail
Famille, générations et société	- Travail et famille - Femmes et travail - Accueil extrafamilial des enfants - Avenir de la famille
Prévoyance vieillesse	- Prévoyance professionnelle
Invalidité et handicap	- Interactions entre les sous-systèmes de la sécurité sociale: aide sociale, assurance-invalidité et assurance-chômage (AS-AI-AC)
Assurance-chômage	- AS-AI-AC

⁴⁴ L'OFSP établit son propre plan directeur de recherche, disponible à l'adresse suivante: <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/das-bag/ressortforschung-evaluation/forschung-im-bag.html>.

Office:	Secrétariat d'État à l'économie (SECO)
	- Statistique du chômage en Suisse
Assurance-maladie et accidents	- Travail et santé
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune: proposition de modèle applicable aux personnes à l'âge de la retraite (projet toujours en cours en février 2024)	
Prévoyance vieillesse indépendante de l'état civil (projet toujours en cours en février 2024)	
Appariement de données administratives et de données d'enquêtes pour le monitoring national de la pauvreté: évaluation du potentiel (projet toujours en cours en février 2024)	
Modèles de congé parental: analyse systématique des preuves empiriques et faisabilité d'une évaluation coûts-bénéfices macroéconomique (projet toujours en cours en février 2024)	
Étude PIAAC de l'OCDE (responsabilité SEFRI / OFS) (projet toujours en cours en février 2024)	
Évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (pas encore publié en février 2024)	
Contribution fédérale au coût de l'accueil extrafamilial pour enfants à la charge des parents: base de calcul (pas encore publié en février 2024)	
Migration et assurances sociales: une étude du 1^{er} pilier et des allocations familiales (rapport en allemand)	
Situation économique des familles en Suisse: impact d'une naissance et d'un divorce / d'une séparation (rapport en allemand)	
Initiative sur les rentes: conséquences pour le marché du travail, l'économie, l'assurance-chômage et l'aide sociale (rapport en allemand)	
Évaluation des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants: effets des aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales	
Qui prend sa retraite quand? Passage à la retraite: parcours et déterminants (rapport succinct en français)	
La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite	
Soutien aux jeunes et aux jeunes adultes présentant des problématiques multiples aux transitions I et II (rapport en allemand)	
Modèles d'affaires innovants: besoin de flexibilisation dans le droit des assurances sociales (rapport en allemand)	

Office:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Informations sur l'aide sociale et la pauvreté en Suisse - Enquête suisse sur la population active (ESPA) - Statistiques sur la population suisse - Comptes globaux de la protection sociale
Famille, générations et société	- Informations sur les ménages, les familles, la répartition du travail et la prise en charge des enfants
Prévoyance vieillesse	- Statistique des caisses de pension - Statistique de la prévoyance vieillesse
Assurance-chômage	- Statistique du chômage - Insertion des réfugiés et des personnes au bénéfice d'une admission provisoire sur le marché du travail
Assurance-maladie et accidents	- Statistique de l'aide et des soins à domicile - Statistique de l'assurance-maladie
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Mesurer la pauvreté en tenant compte de la fortune: proposition de modèle applicable aux personnes à l'âge de la retraite (projet toujours en cours en février 2024)	
Prévoyance vieillesse indépendante de l'état civil (projet toujours en cours en février 2024)	
Appariement de données administratives et de données d'enquêtes pour le monitoring national de la pauvreté: évaluation du potentiel (projet toujours en cours en février 2024)	

Office:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Domaine:	Thèmes:
<p>Modèles de congé parental: analyse systématique des preuves empiriques et faisabilité d'une évaluation coûts-bénéfices macroéconomique(projet toujours en cours en février 2024)</p> <p>Étude PIAAC de l'OCDE (responsabilité SEFRI / OFS) (projet toujours en cours en février 2024)</p> <p>Évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (pas encore publié en février 2024)</p> <p>Contribution fédérale au coût de l'accueil extrafamilial pour enfants à la charge des parents: base de calcul (pas encore publié en février 2024)</p> <p>Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale</p> <p>Migration et assurances sociales: une étude du 1^{er} pilier et des allocations familiales (rapport en allemand)</p> <p>Situation économique des familles en Suisse: impact d'une naissance et d'un divorce / d'une séparation (rapport en allemand)</p> <p>Évaluation des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants: effets des aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales</p> <p>La situation financière des veuves, des veufs et des orphelins (rapport en allemand)</p> <p>Qui prend sa retraite quand? Passage à la retraite: parcours et déterminants (rapport succinct en français)</p> <p>La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite</p> <p>Situation des indépendants en matière de prévoyance professionnelle: étude sur la base des données fiscales du canton de Berne de 2002 à 2012 (rapport en allemand)</p> <p>Analyse de la prévoyance professionnelle des indépendants (rapport en allemand)</p>	
Office:	Office fédéral de l'agriculture (OFAG)
Domaine:	Thèmes:
<p>Bases générales et développement de la sécurité sociale</p> <p>Famille, générations et société</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dimension sociale de l'agriculture (sociologie agraire) - Structures et répartition des rôles dans les ménages agricoles
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, Participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Office:	Office fédéral du logement (OFL)
Domaine:	Thèmes:
<p>Famille, générations et société</p> <p>Prévoyance vieillesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution démographique - Recours à l'avoir de prévoyance pour financer la propriété du logement
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Office:	Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
Domaine:	Thèmes:
<p>Bases générales et développement de la sécurité sociale</p> <p>Famille, générations et société</p> <p>Assurance-chômage</p> <p>Assurance-maladie et accidents</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Démographie de la migration - Aide sociale pour les personnes issues de la migration - Effets de l'immigration sur les assurances sociales - Effets de la migration sur différents groupes d'âge - Migration et travail - Santé des personnes issues de la migration
Collaboration avec l'OFAS:	
<p>Appariement de données administratives et de données d'enquêtes pour le monitoring national de la pauvreté: évaluation du potentiel (projet toujours en cours en février 2024)</p>	

Office:	Secrétariat d'État aux migrations (SEM)
Étude PIAAC de l'OCDE (responsabilité SEFRI / OFS) (projet toujours en cours en février 2024) Évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (pas encore publié en février 2024) Migration et assurances sociales: une étude du 1^{er} pilier et des allocations familiales (rapport en allemand) Promotion de la qualification des adultes: atteindre sur leurs lieux de vie les personnes menacées ou touchées par la pauvreté (rapport en allemand) Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand) Soutien aux jeunes et aux jeunes adultes présentant des problématiques multiples aux transitions I et II (rapport en allemand)	
Office:	Office fédéral de la justice (OFJ)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	<ul style="list-style-type: none"> - Droit des assurances sociales et nouvelles formes d'activité comme l'économie de plateforme - Distinction entre indépendants et salariés du point de vue du droit des assurances sociales
Famille, générations et société	<ul style="list-style-type: none"> - Protection de la sphère privée et des données personnelles des enfants et des jeunes - Prévention des risques en ligne liés à la sexualité
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement Mesures de protection des enfants et des jeunes face aux cyber-délits sexuels Modèles d'affaires innovants: besoin de flexibilisation dans le droit des assurances sociales (rapport en allemand)	
Office:	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)
Domaine:	Thèmes:
Famille, générations et société	<ul style="list-style-type: none"> - Certification professionnelle pour adultes - Formation professionnelle initiale pour adultes - Développement des compétences de base des adultes - Reconnaissance des qualifications professionnelles et des diplômes étrangers
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement Étude PIAAC de l'OCDE (responsabilité SEFRI / OFS) (projet toujours en cours en février 2024) Évaluation de la Plateforme nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (pas encore publié en février 2024) Promotion de la qualification des adultes: atteindre sur leurs lieux de vie les personnes menacées ou touchées par la pauvreté (rapport en allemand)	
Office:	Office fédéral de la culture (OFC)
Domaine:	Thèmes:
Famille, générations et société	<ul style="list-style-type: none"> - Encouragement à la diversité culturelle, participation et formation des enfants et des jeunes
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand)	

Office:	Office fédéral du sport (OFSP)
Domaine:	Thèmes:
Famille, générations et société	- Programme Jeunesse et Sport: offre d'activités sportives, formation et formation continue
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand)	

Office:	Office fédéral de la police (fedpol)
Domaine:	Thèmes:
Famille, générations et société	- Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent
Collaboration avec l'OFAS:	
Coordination et échanges réguliers, Participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand)	

Office:	Administration fédérale des finances (AFF)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Incidence de la migration sur les assurances du 1 ^{er} pilier et les allocations familiales
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Migration et assurances sociales: une étude du 1^{er} pilier et des allocations familiales (rapport en allemand)	

Office:	Administration fédérale des contributions (AFC)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Impact des modèles d'affaires innovants sur le droit fiscal
Collaboration avec l'OFAS:	
Participation réciproque à des groupes d'accompagnement	
Modèles d'affaires innovants: besoin de flexibilisation dans le droit des assurances sociales (rapport en allemand)	

Office:	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
Domaine:	Thèmes:
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Égalité entre hommes et femmes dans la vie professionnelle, familiale et sociale - Renforcement de l'autonomie économique des femmes
Famille, générations et société	- Conciliation entre vie privée, vie familiale et vie professionnelle - Répartition équilibrée du travail rémunéré et non rémunéré domestique et familial

Office:	Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)	
Collaboration avec l'OFAS:	<p>Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement</p> <p>Prévoyance vieillesse indépendante de l'état civil (projet toujours en cours en février 2024)</p> <p>Contribution fédérale au coût de l'accueil extrafamilial pour enfants à la charge des parents: base de calcul (pas encore publié en février 2024)</p> <p>Évaluation des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants: effets des aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales</p> <p>Effets des naissances, des séparations et des divorces sur la situation économique des familles en Suisse (rapport en allemand)</p>	
Service spécialisé:	Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH)	
Domaine:	Thèmes:	
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Participation complète, autonome et égale des personnes en situation de handicap à la vie politique, économique, sociale et culturelle	
Prévoyance vieillesse	- Autodétermination des personnes en situation de handicap	
Invalidité et handicap	- Amélioration de l'intégration professionnelle et scolaire	
	- Création d'un environnement scolaire et professionnel inclusif	
Collaboration avec l'OFAS:	<p>Coordination et échanges réguliers, Participation réciproque à des groupes d'accompagnement</p> <p>Prise en charge des personnes âgées: besoins, offres, modèles de prise en charge intégrative (rapport en allemand)</p> <p>Financement du sujet et subventions au titre de l'art. 74 LAI (rapport en allemand)</p> <p>Soutien au logement à domicile: instruments d'évaluation du besoin</p> <p>Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand)</p>	
Service spécialisé:	Service de lutte contre le racisme (SLR)	
Domaine:	Thèmes:	
Famille, générations et société	- Mesures de prévention du racisme	
Collaboration avec l'OFAS:	<p>Coordination et échanges réguliers, participation réciproque à des groupes d'accompagnement</p> <p>Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand)</p>	
Service spécialisé:	Fonds de prévention du tabagisme (FPT)	
Domaine:	Thèmes:	
Famille, générations et société	- Prévention du tabagisme chez les enfants et les jeunes	
Collaboration avec l'OFAS:	<p>Participation réciproque à des groupes d'accompagnement</p> <p>Coordination des aides financières de la Confédération dans le domaine de l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (rapport en allemand)</p>	

5.2 Activités de recherche des autres offices fédéraux sur la sécurité sociale

Le système de sécurité sociale couvre un large éventail de thèmes. Il arrive que les autres offices fédéraux mènent des travaux de recherche sur des sujets tels que l'évolution et la durée du chômage, la situation économique et sociale des familles paysannes, la prévention et le traitement de maladies, les questions touchant aux enfants dans le contexte de la migration ou encore les modèles de logements abordables, etc. Par ailleurs, une étude de l'OFAS (Mey et al. 2022) touche également à des thèmes connexes en démontrant par exemple que des conditions de logement défavorables (logement trop exigu devant être partagé avec d'autres personnes ou environnement trop bruyant) peuvent entraver ou empêcher l'apprentissage au domicile, ou encore que les exploitations agricoles représentent une catégorie d'indépendants menacée ou touchée par la pauvreté (car elles peuvent souvent se trouver grevées de dettes ou d'hypothèques, serrées par les coûts incompressibles liés aux machines agricoles et aux frais d'assurance élevés, et qu'elles disposent de peu de liquidités).

Secrétariat d'État à l'économie (SECO)

Contact: Amélie Speiser

Projets en cours et achevés entre 2021 et 2024

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
<p>Utilisation et effets des gains intermédiaires (rapport en allemand)</p> <p>Selon cette étude, plus d'un tiers des personnes qui perçoivent des indemnités journalières de l'AC réalisent un gain intermédiaire (GI) dans les douze premiers mois de leur chômage. Les indicateurs d'efficacité ont permis de mettre en évidence des effets positifs pour presque tous les groupes analysés. Ainsi, un GI augmente la probabilité de retrouver un emploi régulier, réduit la durée du chômage, favorise les parcours professionnels plus stables et améliore les revenus des personnes qui y ont recours.</p>	Université de Bâle	2019 – 2021	93 156
<p>Évaluation de monitoring de l'obligation d'annoncer les postes vacants I et II (rapports en allemand)</p> <p>Deux évaluations du monitoring de l'obligation d'annoncer les postes vacants ont été entreprises, après une analyse de la phase introductive de l'obligation (juillet 2018 à décembre 2019). La probabilité que l'annonce d'un poste conduise à un placement fructueux par les ORP était plus élevée lorsque le dossier du candidat était meilleur et lorsque la proposition était transmise rapidement à l'employeur. Le nombre de propositions jouait bien sûr un rôle important, mais l'élément central pour le succès du placement était surtout qu'au moins une proposition par poste soit transmise le plus rapidement possible.</p>	Centre de recherches conjoncturelles de l'ETH, Zurich; BSS Volkswirtschaftliche Beratung; IWSB	2020 – 2021	281 292
<p>Évaluation de l'impact de l'obligation d'annoncer les postes vacants I et II (rapports en allemand)</p> <p>Les premières évaluations réalisées après la phase introductive n'ont pu mettre en valeur aucun impact notable de l'obligation d'annoncer les postes vacants sur le taux de chômage et l'immigration. Il convient de noter que l'obligation d'annoncer les postes vacants est une mesure structurelle encore récente, qui a été mise en place alors que le chômage était bas.</p>	Université de Lausanne; Immigration Policy Lab de l'ETH, Zurich; Université de Bâle	2020 – 2021	242 497

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
<p>La valeur des formations sur le marché du travail suisse (rapport en allemand)</p> <p>Les résultats de cette étude montrent que le succès rencontré sur le marché du travail a évolué parallèlement pour plusieurs diplômes. L'analyse a permis de constater que la formation professionnelle de base reste déterminante sur le marché du travail suisse. Sur le long terme, les personnes diplômées au terme d'une formation professionnelle de base présentent des taux d'emploi plus élevés et un chômage moindre. En outre, la formation professionnelle de base protège davantage des bas salaires que la formation générale. Pour atteindre les échelons supérieurs de la répartition salariale, suivre une formation de degré tertiaire est généralement une condition <i>sine qua non</i>.</p>	Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP)	2020 – 2021	84 814
<p>Méthodes de recherche d'emploi et leurs succès</p> <p>Les stratégies de recherche des demandeurs d'emploi qui ont trouvé un poste différent peu des stratégies de ceux qui n'en ont pas trouvé. Sur une période de recherche prolongée, les demandeurs adaptent en partie leur stratégie. Néanmoins, s'ils ont tendance à élargir leur champ de recherche, ils en adaptent rarement les canaux. Le plus souvent, ils trouvent un poste grâce à un conseil ou une recommandation de leur réseau de connaissances personnelles, ou à l'aide d'un portail d'emploi.</p>	BSS Volkswirtschaftliche Beratung; Université de Bristol	2020 – 2022	86 074
<p>Égalité des sexes dans le domaine des mesures du marché du travail (rapport en allemand)</p> <p>Cette étude se penche sur la situation actuelle dans le domaine des mesures du marché du travail (MMT) en termes d'égalité des sexes. Elle parvient à la conclusion qu'il n'y a que peu de différences entre hommes et femmes. Les deux font appel aux MMT avec la même fréquence et pour les mêmes types de MMT. Dans l'ensemble, les spécialistes ne sont pas favorables à l'introduction de MMT spécifiques au genre et ont tendance à ne pas accorder de mesures en réponse à des besoins propres au genre. Seule la question de la conciliation entre la participation à une MMT et les tâches domestiques et familiales se pose plus fréquemment pour les femmes. En outre, les personnes cherchant à se réinsérer sur le marché du travail après une interruption de l'activité professionnelle prolongée (souvent pour des raisons familiales) ont souvent des besoins particuliers. L'étude n'a révélé aucun besoin d'agir immédiat. Néanmoins, les recommandations formulées mentionnent notamment l'examen de la flexibilité dans l'offre de MMT (par ex. des mesures à temps partiel).</p>	BSS Volkswirtschaftliche Beratung; Kompetenzzentrum für Diversity und Inklusion, Université de Saint-Gall	2021 – 2022	64 230
<p>Modification des pratiques de recrutement depuis l'introduction de l'obligation d'annoncer les postes vacants en 2022 (rapport en allemand)</p> <p>Cette étude analyse dans quelle mesure l'obligation d'annoncer les postes vacants a permis d'augmenter la transparence du marché du travail et dans quelle mesure les employeurs de Suisse sont fiables dans leur publication des postes à pourvoir. Elle est basée sur des sondages d'échantillons aléatoires amples et représentatifs d'entreprises et d'administrations publiques réalisés dans les années 2010, 2017 et 2021.</p> <p>Les analyses montrent que le marché du travail en Suisse est très transparent et que l'introduction de l'obligation d'annoncer a permis d'améliorer le niveau de transparence dans les professions soumises à celle-ci. Dans les professions qui présentent un taux de chômage élevé, plus de 90 % des emplois vacants étaient publiés sur des canaux accessibles au public.</p>	Stellenmarkt-Monitor Schweiz, Université de Zurich	2021 – 2022	88 745

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
<p>Effets de la crise liée au COVID-19 sur les différents groupes socio-économiques et rôle de la réduction de l'horaire de travail: l'exemple de la Suisse (rapport en allemand)</p> <p>Cette étude a permis de constater que la diminution du volume total de travail en Suisse pendant la première année de crise liée au COVID-19 a été moins marquée que dans les pays voisins et que dans la moyenne des pays de l'OCDE. En outre, la baisse du nombre total d'heures ouvrées a touché de manière moins inégale les différentes catégories de travailleurs. L'étude a également mis en lumière le fait que la réduction de l'horaire de travail pendant cette crise a contribué à la résilience du marché du travail suisse et a atténué la poussée du chômage. Selon les estimations de l'OCDE, la suppression temporaire du délai d'attente et l'extension du droit à l'indemnité en cas de RHT aux travailleurs temporaires ont joué un rôle crucial dans l'indemnisation des travailleurs jeunes et faiblement qualifiés.</p>	OCDE	2021 – 2022	55 000
<p>L'impact de la pandémie de COVID-19 sur le marché du travail et le rôle de l'assurance-chômage pendant la crise (rapport en allemand)</p> <p>Le marché du travail suisse a bien accusé le choc de la pandémie. Les prestations de l'assurance-chômage et du service public de l'emploi ont grandement contribué à éviter un bouleversement complet de la situation et à permettre une reprise économique rapide. Les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ont permis d'éviter les licenciements dans une très large mesure, mais pas totalement, pendant cette crise. Concernant les demandeurs d'emploi, des flux significatifs ont été observés des secteurs fortement touchés vers d'autres secteurs. Les offices régionaux de placement ont pu maintenir leur offre de conseil habituelle. L'octroi d'indemnités journalières supplémentaires a permis de réduire les arrivées en fin de droit et les réinscriptions de demandeurs d'emploi, sans entraîner d'effets indésirables majeurs.</p>	Université de Bâle	2022 – 2023	107 606

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Contact: Esther Grossenbacher

Projets en cours et achevés entre 2021 et 2024

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
<p>Suivi et compte rendu de la situation sociale des familles paysannes et des personnes actives dans l'agriculture</p> <p><i>Assurances et prestations sociales:</i> protection sociale et prestations sociales sur la base de la statistique des allocations familiales, de la statistique de l'aide sociale et de la statistique de l'AVS</p> <p><i>Conclusion:</i> le montant des allocations familiales dans l'agriculture versées en 2022 s'élevait à 86 millions de francs. En 2021, 577 dossiers de demande d'aide ont été déposés par des personnes actives dans l'agriculture et 997 personnes ont bénéficié du soutien de l'aide sociale. Le revenu annuel soumis à l'AVS des indépendants actifs dans l'agriculture s'élevait en 2019 à 77 900 francs.</p>	OFAS, OFS	2021, 2022, 2023 (2024 en planification)	
<p><i>Conditions de travail et de vie:</i> conditions de travail et de vie en comparaison avec le reste de la population</p> <p><i>Conclusion:</i> les conditions de travail et de vie des personnes actives dans l'agriculture sont caractérisées par des horaires de travail étendus et par un temps de présence élevé, en particulier chez les éleveurs. C'est dans le nombre de jours de vacances que se trouve la plus grande différence entre les hommes et les femmes travaillant dans l'agriculture et les groupes de comparaison. On constate</p>	OFS	2021, 2022 (2023 indisponible pour des raisons liées à la statistique, 2024 en	

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
également de grandes disparités entre hommes et femmes au niveau des heures de travail et du niveau de formation.		planification)	
<i>Enquête sur la qualité de vie</i> : impact de l'exercice d'une activité lucrative dans l'agriculture sur la qualité de vie, en comparaison avec celle du reste de la population <i>Conclusion</i> : la population agricole estime être sortie gagnante de la pandémie de COVID-19. Pour elle, la santé est le bien le plus précieux. On constate, à partir de 2013, une convergence de l'indice de la qualité de vie du groupe des agriculteurs et de celui du groupe de référence: l'écart entre les appréciations de la qualité de vie de la population paysanne et du groupe de référence a été le plus faible en 2021.	gfs-zürich	2021	54 000
<i>Les femmes dans l'agriculture</i> : étude nationale sur la situation économique et sociale, basée sur une enquête en ligne (778 femmes) et des entretiens de groupe (29 femmes) <i>Conclusion</i> : l'Office fédéral de l'agriculture réalise depuis 20 ans un monitoring de la situation sociale des familles paysannes. L'analyse de la situation et du rôle des femmes y occupe une place centrale. Après 2002 et 2012, l'étude «Les femmes dans l'agriculture en 2022» a examiné pour la troisième fois la situation et le rôle des femmes. Elle montre que le rôle des femmes dans l'agriculture est en mutation; les femmes prennent de l'importance sur le plan économique, leur couverture sociale s'est nettement améliorée et elles envisagent l'avenir avec optimisme.	gfs-zürich, AGRIDEA	2022	102 000
<i>Développer le conseil systémique</i> : compléter les services de conseil aux familles paysannes à l'aide des expériences tirées des offres existantes destinées aux familles en situation de détresse psychosociale <i>Conclusion</i> : en raison de l'augmentation des situations de crise chez les familles paysannes, les services de conseil sont de plus en plus souvent confrontés à des problématiques d'ordre psychosocial. Les résultats de cette étude mettent en lumière le besoin de matériel d'information, de mise en réseau et d'échange entre spécialistes, ainsi que la nécessité d'une collaboration intercantonale. L'enquête menée dans les trois cantons pilote BE (« Coaching »), FR (« Cellule AED ») et VD (« Sentinelle Vaud – Promotion de la Vie ») expose comment renforcer les compétences systémiques de conseil psychosocial aux familles paysannes.	Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL	Durée du projet: 2/2020 – 6/2022; publication: 2022	60 000
<i>Prévention du burn-out</i> : à l'aide d'un «Living Lab» (constitué de paysannes et paysans, de services de conseil et d'associations), identifier les besoins, évaluer l'offre et développer des méthodes de conseil par les pairs. <i>Conclusion</i> : la présence quasi ininterrompue à la ferme, la renonciation aux périodes de récupération et l'épuisement physique font partie du quotidien des agriculteurs, mais peuvent aussi marquer le début d'un burn-out. La stigmatisation des personnes concernées conduit souvent à leur isolement social et les pousse à passer sous silence leur charge de travail excessive. Il existe souvent une grande méfiance à l'égard des offres d'aide existantes. Les personnes concernées ne recherchent que très tardivement un soutien professionnel, elles auraient davantage confiance si les conseillers étaient «sur la même longueur d'onde» qu'elles et s'ils comprenaient leur mode de vie.	Haute école spécialisée de Suisse orientale	Durée du projet: 2/2021 – 7/2023; publication: 2023	140 000
<i>Santé</i> : forces et faiblesses de la santé des agriculteurs comparée à celle du reste de la population	OFS	Planifié pour 2024	15 000
<i>Personnel d'alpage motivé et fidèle</i> : avec ses quelque 7000 exploitations d'alpage, l'économie alpestre remplit d'importantes fonctions économiques, écologiques et de sauvegarde de la tradition. Ces exploitations ne pourraient toutefois pas fonctionner sans l'important personnel d'alpage qui soigne les animaux et les pâtures pendant la période d'estivage. Il est toutefois difficile de fidéliser le	HAFL / Société suisse d'économie alpestre (SSEA)	Durée du projet: 8/2023 – 7/2025	130 000 (2023/2024)

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
<p>personnel d'alpage sur plusieurs années. Ce projet de recherche a pour but d'analyser les conditions permettant de conserver le personnel d'alpage d'une année à l'autre afin de soutenir l'économie alpestre sur le long terme.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quels sont les facteurs économiques qui influencent la loyauté du personnel envers un alpage donné? • Quels sont les obstacles et les défis auxquels est confronté le personnel d'alpage souhaitant travailler plusieurs saisons consécutives sur un même ou sur différents alpages (en particulier ses possibilités d'emploi en hiver)? 			
Suivi dans le cadre des rapports sur les préoccupations de la société concernant l'agriculture			
<p><i>Opinion de la population sur l'agriculture (enquête UNIVOX):</i> perception des tâches et disposition de la population à soutenir l'agriculture, perception de l'attitude des agriculteurs, opinion sur l'agriculture suisse</p> <p><i>Conclusion:</i> l'enquête montre que la population a une image positive du monde agricole. En effet, neuf personnes sur dix estiment que les paysans s'efforcent de produire ce que les consommateurs souhaitent. Les personnes interrogées en 2022 estiment que les principales tâches de l'agriculture suisse consistent à garantir l'alimentation en période de crise, à produire des denrées alimentaires et assurer un élevage respectueux des animaux. La garantie de l'alimentation en temps de crise a pris beaucoup d'importance depuis la dernière étude menée en 2018. Par ailleurs, l'enquête montre que la majeure partie de la population souhaite une agriculture plus compétitive et produisant à moindre coût.</p> <p>Agroscope, le centre de compétence de la Confédération pour la recherche agronomique rattaché à l'OFAG a réalisé plusieurs projets, comme ceux sur la perception de la transition numérique par les agriculteurs, la durabilité sociale du monde agricole ainsi que sur les processus de transformation dans l'agriculture.</p>	gfs-zürich	2021	53 000

Le budget total de recherche de l'OFAG dans le domaine social de 2021 à 2024 s'élevait à environ **140 000 francs par an** (état en septembre 2023).

Projets prévus pour la période de 2025 à 2028

Projets de recherche prévus, problèmes ou questions stratégiques	Évent. en collaboration avec	Coût / budget (en francs)
Suivi dans le cadre des rapports sur la situation sociale des familles paysannes		
<i>Assurances et prestations sociales:</i> protection sociale et prestations sociales sur la base de la statistique de l'AVS, de la statistique des allocations familiales et de la statistique de l'aide sociale	OFAS, OFS	
<i>Conditions de travail et de vie:</i> conditions de travail et de vie, situation du logement et du ménage comparée à la situation du reste de la population	OFS	
<i>Enquête sur la qualité de vie:</i> impact de l'activité agricole sur la qualité de vie comparé à la situation du reste de la population	gfs-zürich	54 000
<i>Personnel d'alpage motivé et fidèle:</i> voir ci-dessus	HAFL / SSEA	40 000 (2025)
Suivi dans le cadre des rapports sur les préoccupations de la société concernant l'agriculture		
<i>Opinion de la population sur l'agriculture (enquête UNIVOX):</i> perception des tâches et disposition de la population à soutenir l'agriculture, perception de l'attitude des agriculteurs, opinion sur l'agriculture suisse	gfs-zürich	53 000

Projets de recherche prévus, problèmes ou questions stratégiques	Évén. en collaboration avec	Coût / budget (en francs)
La situation sociale de groupes sélectionnés de personnes ainsi que certaines problématiques sociales spécifiques feront l'objet de plusieurs autres études.		

Moyens financiers prévus pour la période de 2025 à 2028: environ **40 000 francs par an**

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Les deux acteurs principaux pour la recherche agronomique soutenue par l'OFAG sont Agroscope et l'institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL). Étant le centre de compétence de la Confédération rattaché à l'OFAG, Agroscope a comme but celui de promouvoir le développement d'une filière agroalimentaire durable et préserver l'environnement. Il rédige des programmes d'activité quadriennales en tant qu'orientation thématique et stratégique pour la recherche face aux défis majeurs de l'agriculture et la filière alimentaire. Parmi les objectifs du FiBL il y a la production des denrées alimentaires en quantité suffisante et de qualité, la préservation de l'environnement, la promotion de la biodiversité et l'entretiens de paysages attractifs. FiBL joue également un rôle majeur dans la recherche en agriculture biologique à l'échelle mondiale.

Collaboration nationale et internationale

L'OFAG collabore avec les autres offices fédéraux, en particulier avec OFEV, OSAV et ARE pour faire face aux défis communs (thèmes de recherche intersectoriels). En outre, l'OFAG mène un travail en réseau avec les institutions suisses (p.ex. hautes écoles, AGRIDEA), les institutions privées (prise en charge de mandats) et les praticiens. Au-delà des frontières, l'OFAG participe à la discussion sur la recherche agricole européenne (p. ex. partnerships).

Recherche sur la sociologie rurale

Les connaissances en matière de sociologie agricole fournissent de précieuses bases de décision pour la politique agricole et pour le développement de mesures de politique agricole. La manière dont l'agriculture est pratiquée est certes influencée avant tout par les conditions économiques générales ainsi que par les prescriptions et les incitations des pouvoirs publics. Mais ce sont aussi des facteurs sociaux tels que les attitudes, les valeurs et la quête de reconnaissance qui façonnent l'image que les agriculteurs ont d'eux-mêmes et, par conséquent, leurs actions.

À côté de la recherche technique, l'OFAG soutient également la recherche dans le domaine de la sociologie rurale, le social étant une partie fondamentale du changement et du développement durable. En effet, l'OFAG a financé près de dix projets dans le domaine de la sociologie rurale pour la période 2021-2024 et cinq projets qui continueront pour la période 2025-2028. Les thématiques traitées sont, entre autres, les femmes dans l'agriculture, la prévention du burn-out et l'appréciation de l'agriculture suisse par la population. L'office est prêt à attribuer des mandats de recherche sur ce thème d'importance capitale pour soutenir la transformation du système alimentaire.

Agroscope mène également différents projets sur des questions sociales dans le domaine de l'agriculture. La recherche sociologique d'Agroscope est menée par le groupe «Socio-économie» de Tänikon et se concentre aussi sur différentes facettes du travail agricole. Des

exemples de thématiques qui sont traités au sein du groupe de recherche sont les suivants: compréhension de la dimension sociale de la durabilité dans l'agriculture, évaluation de l'impact des technologies numériques sur le travail, l'économie et les questions sociales, ainsi que la charge de travail en tant qu'indicateur de la durabilité sociale pour les exploitations familiales.

Le FiBL s'engage de même dans cette thématique en particulier avec le groupe «Société & Innovation». Le groupe oriente ces questions de recherche principalement sur les trois axes principaux: (1) les systèmes alimentaires citadins et relations ville-campagne et les relations producteurs-consommateurs, (2) le développement des entreprises agricoles, des régions et espaces ruraux et des filières de création de valeur, et (3) le rôle des différents acteurs dans le développement et la mise en œuvre. Le FiBL intègre néanmoins la question de la société le plus possible dans ces démarches. Les connaissances et l'engagement de l'institut de recherche pour ce qui concerne la sociologie rurale se sont donc bien développées et ne se limitent pas au groupe cité précédemment.

Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Contact: Herbert Brunold

L'OFSP publie le montant alloué à ses projets de recherche sur la base de données [ARAMIS](#). Le plan directeur de recherche «Santé» 2025 – 2028 disponible sur le [site de l'OFSP](#) fournit plus d'information à ce sujet.

Secrétariat d'État aux migrations (SEM)

Contact: Lionel Kapff

Projets en cours et achevés entre 2021 et 2024

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
Étude préliminaire visant à analyser la future demande de main-d'œuvre étrangère sur le marché du travail suisse Télécharger le rapport de l'étude (en allemand)	Demografik, Bâle	Publication en 2021	20 000
Étude sur la prévention du suicide dans les centres fédéraux d'asile Télécharger le rapport de l'étude (en français)	CHUV et Unisanté, Lausanne	Publication en 2022	20 000
Étude sur le recours à l'aide sociale et sur l'incitation à l'exercice d'une activité lucrative chez les étrangers admis à titre provisoire et les réfugiés reconnus (projet en cours; publication prévue en fin de projet sur la page Recherche et évaluation du SEM: www.sem.admin.ch/recherche)	BSS Volkswirtschaftliche Beratung AG, Bâle	Publication prévue en 2024	120 000
Évaluation du projet pilote de mise en place de bureaux de signalement externes (projet en cours; publication prévue en fin de projet sur la page Recherche et évaluation du SEM: www.sem.admin.ch/recherche)	TC Team Consult SA, Genève	Publication prévue en 2024	120 000
Étude sur le nombre de naturalisations des étrangers (postulat 22.3397) (projet en cours; publication prévue en fin de projet sur la page Recherche et évaluation du SEM: www.sem.admin.ch/recherche)	Bureau d'études de politique du travail et de politique sociale BASS SA, Berne	Publication prévue en 2024/2025	175 000

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
Étude sur le bien de l'enfant dans le cadre du droit de l'asile et des étrangers (postulat 20.4421) (projet en cours; publication prévue en fin de projet sur la page Recherche et évaluation du SEM: www.sem.admin.ch/recherche)	Université de Zurich et Haute école zurichoise de sciences appliquées	Publication prévue en 2024/2025	140 000
Évaluation de l'hébergement de réfugiés par des particuliers en Suisse (postulat 23.3203) (projet en cours; publication prévue en fin de projet sur la page Recherche et évaluation du SEM: www.sem.admin.ch/recherche)	À déterminer	Publication prévue en 2024/2025	120 000

Le budget total de recherche du SEM dans le domaine social de 2021 à 2024 s'élevait à environ **100 000 francs par an** (état en septembre 2023).

Projets prévus pour la période de 2025 à 2028

Projets de recherche prévus, problèmes ou questions stratégiques	Évent. en collaboration avec	Coût / budget (en francs)
Problématique et défis de la politique migratoire, projet visé à l'art. 51, al. 2, let. e, en relation avec l'art. 51a, al. 2, de l'ordonnance 2 sur l'asile 2 (OA 2) (publication prévue en fin de projet sur la page Recherche et évaluation du SEM: www.sem.admin.ch/recherche)	(cf. remarques)	(cf. remarques)

Budget total de recherche pour la période de 2025 à 2028: **100 000 francs par an**

Remarques:

Aucun projet de recherche spécifique n'est prévu actuellement au SEM pour la période de 2025 à 2028. En vertu de son mandat légal (art. 51, al. 2, let. e, en relation avec l'art. 51a, al. 2, OA 2, RS 142.312), le SEM financera entièrement ou partiellement des projets menés par des institutions scientifiques, notamment dans les domaines de la détection précoce et de la régulation de mouvements incontrôlés de fuite ou de migration transfrontalières, de l'établissement de normes pour le traitement des requérants d'asile et des réfugiés, ainsi que dans celui de l'évaluation de la situation politique. Les projets de recherche ont notamment pour objectif de préparer des bases de décision pour la conception du droit et de la pratique en matière d'asile et de migration.»

Office fédéral du logement (OFL)

Contact: Marie Glaser

Projets en cours et achevés entre 2021 et 2024

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
Le sans-abrisme en Suisse: compréhension des phénomènes, politiques et stratégies des cantons et des communes Enquête menée sur mandat de l'Office fédéral du logement L'étude recommande (1) l'élaboration d'un cadre de référence partagé par tous les acteurs concernés en vue de clarifier la compréhension du problème, les tâches, les compétences et les responsabilités de chacun, (2) l'examen d'un système d'aide global qui relie les différents domaines politiques aux niveaux cantonal, régional et communal, (3) l'établissement d'une stratégie d'approvisionnement en logements et de mesures de soutien à	HES de la Suisse du Nord-Ouest, Haute école de travail social, Institut de planification sociale et de développement urbain	2020 – février 2022	78 150

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
l'accès au logement pour les personnes touchées par des processus d'exclusion sur le marché du logement, et (4) l'amélioration des données et la mise en place d'un monitoring pour les actions stratégiques futures aux trois niveaux de l'État Le sans-abrisme en Suisse			
En route vers l'autonomie: accès au logement pour personnes désavantagées sur le marché du logement Le bureau BASS a analysé, pour le compte de l'association Domicil, dans quelle mesure l'action de Domicil permet aux bénéficiaires de son aide de reprendre directement leur contrat de bail à loyer. Le rapport final montre que cette action est bénéfique et mérite d'être poursuivie. Étude sur les sorties de la responsabilité solidaire de la fondation Domicil (projet «Unterwegs in die Eigenständigkeit, [En route vers l'autonomie]», en allemand) (domicilwohnen.ch)	Fondation Domicil; Bureau BASS	2020 – 2021	30 000
Analyse des logements de transition à Renens L'étude poursuit les objectifs principaux de documenter l'offre de logement de transition de la Ville de Renens, de décrire et d'analyser les trajectoires résidentielles et les expériences des personnes qui ont recours à cette offre et finalement de mettre en perspective les formes de logements de transition développées par la Ville de Renens avec d'autres initiatives de même type. Cette étude est considérée par l'OFL comme un «projet de référence dans le domaine du logement», en raison de son caractère novateur (première étude comparative sur les logements de transition en Suisse), de son utilité pratique pour les élus et l'administration publique, ainsi que des efforts prévus en vue de faciliter le transfert des résultats.	Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)	2022 – 2024	17 500
L'habitat intergénérationnel sur le long terme Sur la base des résultats de la recherche, le projet vise à tirer des enseignements et des recommandations pratiques concernant l'habitat intergénérationnel et le logement adapté aux besoins des aînés à l'intention des acteurs publics, privés et associatifs, et à les communiquer largement. Rapport intermédiaire: ETH Wohnforum – ETH CASE Dokumentation Generationenwohnen.pdf Un film d'information destiné au grand public est également en cours de production.	ETH Wohnforum, Haute école spécialisée bernoise	2020 – 2024	50 000.- + 22 000 Film
Mise en œuvre de l'habitat intergénérationnel: promotion du modèle d'habitat avec la participation d'acteurs clés et de praticiens L'objectif de cette association est de mettre en place un réseau d'habitat intergénérationnel qui permettra de développer les contacts et l'échange d'expériences, de constituer un pôle d'expertise et de réaliser un travail d'information et de sensibilisation. Bericht-GeWo-f.pdf	Wohnbaugenossenschaften Schweiz und Förderverein Generationenwohnen Bern-Solothurn (association de promotion de l'habitat intergénérationnel Berne-Soleure)	2022 – 2023	15 000
Comment concilier propriété du logement et utilité publique? L'étude a pour but d'explorer des pistes en vue de promouvoir les logements en propriété à prix abordables, flexibles et avec une surface d'habitation réduite. Objectif de nombreux ménages, l'accession à la propriété est devenue plus difficile ces dernières années, y compris pour la classe moyenne. Dans ce contexte, il vaut la peine de réfléchir à de nouvelles solutions plus abordables et s'appuyant sur une notion de propriété plus flexible. Plus élevée dans les logements en propriété que dans les logements en location ou d'utilité publique, la surface par habitant doit elle aussi être repensée.	Institut für Wirtschaftsstudien Bâle (IWSB), Institut für Betriebs- und Regionalökonomie IBR Haute école spécialisée de Lucerne, Swisslegal	2021 – 2024	70 000

Projet de recherche / résultat	Évent. en collaboration avec	Durée / publication	Coût / budget (en francs)
<p>Les femmes baby-boomers vivant seules face à leurs dilemmes de logement: situations de logement, projets, choix et besoins</p> <p>Intention et objectifs du projet:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités d'autodétermination des FBBS dans leurs choix résidentiels, avant ou après leur sortie de l'activité professionnelle. • Étudier les stratégies résidentielles des FBBS à la lumière de leurs possibilités de choix et de leurs marges de fonctionnement • Renforcer la convergence entre les besoins et les attentes des FBBS en matière de logement au moment de la retraite et l'offre de logement projetée par les instances communales, dans différentes régions de Suisse. 	HES, HEIG, UNIL	2022 – 2024	70 000
<p>Coopérative régionale dans la vallée de Zermatt</p> <p>Les logements abordables sont rares dans la région de Zermatt; la population locale et les personnes actives dans la branche du tourisme peinent à trouver un logement à un prix raisonnable. En conséquence, la commune voisine de Täsch est confrontée à des problèmes de ségrégation et d'intégration. Pour y remédier, elles ont lancé, avec la commune de Randa, une initiative intitulée «Davantage de logements à prix abordables» pour gérer et exploiter les biens immobiliers existants afin de préserver le parc de résidences principales et d'améliorer l'accès à des logements abordables. Ce processus, qui s'est étalé sur plusieurs années, a abouti en juin 2022 à la fondation d'une coopérative portée par neuf institutions tant publiques que privées.</p> <p>Projets de référence sélectionnés</p>	Infraconsult	2018 – 2021	30 000

Le budget annuel de l'OFL pour la recherche dans le domaine du logement en lien avec la sécurité sociale s'élève à **environ 100 000 francs**.

Les éventuels nouveaux projets de recherche pour l'année à venir ne sont pas encore connus (nouveau programme de recherche à partir de 2024).

Projets prévus pour la période de 2025 à 2028

Projets de recherche prévus, problèmes ou questions stratégiques	Évent. en collaboration avec	Coût / budget (en francs)
<p>Le nouveau programme de recherche dans le domaine du logement pour la période de 2024 à 2027 est en cours d'élaboration. Le choix des thèmes de recherche est défini avec la participation de la Commission fédérale du logement et d'un groupe d'experts couvrant un large spectre de spécialités. Il n'est actuellement pas possible de savoir si la recherche sur le logement intégrera des questions de sécurité sociale ni sous quelle forme. L'accès à un logement abordable doit constituer un des volets thématiques.</p> <p>https://www.bwo.admin.ch/bwo/fr/home/wohnungspolitik/forschung/forschungsprogramm.html</p>	–	–

Le budget de recherche pour la période de 2025 à 2028 devrait *a minima* être du même ordre que celui de la période précédente, soit: **100 000 francs par an**.

Conclusions et défis liés à la sécurité sociale dans le volet thématique «Logements abordables» du programme de recherche de l'OFL pour la période de 2024 à 2027

Enjeux

Les logements abordables font de plus en plus défaut en Suisse, en particulier dans les zones urbanisées bien desservies. Entre 2015 et 2017, le cinquième de la population aux revenus les plus faibles a dû consacrer plus d'un tiers de ceux-ci au logement, contre un peu plus de 27 % en 1998. En comparaison, la part du logement dans les revenus du cinquième des ménages les plus favorisés a diminué de 30 % sur la même période, atteignant un peu plus de 10 % entre 2015 et 2017. Lorsque la part du logement par rapport au revenu est élevée, les personnes concernées peuvent plus difficilement satisfaire leurs autres besoins de base. Il peut en outre s'avérer difficile pour les pans de la population disposant de ressources modestes de trouver un logement adapté à leur situation. Les ménages appartenant à ce groupe sont évincés des zones attractives, où les logements sont rares et de plus en plus chers, ce qui ne manque pas de peser sur les structures sociales, sur la cohésion et sur la mixité dans les villes, les communes et les quartiers.

Ce problème pourrait se renforcer au cours des prochaines années en raison de la pénurie qui s'esquisse et pourrait s'étendre à des zones où la situation est pour l'instant relativement détendue. L'évolution de la pyramide des âges et l'immigration font entrevoir pour les prochaines années une croissance rapide de la demande de logements sur fond d'augmentation relativement faible de l'offre.

Des logements supplémentaires doivent voir le jour dans les zones déjà urbanisées pour empêcher le mitage, préserver les terres cultivées et limiter l'imperméabilisation des sols, comme le prévoit la loi sur l'aménagement du territoire. La mise en œuvre de l'urbanisation vers l'intérieur est souvent complexe et coûteuse et peut entraîner une perte de logements abordables, par exemple parce que d'anciens bâtiments sont démolis et remplacés par de nouveaux, plus grands mais aussi plus coûteux. De plus, les procédures de permis de construire pour le développement vers l'intérieur peuvent prendre beaucoup de temps et être très coûteuses. De plus, les rénovations énergétiques entraînent souvent des congés collectifs et une augmentation du prix du logement. Au cours des prochaines années, la Suisse devra donc essayer de gagner le pari de développer un habitat de qualité dans les villes pour disposer de suffisamment de logements. Il faudra par ailleurs rénover le parc d'habitations en tenant compte de la culture du bâti et des aspects sociaux et l'adapter aux conditions climatiques futures et aux prescriptions en matière de protection du climat, tout en veillant à éviter le plus possible la disparition de logements à loyers modérés et à pourvoir à la construction de nouveaux logements de qualité et abordables.

Objectifs

Le programme de recherche a pour visée d'analyser les actions de l'État qui permettraient de donner accès à davantage de logements abordables à de larges pans de la population. Il convient en outre de répondre à la question de l'attribution des logements mis à disposition suite à des incitations ou des mesures d'encouragement de l'État. S'agit-il de veiller à ce que les ménages qui ont le plus besoin d'un logement abordable en obtiennent un ou faut-il renoncer à toute règle en la matière, par exemple en vue de favoriser la mixité sociale? Et, si réglementation il y a, comment la concevoir au mieux?

Il s'agit en outre de réfléchir à la manière d'améliorer spécifiquement et de manière durable la situation des ménages défavorisés sur le marché du logement. On étudiera, en se fondant sur les travaux préparatoires effectués dans le cadre du Programme national de prévention de la pauvreté 2014 – 2018 et sur le monitoring 2030 de la pauvreté de l'OFS, quelles offres de conseils et d'information et quelles mesures d'aide au logement peuvent améliorer leur situation et lesquels de ces instruments devraient être développés. On s'intéressera également aux répercussions sur les personnes défavorisées et sur leurs vies d'un accès toujours plus difficile à des logements abordables adaptés à leurs besoins.

La recherche récente montre qu'il y a déjà des effets d'éviction sur le marché du logement et que les groupes les moins à l'aise financièrement doivent en particulier déménager vers des quartiers et des communes plus excentrés. Ils sont alors arrachés à leur milieu social et doivent, le cas échéant, parcourir de plus grandes distances jusqu'à leur travail. La rénovation du parc de logements et l'urbanisation vers l'intérieur peuvent accentuer ces effets. Il importe donc d'analyser la répartition géographique des logements abordables. Il s'agit en outre de déterminer comment se déroulent ces mouvements d'éviction, quelles sont leurs conséquences, comment les freiner et comment atténuer leur impact. Sur la base de résultats d'études préalables, on pourra par exemple analyser l'impact de ces mouvements sur les personnes concernées et leur quotidien, de même que leur effet sur les villes dont sont évincés les groupes les plus défavorisés et sur la manière dont les communes choisies par un grand nombre de ces nouveaux arrivants font face à cette question.

Il convient également, dans le cadre du programme de recherche, d'élaborer des modèles de logements abordables pour toutes les couches de la population, par exemple des modèles contribuant à l'offre de logements abordables par de nouvelles entités mixtes ou par des acteurs à but lucratif et examiner les possibilités de mise en œuvre et d'encouragement. Les questions économiques et techniques liées à la construction à prix avantageux sont également importantes: quelles sont les mesures de planification et de construction qui favorisent la construction à prix abordable? Comment maintenir les coûts de construction par mètre carré et par logement à un bas niveau, tant pour les nouvelles constructions que pour les rénovations (énergétiques)?

5.3 Collaboration avec le Fonds national suisse (FNS)

Une forme particulière de collaboration thématique a vu le jour avec le choix de la responsable du secteur Recherche et évaluation de l'OFAS comme observatrice fédérale pour le Programme national de recherche 80: [Covid-19 et société \(PNR 80\)](#). En collaboration avec une représentante de la Chancellerie fédérale, la responsable du secteur Recherche et évaluation accompagne le programme de recherche, tandis que des spécialistes de l'office intéressés par la thématique peuvent siéger dans le groupe d'accompagnement de certains projets de recherche. Les observatrices fédérales sont représentées dans le comité de pilotage du programme et assurent un transfert de connaissances coordonné au sein de l'administration fédérale. Jusqu'à présent, l'OFAS est directement représenté dans trois projets thématiquement pertinents, l'échange d'informations et le transfert de connaissances étant assurés par des conférences de recherche et des ateliers annuels. Cela permet une collaboration étroite avec les parties prenantes pertinentes pour le projet. En outre, des experts de l'administration fédérale peuvent soutenir les partenaires de projet dans la mise en œuvre des résultats de la recherche.

FNS 80: Covid-19 et société

Contact: Yvonne Rosteck, FNS

Le PNR 80 complète la perspective médicale du Programme national de recherche Covid-19 (PNR 78) par des analyses en sciences sociales des conséquences de Covid-19 dans la société. Il analyse les dimensions et les processus sociaux qui ont influencé le déroulement de la pandémie et ses conséquences à court, moyen et long terme. Il vise à fournir des orientations et des connaissances basées sur des preuves pour faire face à la pandémie Covid-19 et aux pandémies futures. Le budget total est de 14 millions de francs suisses, la synthèse et la clôture du programme sont prévues pour 2027.

Au total, [25 projets](#) seront financés, regroupés en [sept clusters de recherche](#): Sécurité sociale, Jeunesse et éducation, Famille et droit, Travail, Bien-être et cohésion, Gouvernance et économie, Discours public.

5.4 Coopération internationale

Des instituts d'étude étrangers participent aussi régulièrement à des recherches dans le domaine de la sécurité sociale en Suisse ou ont des activités spécifiques en lien avec ce domaine. Ainsi, des organisations internationales telles que l'OCDE, le Fonds monétaire international⁴⁵, le Centre européen de recherche en politique sociale⁴⁶ et l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS)⁴⁷ se penchent aussi sur des questions actuelles de politique sociale.

Organisation:	OCDE Acteur important de la recherche en matière de «prestations et questions sociales», l'OCDE publie de nombreux rapports sur un large éventail de thèmes sociaux.
Domaine: Bases générales et développement de la sécurité sociale Prévoyance vieillesse Invalidité et handicap Famille, générations et société	Thèmes (https://www.oecd.org/fr/social/): - Avenir du travail - Égalité femmes-hommes - Croissance inclusive - Mesurer le bien-être et le progrès - Prestations et salaires - Retraites - Croissance inclusive - Inégalités - Familles et enfants - Jeunes - Inégalités - Croissance inclusive - Logement
Collaboration avec l'OFAS: Participation financière à des projets de l'OCDE et échanges réguliers Étude PIAAC de l'OCDE: comparaison internationale des compétences de base des adultes (projet toujours en cours en février 2024) International Early Learning and Child Well-being Study (projet toujours en cours en février 2024)	

⁴⁵ Fonds monétaire international: <https://www.imf.org/external/french/index.htm>.

⁴⁶ Centre européen de recherche en politique sociale: <https://www.euro.centre.org/>.

⁴⁷ Association internationale de la sécurité sociale (AISS): <http://www.issa.int/fre/>.

Le **Centre européen de recherche en politique sociale**, à Vienne, repose sur la collaboration entre le gouvernement fédéral autrichien et les Nations unies. Ses tâches comprennent entre autres le développement de la recherche et la réalisation de projets. La Suisse, représentée par l'OFAS, est membre du centre et elle apporte ses conseils au sein du comité directeur, notamment en ce qui concerne la planification de la recherche. Les résultats des projets achevés et les premiers résultats des projets en cours sont présentés lors de l'assemblée annuelle des membres, et les nouveaux projets y sont discutés. Le tableau ci-dessous illustre les recoupements entre les piliers de recherche du centre et les domaines thématiques de la sécurité sociale.

Organisation:	Centre européen de recherche en politique sociale, Vienne
Domaine:	Thèmes (https://www.euro.centre.org/aboutus)
Bases générales et développement de la sécurité sociale	- Sécurité sociale (prestations et cotisations)
Famille, générations et société /Prévoyance vieillesse	- Vieillesse de la société
Invalidité et handicap	- Inclusion et intégration sociales
Assurance-maladie et accidents	- Soins de longue durée pour personnes âgées - Services de santé et analyse du système
Collaboration avec l'OFAS:	
-	

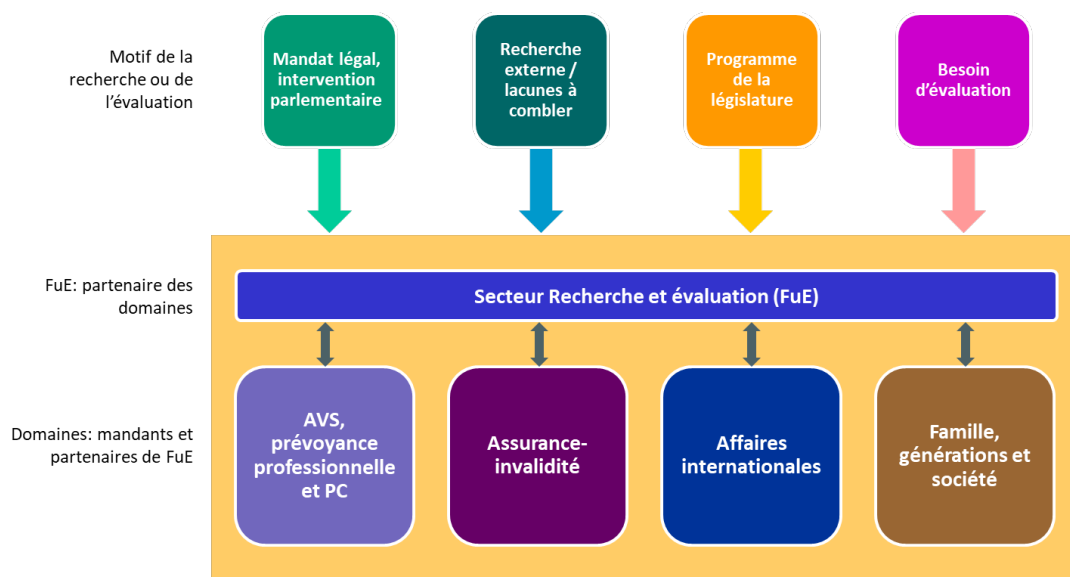
L'échange de connaissances et la coordination de projets ou la discussion de questions communes entre l'OFAS et les organisations internationales se font principalement à l'occasion de rencontres ou de séminaires d'experts.

6. ORGANISATION ET ASSURANCE QUALITÉ

6.1 Organisation interne

6.1.1. Fonction transversale dans l’office

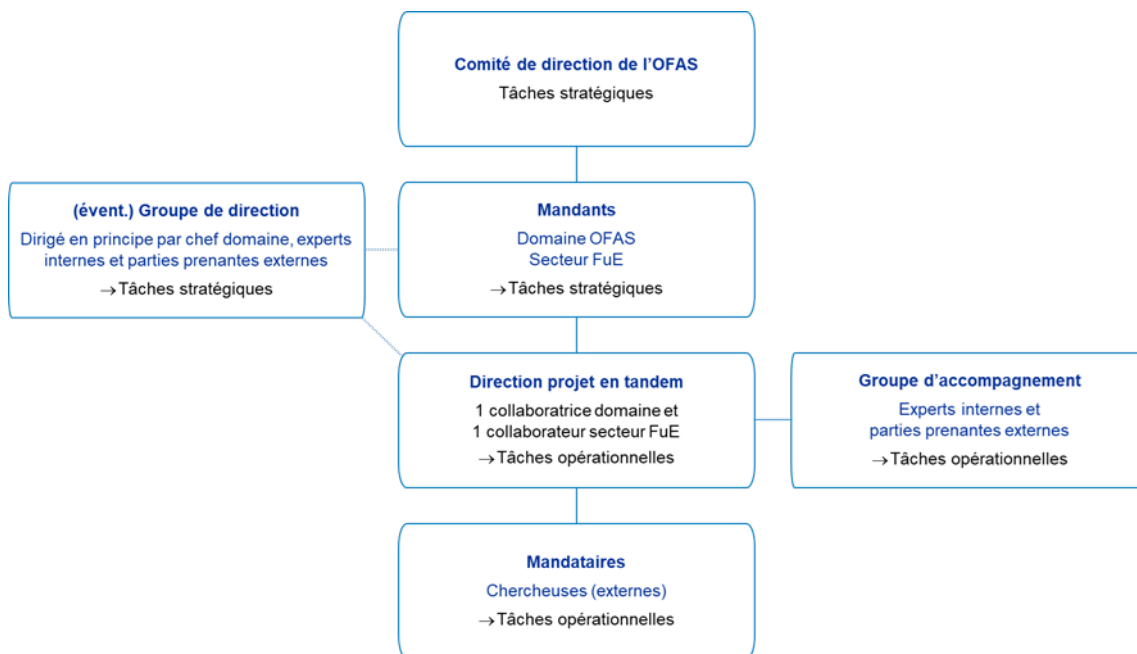
À l’OFAS, la recherche est gérée par le secteur Recherche et évaluation (FuE). Conjointement avec les domaines responsables des thématiques traitées, ce secteur lance des mandats de recherche et d’évaluation qui seront réalisés par des mandataires externes. Si le domaine définit les aspects touchant la matière du projet, FuE est responsable des aspects méthodologiques et de la gestion du mandat.



Graphique 8: La recherche à l’OFAS, fonction transversale du secteur Recherche et évaluation

6.1.2 Une assise solide pour les projets de recherche et d’évaluation

Pour chaque mandat, un tandem formé d’un représentant du domaine concerné et d’un collaborateur de FuE assume la responsabilité opérationnelle du projet. Il sollicite au besoin le soutien d’experts ou de spécialistes internes ou externes. Un groupe d’accompagnement l’épaulé sur toute la durée du projet. Il doit être formé de membres du personnel de l’OFAS disposant des connaissances professionnelles et méthodologiques requises, ainsi que d’acteurs extérieurs concernés (parties prenantes). Un niveau décisionnel supplémentaire, tel qu’un groupe de pilotage ou de direction, est requis pour les programmes de recherche ou d’évaluation planifiés sur plusieurs années ou faisant intervenir plusieurs offices ou départements. Il est présidé en règle générale par le membre concerné du comité de direction. Il importe que les personnes impliquées dans le projet reflètent les connaissances disponibles et valorisent aussi largement que possible les résultats de la recherche.



Graphique 9: Projet de recherche ou d'évaluation: organisation

Il existe pour chaque projet de recherche ou d'évaluation des jalons qui sont suivis et évalués d'un œil critique par les personnes impliquées. Celles-ci rédigent l'appel d'offres, évaluent les offres reçues, participent aux présentations et à l'heure des questions avec les soumissionnaires sélectionnés, formulent le contrat, examinent les rapports intermédiaires et reçoivent le rapport final. Le responsable du tandem présente, en accord avec le groupe d'accompagnement, des propositions aux mandants au sein du domaine et du secteur FuE, ou aux membres du groupe de direction. Il incombe aux organes stratégiques de clarifier les points problématiques ou les désaccords lorsque les prestations convenues contractuellement ne sont pas (ou ne peuvent pas être) fournies ou que leur qualité est insuffisante.

6.1.3 Financement

La planification des activités de recherche dépend directement des ressources prévues dans le processus annuel de définition du budget de l'OFAS. En règle générale, le budget de l'année précédente est repris, avec une augmentation de 1 %. Le chapitre 4 détaille les montants prévus pour la période de 2025 à 2028.

Le programme de recherche pluriannuel sur l'assurance-invalidité constitue une exception. Les travaux du quatrième programme de recherche de l'AI (PR4-AI) sont reconduits pour la période de 2023 à 2027. Ce programme fait partie des travaux permanents de l'OFAS (ACF du 1^{er} mai 2015); son budget annuel se situe entre 482 000 et 502 000 francs.

Plusieurs projets de recherche et d'évaluation sont également financés en vertu de lois spéciales, comme l'évaluation des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants, les mesures de protection de la jeunesse ou la Plateforme nationale de lutte contre la pauvreté, prévue pour six ans (2019 – 2024).

6.1.4 Planification continue

Les priorités de recherche définies sont concrétisées dans des programmes, des projets particuliers ou des mandats confiés à des experts. L'OFAS participe aussi à des projets de recherche d'autres offices, de hautes écoles et d'instituts de recherche publics ou privés. Le secteur FuE planifie l'année suivante, voire les années suivantes, dans le cadre du processus budgétaire ordinaire, sur la base des projets en cours ou annoncés par les domaines. En outre, il contrôle régulièrement la planification à court terme de l'année en cours et l'adapte le cas échéant. Il est fréquent en effet que le calendrier d'un projet se modifie jusqu'au démarrage de celui-ci ou durant son déroulement. C'est pourquoi FuE procède au cours du 2e semestre à une nouvelle évaluation de la situation et à une adaptation de la planification pour l'année en cours et, si nécessaire, pour la suivante. Il laisse à la planification suffisamment de souplesse pour qu'elle puisse, le cas échéant, intégrer des projets à réaliser à court terme. On sait par expérience que les fonds conservés pour ce genre de projets ne doivent pas être particulièrement importants en début d'année, car ces changements à court terme ont aussi pour effet de retarder d'autres projets, ce qui libère des fonds budgétés.

6.2. Assurance qualité et transfert de connaissances

6.2.1 Objectifs en matière d'assurance qualité

Le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration édicte des directives pour l'assurance qualité de la recherche de l'administration fédérale. Le plan directeur d'assurance qualité de la recherche de l'administration fédérale comprend les trois axes que sont le management de la recherche, les comptes rendus et le contrôle de l'efficacité. En outre, la planification stratégique, la transparence de la procédure d'adjudication, l'information sur les projets dans la base de données ARAMIS, la publication des résultats de recherche et le suivi de la recherche jouent un rôle capital. Les directives pour l'assurance qualité s'adressent principalement aux personnes qui, au sein des services fédéraux, sont directement impliquées dans la recherche visant l'accomplissement des tâches de l'administration. Les services fédéraux effectuant de la recherche sont tenus d'appliquer ces directives pour l'élaboration de leurs propres plans directeurs et directives en matière d'assurance qualité.

6.2.2 Assurance qualité des activités de recherche de l'OFAS

L'assurance qualité à l'OFAS se fonde sur les directives présentées plus haut. Le concept d'assurance qualité tel qu'il y est défini porte essentiellement sur les trois aspects suivants: la gestion de la recherche, les comptes rendus et l'évaluation de l'efficacité des activités de recherche. Ces trois aspects sont présentés brièvement ci-après, ainsi que la manière dont ils sont mis en œuvre à l'OFAS.

Le concept du comité interdépartemental divise l'**assurance qualité dans la gestion de la recherche** en cinq composantes:

- programmation stratégique;
- procédure transparente pour l'octroi des mandats;
- suivi de la recherche;
- mise à jour des informations sur les projets de recherche dans ARAMIS et

- publication des résultats obtenus.

À l'OFAS, la programmation stratégique est présentée dans le plan directeur de recherche, axé principalement sur les enjeux stratégiques du domaine de la sécurité sociale. Pour fixer durablement les quatre autres éléments de l'assurance qualité dans la gestion de la recherche, le secteur FuE a rédigé un «Manuel de la recherche» qui présente étape par étape sur quelles bases et de quelle manière les activités de recherche et d'évaluation doivent être menées à l'OFAS en collaboration avec les domaines. Une harmonisation poussée des processus et des instruments, ainsi qu'une description précise des responsabilités des acteurs impliqués, permettent de maintenir la qualité à un niveau élevé. La version électronique du manuel est accessible sur Intranet à tous les collaborateurs de l'office et peut au besoin être mise à jour rapidement, de façon à rendre immédiatement visibles les modifications apportées aux processus. Le secteur dispose en outre de nombreux modèles, listes de contrôle et instructions qui définissent des normes à caractère obligatoire facilitant la gestion de la recherche et des évaluations. Enfin, un index électronique permet d'accéder aisément à divers documents et sites Internet. **L'assurance qualité durant le déroulement du projet** est intégrée au processus de recherche dans son ensemble et est, de ce fait, institutionnalisée dans la gestion de la recherche. Le manuel de recherche présente en détail le déroulement du projet.

6.2.3 Assurance qualité dans l'utilisation des fonds

Afin de contrôler l'utilisation adéquate des fonds, le processus de recherche est également analysé dans le système de contrôle interne de l'OFAS afin d'identifier les risques potentiels. Il montre comment les anticiper et les éviter grâce à des étapes de processus appropriées. Tous les contrats sont saisis dans le système de gestion électronique des contrats (VM-Tool). Le contrat est créé dans le VM-Tool et les données de base de chaque contrat (données de base, partenaires, responsabilités, volume du contrat) ainsi que le statut actuel (mutations, clôture) sont saisis. Le VM-Tool est relié à ARAMIS et les paiements sont automatiquement repris par ARAMIS. Le service financier de l'OFAS, respectivement le domaine d'activité AI pour les projets PR-AI, effectuent un controlling via la gestion des contrats parallèlement à ARAMIS.

Le contrat écrit règle les modalités de la collaboration. Chaque étape (questionnaire, rapport intermédiaire, rapport d'état, etc.) qui déclenche un paiement est documentée par écrit pour les responsables du budget et dans Acta Nova, le système de gestion électronique des affaires de l'OFAS.

6.2.4 Transfert des connaissances

Une composante clé de l'assurance qualité dans les activités de recherche est le transfert systématique des connaissances, par exemple par la publication des rapports de recherche au format imprimé ou électronique. Ce transfert répond au principe de la transparence, tout en respectant la protection des données personnelles. L'OFAS a sa propre collection, intitulée «Aspects de la sécurité sociale», dans laquelle la plupart des rapports de recherche sont publiés sous forme imprimée⁴⁸. Depuis 2003, ces rapports sont aussi disponibles sous forme électronique et peuvent être téléchargés. Les travaux de fond, qui servent plutôt de base à de nouveaux ou à de plus vastes projets de recherche ou d'évaluation, sont rendus accessibles au public sur la même page, sous «Autres études». En général, le contrat prévoit déjà que les mandataires présentent au terme du projet les principaux résultats dans un article qui sera

⁴⁸ <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung/forschungspublikationen.html>.

publié dans la revue en ligne de l'OFAS «Sécurité sociale» (CHSS)⁴⁹. Les liens dans ARAMIS garantissent un accès simple et direct à tous les rapports et articles publiés. De plus, ARAMIS indique en général les principaux résultats du projet dans un bref résumé en quatre langues. Le transfert des connaissances au sein de l'office et de l'administration fédérale se fait sous la forme d'une séance d'information intitulée «**Forum Recherche & analyses fondamentales**» et organisée à intervalles réguliers. Cette séance permet de présenter aux intéressés le résultat d'importants travaux de recherche et d'en débattre ensemble.

L'assurance qualité dans la gestion de la recherche est complétée par des **objectifs de formation continue convenus chaque année** pour tous les collaborateurs du secteur FuE. Ceux-ci participent de façon ciblée à des colloques et recourent aux offres de formation continue proposées par les hautes écoles ou au sein de l'administration fédérale, étendant et approfondissant ainsi leurs compétences professionnelles pour le secteur et leurs connaissances en gestion de la recherche.

6.2.5 Rapports et comptes rendus

Ce n'est pas qu'au sein de l'office que la recherche financée par la Confédération doit trouver sa légitimation et que son adéquation, son efficacité et son efficacité doivent être démontrées. La présentation régulière de comptes rendus sous une forme appropriée est également inscrite dans les directives de la Confédération en matière d'assurance qualité. Les informations sur les recherches en cours doivent être mises à jour et les projets terminés être documentés. Les offices rédigent à cet effet des rapports annuels selon leurs propres procédures. On attend néanmoins d'eux qu'ils veillent à ce que les recherches menées sous leur responsabilité fassent au moins une fois par an l'objet d'un compte rendu sous une forme appropriée, indiquant en particulier comment les projets s'inscrivent dans le contexte de leurs priorités thématiques.

En réponse à ces diverses prescriptions, le secteur FuE rédige depuis 2008 un **rapport annuel** qui rend compte des projets de recherche et des évaluations achevés ou en cours, ainsi que de ses activités de transfert de connaissances⁵⁰. Remis sous forme imprimée aux domaines de l'office et aux institutions intéressées, ce rapport est aussi disponible sur le site Internet de l'OFAS.

Les directives en matière d'assurance qualité mentionnent encore deux autres formes de compte rendu: la **note d'information** annuelle adressée au Conseil fédéral, mentionnant les données clés de la recherche de l'administration fédérale, et les **fiches d'information** sur les données essentielles et les principaux résultats des recherches menées, à destination du public⁵¹.

L'OFAS est appelé en outre à rendre compte de ses activités de recherche dans les publications et les rapports suivants, également à un rythme annuel:

Évaluations de l'efficacité

La Chancellerie fédérale effectue chaque année deux enquêtes auprès des offices fédéraux sur les évaluations de l'efficacité au sens de l'art. 170 Cst. Leurs réponses sont prises en considération pour la rédaction des objectifs annuels et du rapport de gestion du Conseil fédéral.

⁴⁹ <https://securitesociale.ch/>.

⁵⁰ Rapports annuels Recherche et évaluation: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung.html>.

⁵¹ Fiche d'information sur l'unité de recherche «Sécurité sociale»: <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/publications-et-services/forschung.html>.

Statistique R-D de l'OFS

L'Office fédéral de la statistique (OFS) est chargé de relever les investissements faits en Suisse dans la recherche et le développement (R-D). Les dépenses consacrées aux activités de recherche de l'administration fédérale sont regroupées sur la base des données saisies dans ARAMIS. Pour cette statistique, les dépenses de personnel affectées à la recherche doivent être rassemblées une fois l'an au moyen d'un questionnaire, en plus des ressources financières saisies au fur et à mesure.

Rapport annuel sur les assurances sociales selon l'art. 76 LPGA

Ce rapport annuel présente le résultat des projets de recherche les plus importants de l'année sous revue.⁵²

Cette vue d'ensemble montre que le rapport sur les activités de recherche de l'OFAS a lieu six fois par an, dans des proportions et avec un degré de détail variables et à des destinataires majoritairement différents. En outre, l'équipe de direction du PR-AI rédige une à deux fois par an une newsletter à l'attention du Secrétariat général du DFI, contenant des informations sur les projets de recherche et d'évaluation en cours ou terminés. L'exigence de comptes rendus complets au sens de l'assurance qualité est ainsi respectée.

6.2.6 Évaluation des recherches menées

Le troisième aspect de l'assurance qualité a trait à l'obligation faite aux offices fédéraux **d'évaluer les activités de recherche menées sous leur responsabilité**. Cette évaluation comprend le contrôle du respect des directives en matière d'assurance qualité. Ces dernières définissent les exigences auxquelles doivent répondre les différentes formes d'évaluation ou d'autoévaluation des projets et des programmes de recherche, des mandats globaux donnés à des instituts de recherche, ainsi que des recherches menées dans le domaine politique concerné⁵³ La mise en œuvre de ces directives doit cependant demeurer appropriée et ajustée aux circonstances, tant sous l'angle du budget que du degré de planification, et rester dans un rapport coût/utilité équilibré.

Les activités de recherche de l'OFAS permettent à l'office d'assumer pleinement ses responsabilités en matière d'évaluation tout en tenant compte du principe de proportionnalité à tous les niveaux. Pour les projets de recherche de grande envergure, une évaluation ex ante est réalisée sous la forme d'une étude de faisabilité. Celle-ci examine surtout la disponibilité et la qualité des données nécessaires, l'adéquation de la méthode de recherche prévue et, le cas échéant, l'estimation des besoins requis pour réaliser le projet principal. Un autre élément de l'évaluation interne est intégré dans le processus de publication. La direction de l'OFAS donne le «bon à publier» au terme d'une procédure incluant l'évaluation du projet. Le tandem de recherche remet à la direction un rapport final qui comprend, outre le résumé des principaux résultats et un projet d'avant-propos, les informations suivantes:

- les questions posées et le mandat;
- le déroulement du projet;
- les principaux enseignements de la recherche du point de vue de l'OFAS;
- l'appréciation de la qualité et de la collaboration avec le mandataire;
- les conclusions (politiques) de la direction du domaine concerné.

⁵² <https://www.bsv.admin.ch/bsv/fr/home/assurances-sociales/ueberblick.html>.

⁵³ Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale 2014, p. 13 ss.

Pour les programmes pluriannuels de recherche, par exemple le PR-AI, un rapport synthétise généralement l'évaluation *ex post* du programme et de sa mise en œuvre, ainsi que les conclusions et les recommandations formulées. Le mandat, dans ce cas l'assurance-invalidité, y indique aussi explicitement comment il entend utiliser les résultats de la recherche. De plus, un système de pilotage est utilisé dans le cadre du PR-AI; pour les projets terminés, la mise en œuvre fait l'objet d'un examen et d'un contrôle réguliers (thèmes mis en œuvre, enseignements tirés, suite des travaux et compétence). Enfin, l'ordonnance de l'OFAS du 9 juin 2008 sur les projets pilotes favorisant la réadaptation au sens de l'art. 68^{quater} LAI⁵⁴ précise que les demandes de mise en œuvre doivent comporter un concept d'évaluation.

6.2.7 Conclusion

En résumé, on peut dire que les recherches menées sous la responsabilité de l'OFAS répondent déjà aux exigences formulées dans les directives en matière d'assurance qualité. Étant donné la nécessité de conserver un rapport coût/utilité équilibré, il n'est guère possible de développer encore l'assurance qualité, mais on veille au respect et à la mise en œuvre systématiques des mesures d'assurance qualité qui sous-tendent le plan directeur de recherche. Des **objectifs concrets** dans le cadre de l'assurance qualité prévoient le contrôle et la mise à jour des prescriptions de qualité formulées dans le Manuel de la recherche, ainsi que des modèles de contrats et d'appels d'offres.

⁵⁴ Ordonnance de l'OFAS sur les projets pilotes au sens de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité: [RS 831.201.7](#).

BIBLIOGRAPHIE

ATD Fourth World; University of Oxford (2019). *The hidden dimensions of poverty*. International participatory research led by ATD Fourth World and the University of Oxford. Pierrelaye: ATD Quart Monde.

Baer, Niklas; Frick, Ulrich; Besse, Christine; Cuonz, Neisa; Matt, Michael (2018). [Beruflich-soziale Eingliederung aus Perspektive von IV-Versicherten. Erfolgsfaktoren, Verlauf und Zufriedenheit](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 8/18. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Bannwart, Livia; Künzi, Kilian; Jäggi, Jolanda; Gajta, Patrik (2022). [Betreutes Wohnen – aktualisierte Grundlagen](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 1/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Bargain, Olivier; Immervoll, Herwig; Viitamäki, Heikki (2012). [No claim, no pain. Measuring the non-take-up of social assistance using register data](#). *The Journal of Economic Inequality* 10 (3), S. 375 – 395.

Baumgartner, Edgar; Hübscher, Robin; Oberholzer, Daniel; Widmer, Matthias; Margot-Cattin, Pierre; Froidevaux, Gaël (2023). [Subjektfinanzierung Finanzhilfen Art. 74 IVG](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 4/23. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Becker, Gary S. (1985). Human Capital, Effort, and the Sexual Division of Labor. *Journal of Labour Economics*, 3(1), S. 533 – 58.

Beyeler, Michelle; Hümbelin, Oliver; Korell, Ilona; Richard, Tina; Schuwey, Claudia (2021). [Auswirkungen der Corona-Pandemie auf Armut und sozioökonomische Ungleichheit](#). Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Beyeler, Michelle; Schuwey, Claudia; Kraus, Simonina (2020). *Sozialhilfe in Schweizer Städten. Die Kennzahlen 2019 im Vergleich*. Hg. v. Städteinitiative Sozialpolitik.

Bischof, Severin; Kaderli, Tabea; Liechti, Lena; Guggisberg, Jürg (2023). [Die wirtschaftliche Situation von Familien in der Schweiz. Die Bedeutung von Geburten sowie Trennungen und Scheidungen](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 1/23. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Bolliger, Christian; Champion, Cyrielle; Gerber, Michèle; Fritschi, Tobias; Neuenschwander, Peter; Kraus, Simonina; Luchsinger, Larissa; Steiner, Carmen (2020). [Auflagen zur Leistungsgewährung im Rahmen der Schadenminderungspflicht der Invalidenversicherung](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 1/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Braun-Dubler, Nils; Frei, Vera; Kaderli, Tabea; Roth, Florian (2022). [Wer geht wann in Rente? Ausgestaltung und Determinanten des Rentenübergangs](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 5/22.1. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Braun-Dubler, Nils; Kaderli, Tabea; Frei, Vera (2021). [Mobilisierung des Fachkräftepotentials der 58 – 70-Jährigen in der ICT](#). Berne: digitalswitzerland.

Braun-Dubler, Nils; Langhart, Manuel; Frei, Vera; Kaderli, Tabea; Albrecht, Martin; an der Heiden, Iris; Ochmann, Richard; Sander, Monika; Temizdemir, Ender; Graf, Susanne; Nitsche, Elena (2020). [Analyse der Preise und der Qualität in der Hörgeräteversorgung](#). Aspects de la

sécurité sociale. Rapport de recherche no 15/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Browning, Martin (1992). Children and Household Economic Behavior. *Journal of Economic Literature*, Sep., 1992, Vol. 30, No. 3, S. 1434 – 1475. Published by American Economic Association.

Buess, Michael; Vogel, Raphael (2022). [Le point de vue des employeurs sur l'AI et ses instruments](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 3/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

[Loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés \(LPtra\)](#). (FF 2020 5357).

Caneppele, Stefano; Burkhardt, Christine; Da Silva, Amandine; Jaccoud, Lachlan; Muhly, Fabian; Ribeiro, Sandra (2022). [Mesures de protection des enfants et des jeunes face aux cyber-délits sexuels](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 16/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Canonica, Alan; Margot-Cattin, Pierre; Stalder, René; Marina, Abbas; Froidevaux, Gaël (2022). [Unterstützung beim Wohnen zu Hause: Instrumente zur Bedarfsabklärung](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 11/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Chiapparini, Emanuela; Schuwey, Claudia; Beyeler, Michelle; Reynaud, Caroline; Guerry, Sophie; Blanchet, Nathalie; Lucas, Barbara (2020). [Modèle der Partizipation armutsbetroffener und -gefährdeter Personen in der Armutsbekämpfung und -prävention](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 7/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale (2014). [Assurance de la qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale. Directives](#). Berne: Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR.

Conseil fédéral (2024). [Message sur le programme de la législature 2023 – 2027 \(version provisoire\)](#).

Conseil fédéral (2020). [Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2021 à 2024](#). (BBI 2020 3577).

Conseil fédéral (2019). [Message relatif à la stabilisation de l'AVS \(AVS 21\)](#). (FF 2019 5979).

Duvoux, Nicolas; Papuchon, Adrien (2018). Qui se sent pauvre en France: Pauvreté subjective et insécurité sociale. *Revue française de sociologie*, vol. 59,(4), 607 – 647.

Ecoplan (2021). *Evaluation der Ausgaben für die soziale Sicherheit im Kanton Bern*. Berne: Ecoplan. [Unveröffentlichter Bericht]

Erhardt, Tamara; Häner, Mélanie; Schaltegger, Christoph A. (2023). *Tantalus curse? Multigenerational Persistence of Welfare Dependency in Switzerland?* (Working Paper). University of Lucerne, University of St. Gallen.

Favre, Sandro; Föllmi, Reto; Zweimüller, Josef (2023). [Migration und Sozialversicherungen. Eine Betrachtung der ersten Säule und der Familienzulagen](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 6/23. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Flamand-Lew, Emilie; Ankers, Neil; Ostrowski, Gaspard; Serdaly, Christine (2017). [Evaluation de l'accord paritaire genevois](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 6/17. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Fluder, Robert; Baumann, Hans; Farys, Rudolf (2023). *Immer mehr Reichtum für Wenige* In: Caritas Sozialalmanach 2023, Ungleichheit in der Schweiz (S. 61 – 84). Lucerne: Caritas Verlag.

Fluder, Robert; Hümbelin, Oliver; Luchsinger, Larissa; Richard, Tina (2020). *Ein Armutsmonitoring für die Schweiz: Modellvorhaben am Beispiel des Kantons Bern*. Hg. v. Caritas. Berner Fachhochschule.

Fluder, Robert; Oesch, Thomas (2020). [Vorsorgesituation der Selbstständigerwerbenden. Untersuchung anhand der Steuerdaten des Kantons Bern 2002 bis 2012](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 10/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Fonds national suisse (2022). [Programme pluriannuel 2025 – 2028](#) Berne: Fonds national suisse FNS.

Fonds national suisse (2019). [Programme pluriannuel 2021 – 2024](#). Berne: Fonds national suisse FNS.

Fournier, Marc; Kern, Olivier; Riesen, Stéphane; Scaillet, Olivier (2022). [Effets d'une longue période de faibles taux d'intérêt sur la prévoyance professionnelle](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 7/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Fritschi, Tobias; von Bergen, Matthias; Müller, Franziska; Bucher, Noëlle; Ostrowski, Gaspard; Kraus, Simonina; Luchsinger, Larissa (2019). [Bestandesaufnahme des Wohnangebots für Menschen mit Behinderungen](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 7/19. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Fuchs, Gesine; Abbas, Marina; Studer, Melanie; Koschmieder, Nikola; Pärli, Kurt; Meier, Anne; Blanchet, Nathalie; Ruch, Marion (2020). [Rechtsberatung und Rechtsschutz von Armutsbetroffenen in der Sozialhilfe](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 18/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Gabriel, Rainer; Koch, Uwe; Wanner, Philippe (2022). [Die wirtschaftliche Situation von Witwen, Witwern und Waisen](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 6/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

gfs.Bern (2023). [Credit Suisse Sorgenbarometer 2023: Sorgen um Kosten. Perspektivenwechsel in der Stimmbevölkerung der Schweiz](#). Berne: gfs.bern ag.

gfs.Bern (2022). [Credit Suisse Sorgenbarometer 2022. Helvetischer Alleingang oder europäische Allianz?](#). Berne: gfs.bern ag.

gfs.Bern (2021). [Credit Suisse Sorgenbarometer 2021. Die Pandemie in der zweiten Phase: Resilienz und Rückzug in individuelle Lebenswelten](#). Berne: gfs.bern ag.

Greppi, Spartaco; Avilés, Gregorio; Bigotta, Maurizio; Dif-Pradalier Maël (2017). [Évaluation du dispositif «Formazioni brevi»](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 10/17. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Guggisberg, Jürg; Bischof, Severin (2020a). [Entwicklung der Übertritte von der Invalidenversicherung in die Sozialhilfe. Analysen auf Basis der SHIVALV-Daten](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 8/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Guggisberg, Jürg; Bischof, Severin (2020b). [Evaluation Assistenzbeitrag 2012 bis 2019](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 16/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Guggisberg, Jürg; Liechti, Lena; Bischof, Severin (2020). [Die wirtschaftliche Situation von IV-Rentnerinnen und IV-Rentnern](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 14/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Guggisberg, Jürg; Liechti, Lena (2019). [Wirtschaftliche Verhältnisse der Bezügerinnen und Bezüger einer Rente aus der 1. Säule \(AHV/IV\) mit Anspruch auf eine Kinderzusatzrente](#). Rapport de recherche no 5/19. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Guggisberg, Jürg; Rudin, Melania; Bischof, Severin; Morger, Mario (2020). [Analyse der Vorsorgesituation von Selbstständigerwerbenden](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 9/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Häner, Mélanie (2022). *Intergenerational Social Mobility and Marriage Behavior in Switzerland* (Working Paper).

Häner, Mélanie; Salvi, Michele; Schaltegger, Christoph A. (2021). [Tax redistribution offset? Effect of marital choices on income inequality](#) (Working Paper No. 2021-10). University of St. Gallen.

Häner, Mélanie; Salvi, Michele; Schaltegger, Christoph A. (2022). [Marry into new or old money? The distributional impact of marital decisions from an intergenerational perspective](#) (Working Paper No. 2022-11). University of St. Gallen.

Heusser, Caroline; Stutz, Heidi; Egger, Theres (2023). [Bestandesaufnahme der Finanzhilfen des Bundes in der Kinder- und Jugendförderung und ihre Koordination auf Bundesebene](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 3/23. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Hobi, Lukas (2023). *Caught in the slough - Poverty persistence in Switzerland*. Bern University of Applied Sciences. <http://dx.doi.org/10.24451/arbor.21266>.

Hümbelin, Oliver; Farys, Rudolf; Jann, Ben; Lehmann, Olivier (2021a). Umverteilung über Steuern und Sozialleistungen in der Schweiz. *Social Change in Switzerland*, N°28. doi: [10.22019/SC-2021-00008](https://doi.org/10.22019/SC-2021-00008).

Hümbelin, Oliver, Farys, Rudolf; Richard, Tina; Jann, Ben ([Februar 2024] im Erscheinen). Cost of living and its impact on income inequality - An admin-data approach studying the Swiss case. *Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue Suisse de Sociologie = Swiss Journal of Sociology*.

Hümbelin, Oliver, Farys, Rudolf, Richard, Tina (2021b). *Ungleichheit und Steuern. Steuerdatenbasierte Einblicke in die redistributiven Effekte des Schweizer Steuersystems*. In: Guex, Sébastien; Hürlimann, Gisela; Leimgruber, Matthieu (Hg.). *Steuern und Ungleichheit*. Zurich: Chronos Verlag. 191 – 216. <http://dx.doi.org/10.24451/arbor.16155>.

Hümbelin, Oliver; Fluder, Robert; Lehmann, Olivier Tim (2023b). Geschlechterunterschiede bei Einkommen und Vermögen. *Zeitschrift Frauenfragen*, 2023, S. 14 – 23. Berne: Commission fédérale pour les questions féminines CFQF. <http://dx.doi.org/10.24451/arbor.20455>.

Hümbelin, Oliver; Fritschi, Tobias (2018). Pathways into and out of the Labor Market After Receiving Social Benefits: Cumulative Disadvantage or Life Course Risk? *The Sociological Quarterly* 59 (4), S. 627 – 654. <https://doi.org/10.1080/00380253.2018.1489207>.

- Hümbelin, Oliver; Hobi, Lukas; Fluder, Robert (2021c). [Rich Cities, Poor Countryside? Social Structure of the Poor and Poverty Risks in Urban and Rural Places in an Affluent Country. An Administrative Data based Analysis using Random Forest.](#) University of Bern Social Sciences Working Paper No. 40.
- Hümbelin, Oliver; Hobi, Lukas; Fluder, Robert (2022). Rich cities, poor countryside? Social structure of the poor and poverty risks in urban and rural places in an affluent country. *Local Economy*, 37(3), 169193, <https://doi.org/10.1177/02690942221104774>.
- Hümbelin, Oliver; Richard, Tina; Farys, Rudolf; Jann, Ben (2023a). *Lebenshaltungskosten und deren Auswirkungen auf die ökonomische Ungleichheit. Eine Verteilungsanalyse unter Einbezug von Administrativdaten.* University of Bern Social Sciences Working Paper No. 47. <http://dx.doi.org/10.24451/arbor.19810>.
- Hümbelin, Oliver (2019). Non-Take-Up of Social Assistance: Regional Differences and the Role of Social Norms. *Swiss Journal of Sociology* 45 (1), S. 7 – 33. DOI: 10.2478/sjs-2019-0002.
- Knittler, Käthe; Heuberger, Richard (2018). *Armut und Erwerbsarbeit – ein neuer Indikator.* Hg. v. Statistik Austria (Statistische Nachrichten, 3).
- Laubereau, Birgit; Müller, Franziska; Hanimann, Anina; Balthasar, Andreas (2018). [Ärztliche Aus-, Weiter- und Fortbildung der medizinischen Gutachterinnen und Gutachter.](#) Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 5/18. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Liesen, Christian; Krieger, Beate; Becker, Heidrun (2018). [Evaluation der Wirksamkeit der intensiven Frühinterventionsmethoden bei frühkindlichem Autismus.](#) Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 9/18. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Marti, Michael; Büchler, Simon; Frank, Julian; Hänni, Elvira; Manike, Katja; Mösch Payot, Peter (2020). [Innovative Geschäftsmodelle: Flexibilisierungsbedarf im Sozialversicherungsrecht.](#) Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 11/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Meier, Jonas (2023). *Multivariate Distribution Regression.* <https://jonasmeier.ch/wp-content/uploads/2023/01/JM-MDR.pdf>.
- Meuli, Nora; Knöpfel, Carlo (2021). [Ungleichheit im Alter, eine Analyse der finanziellen Spielräume älterer Menschen in der Schweiz.](#) Zurich: Seismo Verlag.
- Mey, Eva; Brüesch, Nina; Meier, Gisela; Vanini, Alina; Chimienti, Milena; Lucas, Barbara; Marques, Marta; Adili, Kushtrim (2022). [Förderung der Qualifizierung Erwachsener: armutsgefährdete und -betroffene Personen in ihren Lebenswelten erreichen.](#) Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 14/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Müller, André; Engel, Tanja; Marti, Michael; Spillmann, Corinne (2022). [Renteninitiative: Auswirkungen auf Arbeitsmarkt, GesOfficewirtschaft, ALV und Sozialhilfe.](#) Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 9/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Müller, André; Schoch, Tobias (2021). *Monitoring Prämienverbilligung: Umverteilung kantonaler IPV-Systeme auf Basis von WiSiER.* Berne: Ecoplan, Fachhochschule Nordwestschweiz. [Pour obtenir le rapport, veuillez-vous adresser à l'Office fédéral de la santé publique.]

- Müller de Menezes, Rahel; Chiapparini, Emanuela (2021). [*«Et si vous nous donniez la parole» – Tenir compte des savoirs d’expérience des personnes concernées*](#). Plateforme nationale contre la pauvreté. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Müller, Franziska; Prinzing, Oliver; Kaplan, Carolin; Stehlin, Carole; Krüger, Paula (2022). [*Evaluation der Zweckmässigkeit und Wirksamkeit der Massnahmen und Finanzhilfen gemäss Verordnung Kinderschutz/Kinderrechte*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 13/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Nef, Susanne; Gisiger, Jasmin; Frigo Charles, Olivia; Gertel, Ethan; Pizzera, Michele; Suppa, Anna; Streckeisen, Peter (2022). [*Politische Partizipationsformen und Motivation von Jugendlichen sich zu engagieren*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 15/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Neukomm, Sarah; Fontana, Marie-Christine (2018). [*Armutsmonitoring für die Schweiz: konzeptionelle Grundlagen*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 3/18. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Neukomm, Sarah (2023). [*Rapports cantonaux sur la pauvreté et la situation sociale*](#). Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- OECD (2022). [*Disability, Work and Inclusion: Mainstreaming in All Policies and Practices*](#). Paris: Publishing, OECD.
- OECD (2020). *Early Learning and Child Well-being: A Study of Five-year-Olds in England, Estonia, and the United States*. OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/3990407f-en>
- Office fédéral de la santé publique (2023). [*Plan directeur de recherche «Santé» 2025 – 2028*](#). Berne: Office fédéral de la santé publique.
- Office fédéral de la santé publique (2019). [*Plan directeur de recherche «Santé» 2021 – 2024*](#). Berne: Office fédéral de la santé publique.
- Office fédéral de la statistique (2023). *Armutsmessung unter Einbezug der Vermögen. Diskussion der methodischen Grundlagen*. Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2021). [*Protection sociale: Panorama 2020*](#). Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral de la statistique (2024). [*Programme pluriannuel de la statistique fédérale 2024 – 2027*](#). Neuchâtel: Office fédéral de la statistique.
- Office fédéral des assurances sociales (2020). [*Plan directeur de recherche 2021 – 2024 «Sécurité sociale»*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 6/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Office fédéral des assurances sociales (2024). [*Rapport annuel / Jahresbericht 2023*](#). Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Office fédéral des assurances sociales (2023). [*Rapport annuel / Jahresbericht 2022*](#). Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Office fédéral des assurances sociales (2022). [*Rapport annuel / Jahresbericht 2021*](#). Berne: Office fédéral des assurances sociales.
- Office fédéral des assurances sociales (2022). [*Rapport de synthèse du troisième programme de recherche AI \(2016 – 2022\)*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 12/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

- Office fédéral du logement (2020). [Recherche sur le logement 2020 – 2023. Programme de recherche de l'Office fédéral du logement](#). Berne: Office fédéral du logement.
- OPHI – Oxford Poverty and Human Development Initiative (2012). *Missing Dimensions of Poverty Data: A Proposal for Internationally Comparable Indicators of Agency and Empowerment*. Version updated: May 2012.
- [Ordonnance du 11 juin 2021 sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés \(OPtra\)](#). (RO 2021 376)
- Peters, Rudi (2022). [L'estimation du nombre de couples mariés pénalisés \(ou bonifiés\) par le mariage dans l'impôt fédéral direct](#). Administration fédérale des contributions AFC, Département fédéral des finances DFF.
- Ponthieux, Sophie (2018). *Gender and in-work poverty*. In: Henning Lohmann und Ive Marx (Hg.). Handbook on In-Work Poverty. Paperback edition. Cheltenham, UK: Edward Elgar Publishing, S. 70 – 88.
- Présidence du comité de pilotage FRT (2010). [Evaluation de la mise en œuvre des directives d'assurance qualité et de l'utilisation des résultats de la recherche de l'administration fédérale. Rapport final du comité de pilotage formation, recherche et technologie](#). Berne: Secrétariat d'État à l'éducation et à la recherche SER / Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT.
- Rudin, Melania; Stutz, Heidi; Liesch, Roman; Guggisberg, Jürg (2019). [Anreize sowie wirtschaftliche und gesellschaftliche Auswirkungen von Überbrückungsleistungen für ältere Arbeitslose \(gemäss Vorentwurf für ein Bundesgesetz\)](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 6/19. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Ruggiero, Roberta; Lätsch, David; Krüger, Paula; Nehme, Simon; Mitrovic, Tanja; Quehenberger, Julia (2023). [Institution indépendante de défense des droits de l'enfant en Suisse: état des lieux et actions à entreprendre](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 2/23. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Schaffner, Dorothee; Heeg, Rahel; Chamakalayil, Lalitha; Schmid, Magdalene (2022a). [Guide de développement des systèmes cantonaux de transition école – formation – marché du travail](#). Plateforme nationale contre la pauvreté. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Schaffner, Dorothee; Heeg, Rahel; Chamakalayil, Lalitha; Schmid, Magdalene (2022b). [Unterstützung von Jugendlichen und jungen Erwachsenen mit Mehrfachproblematiken an den Nahtstellen I und II](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 2/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Schmidlin, Sabina; Borer, Jonas; Allemann, Elisabeth; Clerc, Rebecca (2017). [Angebote am Übergang I für Jugendliche mit gesundheitlichen Einschränkungen](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 9/17. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Schmidlin, Sabina; Bühlmann, Eva; Muharremi Fitore; Kobelt, Emilienne; Champion, Cyrielle (2020). [Evaluation der Integrationsmassnahmen zur Vorbereitung auf die berufliche Eingliederung](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 17/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Schwab Cammarano, Stephanie; Stern, Susanne (2023). [Synthèse des études actuelles sur la qualification des adultes](#). Plateforme nationale contre la pauvreté. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

- Schwarz, Anna (2021). [*In-work poverty in the EU – A gendered Decomposition Analysis*](#). Momentum Kongress 2021.
- Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (2023). [*Monitoringbericht Forschungsinvestitionen zur Erfüllung der Aufgaben der Bundesverwaltung: Übersicht über die Ressourcen 2021 – 2024*](#). Berne: Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.
- Stahel, Lea; Jakoby, Nina (2021). [*Les enfants et les jeunes face aux discours de haine sexistes et anti-LGBTQI+ sur Internet: Bases scientifiques et contre-mesures*](#). Berne: Jeunes et médias. Plateforme nationale de la Confédération pour la promotion des compétences numériques.
- Steiner, Ilka; Littmann-Wernli, Sabina (2023). [*Die wirtschaftliche Situation der Alleinlebenden in der Schweiz*](#). Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Stern, Susanne; von Dach, Andrea; Fries, Sabine; Iten, Rolf; Gaspard, Ostrowski; Scherly, Lucien (2021). [*Financement de l'accueil institutionnel des enfants et tarifs parentaux*](#). Berne: Commission fédérale pour les questions familiales COFF.
- Stern, Susanne; von Dach, Andrea; Wick, Alina; Ostrowski, Gaspard; Scherly, Lucien (2022). [*Evaluation des aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants: effets des aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 8/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Stettler, Peter; Egger, Theres; Heusser, Caroline; Liechti, Lena (2020). [*Organisation de l'aide à la vieillesse dans les cantons*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 3/20. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Stettler, Peter; Jäggi, Jolanda; Heusser, Caroline; Gajta, Patrik; Stutz, Heidi (2023). [*Betreuung im Alter – Bedarf, Angebote und integrative Betreuungsmodelle*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 7/23. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Stutz, Heidi; Bischof, Severin (2021). [*Berechnung der Kosten für eine Elternzeit, gemäss EKFF-Modell 2018*](#). Berne: Commission fédérale pour les questions familiales COFF.
- Stutz, Heidi; Simoni, Heidi; Büchler, Andrea; Bischof, Severin; Degen, Muriel; Heusser, Caroline; Guggenbühl, Tanja (2022). [*Quand les parents ne vivent pas ensemble – Parentalité et quotidien des enfants*](#). Berne: Commission fédérale pour les questions familiales COFF.
- Tillmann, Robin; Kuhn, Ursina; Kühr, Judith; Thiévent, Romaric; Tabin, Jean-Pierre (2021). [*Effets de la pandémie de coronavirus et du semi-confinement sur les conditions de vie: une analyse de l'enquête «COVID-19» du Panel suisse de ménages selon les catégories de revenu*](#). Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Veyre, Aline; Lequet, Marie; Pestoni, Amélie; Kühr, Judith (2022). [*Soutien au logement à domicile: comparaison de modèles internationaux*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 10/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Walker, Philipp; Tanner, Anna; Steinmann, Sarina; Strahm, Svenja; Dini, Sarah; Jung, Rebecca (2021). [*Dienstleistungen für Familien. Systematik und Analyse der Begleit-, Beratungs- und Elternbildungsangebote*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 1/21. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.
- Wanner, Philippe; Gerber, Roxane (2022). [*La situation économique de la population en âge d'activité et à l'âge de la retraite*](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 4/22. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Wanner, Philippe (2019). [Préparation d'une base de données sur la situation économique des personnes en âge d'activité et à l'âge de la retraite \(WiSiER\)](#). Aspects de la sécurité sociale. Rapport de recherche no 4/19. Berne: Office fédéral des assurances sociales OFAS.

Wüthrich, Astrid (2023). Familles en mutation: des défis pour le fédéralisme. *Soziale Sicherheit CHSS*, 5 décembre 2023, <https://sozialesicherheit.ch/fr/familles-en-mutation-des-defis-pour-le-federalisme/> (consulté le 29.01.2024).

ANNEXE

A1. Définition de la recherche de l'administration fédérale

La recherche pratiquée et soutenue par l'administration fédérale, communément appelée «recherche de l'administration fédérale», est la recherche dont les résultats sont nécessaires à l'administration fédérale dans l'accomplissement de ses tâches ou qu'elle lance elle-même dans l'intérêt public. Elle permet par exemple de mettre en place les bases scientifiques nécessaires pour le développement et l'élaboration des différentes politiques sectorielles (chapitre A3), pour les travaux d'exécution dans le cadre des prescriptions légales, pour les travaux législatifs ou encore pour les réponses aux interventions parlementaires et leur exécution. La recherche de l'administration fédérale se situe donc à l'interface entre la recherche scientifique et la politique ou la pratique. Il s'agit d'une recherche qui introduit la dimension scientifique et technique dans la discussion politique et qui sert de base à la formulation des objectifs des différents domaines concernés. La recherche de l'administration fédérale peut inclure pratiquement tout le spectre de la recherche scientifique, de la recherche fondamentale au développement – par ex. dans le domaine de la mise en place d'installations pilotes ou de démonstration – en passant par la recherche appliquée. La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI, [RS 420.1](#)), en tant que loi-cadre⁵⁵, de même que les dispositions légales spécifiques qui l'accompagnent (voir chapitre A2) confèrent sa légitimité à la recherche de l'administration fédérale. S'inscrivant dans les stratégies élaborées par les services de la Confédération, la recherche inclut les mesures suivantes:

- l'attribution de *mandats de recherche* (recherche sous contrat);
- l'exploitation des établissements fédéraux de recherche (*recherche intramuros*);
- la réalisation de ses programmes de recherche propres, notamment en collaboration avec les établissements de recherche du domaine des hautes écoles, les institutions chargées d'encourager la recherche telles que le Fonds national suisse (FNS), Innosuisse ou d'autres organisations d'encouragement;
- les *subventions* versées aux établissements de recherche du domaine des hautes écoles pour l'exécution de leurs projets et de leurs programmes de recherche;
- les *subventions* que les services de la Confédération versent aux institutions et organisations internationales pour leurs projets et leurs programmes de recherche.

Ne font pas partie de la recherche de l'administration fédérale les subventions allouées à des organes de recherche en vertu de l'art. 4 LERI – à savoir les institutions chargées d'encourager la recherche (FNS, Académies), Innosuisse et les établissements de recherche du domaine des hautes écoles (domaine des EPF; hautes écoles et autres institutions du domaine des hautes écoles); les infrastructures et institutions de recherche et les centres de compétences technologiques visés à l'art. 15 LERI – et les contributions au financement structurel des institutions et organisations scientifiques internationales.

Dans la pratique, la recherche de l'administration fédérale repose sur les cinq principes que sont la légalité, l'adéquation, l'efficacité, la rentabilité et le respect des normes de qualité scientifiques. Les services de la Confédération qui effectuent eux-mêmes de la recherche, mandatent des tiers ou versent des subventions pour des activités de recherche assument la responsabilité principale pour la recherche de l'administration fédérale.

⁵⁵ Révision totale de la LERI du 14 décembre 2012.

A2. Mandat légal

Loi-cadre

L'engagement de la Confédération en faveur de la recherche et de l'encouragement de la recherche se fonde sur l'art. 64 Cst. ([RS 101](#)), où il est stipulé que la Confédération encourage la recherche scientifique et l'innovation et gère, crée ou reprend des centres de recherche. La [LERI](#) a été développée en tant que loi-cadre pour la recherche de l'administration fédérale: l'administration fédérale est un organe de recherche dans la mesure où elle utilise des moyens fournis par la Confédération pour les activités de recherche et d'innovation (art. 4, let. d). La Confédération encourage la recherche et l'innovation selon la LERI et en vertu de lois spéciales en pratiquant sa propre recherche, notamment en instituant et en gérant des établissements fédéraux de recherche (art. 7, al. 1, let. e). La finalité et les mesures de la recherche de l'administration (voir ci-dessus) ainsi que les directives, telles que celles qui concernent l'acquisition de fonds de tiers, sont présentées à l'art. 16. L'art. 17 règle la création d'établissements fédéraux de recherche. La coordination de la recherche de l'administration fédérale est une activité importante constitutive de celle-ci. À cette fin, le Conseil fédéral a institué un comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration, dont la tâche principale est de coordonner l'élaboration des programmes pluriannuels et d'édicter des directives en matière d'assurance de la qualité (art. 42). Les programmes pluriannuels spécifiques à la recherche de l'administration fédérale sont un instrument de coordination et de planification qui prend la forme de plans directeurs de recherche plurisectoriels, intégrant les priorités thématiques des hautes écoles, les programmes d'encouragement du FNS réalisés sous contrat pour le compte de la Confédération et les activités d'Innosuisse (art. 45).

Bases fournies par les lois spéciales

En dehors de la LERI, la recherche de l'administration fédérale est visée par plus de [55 dispositions de lois spéciales](#). La Confédération y formule d'une part des mandats directs d'évaluation, d'enquête ou de vérification que requièrent les travaux scientifiques correspondants. D'autre part, les dispositions de lois spéciales créent un cadre légal qui permet à la Confédération de soutenir la recherche dans des domaines spécifiques au moyen de contributions (subvention). Les principes d'encouragement visés par les dispositions de la loi sur les subventions (LSu) sont précisés dans les lois spéciales. Et même là où une base légale explicite fait défaut en matière de mandat de recherche, l'application du droit en vigueur nécessite souvent un savoir spécialisé devant être mis à jour par le biais de la recherche (par ex. lors de l'édiction de directives ou d'ordonnances). De ce fait, les obligations concernant la recherche font aussi souvent partie intégrante de la convention de prestations établie selon le nouveau modèle de gestion de l'administration fédérale (NMG) ou sont fixées dans des ordonnances sur l'organisation des départements valables pour plusieurs offices ou services.

Obligations découlant d'accords internationaux et de mandats parlementaires

Outre les dispositions prévues par les lois spéciales, plus de [90 traités, conventions ou accords d'adhésion](#) contiennent ou impliquent des obligations de recherche ou d'efforts nationaux de recherche dans les champs thématiques concernés. Toutefois, même pour les cas où les accords ne contiennent pas d'obligations explicites en ce sens, la recherche sur mandat est essentielle pour certains offices et services fédéraux pour assurer le maintien de contacts

nécessaires sur le plan international. La recherche de l'administration fédérale permet donc un échange fondé sur des connaissances spécialisées dégagées de ses propres observations scientifiques actuelles.

Le Parlement lui-même demande à l'administration, par voie d'initiatives, de motions, de postulats, d'interpellations ou de questions, de rédiger des projets législatifs et des rapports d'examen ainsi que de fournir des renseignements dont le traitement peut nécessiter des activités de recherche de l'administration fédérale.

A3. Coordination de la recherche de l'administration fédérale

Structuration de la recherche de l'administration fédérale en domaines politiques

La responsabilité générale pour la recherche de l'administration fédérale relève de la compétence des divers départements et offices fédéraux. Dans l'intérêt de la bonne coordination et coopération entre les services fédéraux, la recherche de l'administration fédérale est structurée en domaines politiques. Les domaines politiques requérant l'établissement d'une planification stratégique de la recherche (art. 45, al. 3, LERI) sont fixés par le Conseil fédéral dans le cadre du message sur l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (art. 46, al. 1, let. d, LERI). À cet effet, les services fédéraux concernés élaborent des plans directeurs de la recherche à quatre ans sous la direction d'un service fédéral responsable et avec le concours ciblé d'experts externes (en règle générale une commission ou un groupe d'accompagnement scientifique). L'élaboration des plans directeurs de la recherche se fonde sur les principes du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Ces plans directeurs de la recherche constituent des documents stratégiques clairs et complets. Ils servent de source d'information aux acteurs de la recherche intéressés ou concernés au sein et à l'extérieur de la Confédération et de manière générale aux pouvoirs publics; ils soutiennent la coordination de la recherche et constituent un instrument de planification et de légitimation des activités de recherche de la Confédération. Depuis la période FRI 2004 – 2007, des plans directeurs de la recherche sont établis pour les onze domaines politiques suivants: 1. Santé (sous la responsabilité de l'OFSP), 2. Sécurité sociale (OFAS), 3. Environnement (OFEV), 4. Agriculture (OFAG), 5. Énergie (OFEN), 6. Aménagement durable du territoire et mobilité (ARE), 7. Développement et coopération (DDC), 8. Politique de sécurité et de paix (S+T, OFPP, secrétariat général DFAE), 9. Formation professionnelle (SEFRI), 10. Sport et activité physique (OFSP) et 11. Transports et durabilité (OFROU).

Comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration

Siègent au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration les membres des directions des offices fédéraux dotés de leur propre recherche et de l'Administration fédérale des finances, de même que les représentants du FNS, d'Innosuisse et du Conseil des Écoles polytechniques fédérales (Conseil des EPF). Un membre de la direction du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) préside le comité. En vertu de la LERI, le comité interdépartemental de coordination de l'administration fédérale est notamment chargé de coordonner les plans directeurs de la recherche⁵⁶ et d'élaborer des directives concernant l'assurance de la qualité⁵⁷. Le comité assure en outre la coordination stratégique de la recherche de l'administration fédérale, apporte son soutien dans le travail de coordination requis par les thématiques importantes qui présentent un besoin de recherche dans plusieurs offices, sert de plateforme pour l'échange de bonnes pratiques relatives à l'assurance de la qualité, détermine chaque année le coût de la recherche et le cadre budgétaire de la recherche de l'administration fédérale sous la forme d'une publication⁵⁸, assume des tâches dans la sélection des programmes nationaux de recherche (PNR) et des pôles de recherche nationaux (PRN), assure la coordination entre la recherche de l'administration fédérale et les autres instruments de la recherche orientée et produit des évaluations sur des thèmes prioritaires en lien avec la recherche de l'administration fédérale.

Le pilotage interoffices et interdépartemental des ressources financières de la recherche de l'administration fédérale n'entre toutefois pas dans le domaine de tâches dévolues au comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration. Une recommandation correspondante de la Commission de gestion du Conseil national (CdG-N) visant le pilotage des ressources de la recherche effectuée par l'administration fédérale a été rejetée par le Conseil fédéral en 2006.⁵⁹ Ce pilotage relève en dernier lieu de la responsabilité du Parlement, qui l'exerce dans le processus d'approbation des crédits spécifiques des offices et l'assume aujourd'hui de façon efficace dans le cadre de ses décisions budgétaires annuelles.

Groupe de travail et secrétariat du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration

L'élaboration de documents de base, de directives et de rapports sur la recherche de l'administration fédérale et la préparation de séances et de décisions du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration incombent à un groupe de travail constitué de responsables de la recherche au sein des offices fédéraux concernés. Ce groupe de travail est dirigé par le secrétariat du comité, lequel est rattaché au SEFRI. Le secrétariat garantit quant à lui les flux d'information entre les représentants des offices fédéraux concernés et gère les affaires. Il est responsable du site Internet www.ressortforschung.admin.ch, qui fournit des informations succinctes sur les priorités de la recherche de l'administration fédérale dans les [domaines politiques](#), présente les plans directeurs actuels de recherche, indique les liens vers les pages Internet de la recherche des offices fédéraux et documente les [bases](#)

⁵⁶ «Principes pour l'élaboration des plans directeurs 2025 – 2028 en matière d'activités de recherche de l'administration fédérale dans les 11 domaines politiques», comité de coordination, octobre 2022.

⁵⁷ «[L'assurance qualité dans les activités de recherche de l'administration fédérale](#)», directives du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration fédérale, 26 mars 2014.

⁵⁸ Sont publiés chaque année: un rapport de suivi actualisé sur les investissements dans la recherche servant à l'accomplissement des tâches de l'administration fédérale, faits et chiffres (www.ressortforschung.admin.ch).

⁵⁹ FF 2007 803 (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2007/95/fr>).

[juridiques](#) de la recherche. Les pages du site Internet contiennent également des [fiches thématiques](#) standardisées et mises à jour chaque année par les offices responsables des domaines politiques respectifs. Ces fiches informent le public sur les réussites (*success stories*) de la recherche de l'administration fédérale et sur les ressources financières qui lui sont consacrées.

Banque de données ARAMIS

Le système d'information ARAMIS (www.aramis.admin.ch) contient des informations sur les projets de recherche et les évaluations que la Confédération réalise elle-même ou qu'elle finance. Les objectifs et les tâches du système sont décrits dans l'ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération ([RS 420.171](#)): (1) créer la transparence des flux financiers dans le domaine de la recherche et de l'innovation, (2) coordonner les contenus scientifiques des projets de recherche financés ou réalisés par la Confédération et (3) collecter les données nécessaires aux statistiques de l'Office fédéral de la statistique (OFS) dans le domaine «Recherche et développement de la Confédération», (4) planifier et piloter les activités dans le domaine de l'encouragement de la recherche et de l'innovation, (5) soutenir la gestion des projets.

Le système d'information fonctionne comme une simple application de banque de données où sont représentés tous les projets de recherche et l'ensemble des contrôles/évaluations de l'efficacité de l'administration fédérale (projets séparés ou groupés). ARAMIS, un des piliers de l'assurance qualité pour la recherche de l'administration fédérale, est logiquement inscrit dans les directives relatives à l'assurance qualité que le comité interdépartemental a édictées. Afin de soutenir la coordination et la planification de la recherche de l'administration fédérale et de garantir une utilisation efficace des ressources, des informations détaillées sur le type de recherche (recherche intramuros, mandats de recherche et contributions à la recherche), sur les mandataires et sur les dépenses des offices dans le cadre des plans directeurs de recherche sont produites tous les ans à partir de la base de données ARAMIS à l'intention du comité de coordination, lequel est ainsi informé de l'évolution et de l'affectation des ressources au sein des différents offices. Les données financières sont publiées chaque année sous la forme d'un rapport de suivi⁶⁰.

A4. Objectifs du comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration pour la période 2025 – 2028

Le comité interdépartemental de coordination de la recherche de l'administration poursuit les objectifs prioritaires suivants pendant la période 2025 – 2028:

(1) Le comité de coordination a adopté des principes pour la coordination de la procédure d'élaboration des plans directeurs de recherche pour les domaines politiques. Les plans directeurs de recherche servent d'instrument de planification aux offices fédéraux pour la période d'encouragement 2025 – 2028 et leur permettent de mener des activités de recherche conformément aux priorités fixées. En outre, les offices fédéraux ont élaboré dans un document commun un aperçu de la recherche de l'administration fédérale dans le cadre des travaux du comité de coordination en vue de la période FRI 2025 – 2028. Ce document contient une étude des principaux défis à venir et des champs d'action majeurs dans la perspective spécifique de la recherche de l'administration fédérale.

⁶⁰ FF 2007 803 (<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2007/95/fr>).

(2) Les thèmes de recherche plurisectoriels qui ont été identifiés et traités pour la période FRI 2021 – 2024, à savoir (1) Comportement durable, (2) *Sharing Society*, (3) Sécurité des données, (4) *Smart Regions*, (5) Santé et environnement, sont établis à long terme et les offices fédéraux concernés poursuivront de manière concertée leurs activités de recherche dans ces thèmes en fonction des besoins durant la période 2025 – 2028.

(3) Conformément à la décision du comité de coordination, les thématiques importantes qui présentent un besoin de recherche dans plusieurs offices seront abordées au sein du comité de coordination de manière proactive en vue de nourrir la discussion, la sensibilisation à ces thèmes et le soutien dans la coordination. Si nécessaire, des informations, des prises de position, des recommandations ou des demandes à l'intention du Conseil fédéral sont formulées dans le cadre des travaux du comité de coordination. À des fins de coordination, les appels d'offres planifiés ou déjà réalisés par la Confédération autour de thèmes importants sont périodiquement recensés et discutés au sein du comité de coordination.

(4) Afin de mieux prendre en compte les intérêts des offices fédéraux dans les programmes nationaux de recherche (PNR) en cours, le règlement des tâches et des fonctions attribuées aux représentants des offices fédéraux a été adapté au sein des comités de direction des PNR, notamment en ce qui concerne la participation des représentants à l'évaluation des esquisses et des demandes et l'utilisation et la communication de résultats de recherche majeurs dans l'administration fédérale. Les procédures qui ont fait leurs preuves seront maintenues pour la période 2025 – 2028, entre autres par des activités d'information correspondantes menées par les représentants des PNR au comité de coordination.

MENTIONS LÉGALES

Éditeur

Office fédéral des assurances sociales,
février 2024
Secteur Recherche et évaluation

Rédaction

Sabina Littmann-Wernli
Gabriela Felder
Malte Flachmeyer
Nadine Hoch
Gisela Hochuli
Anna Koukal
Bruno Nydegger Lory
Maria Ritter
Ilka Steiner
Laetitia Vigneron
Frédéric Widmer

Traduction

Service linguistique de l'OFAS

Contact

Sabina Littmann-Wernli, Dr ès sc. écon.,
responsable du secteur Recherche et
évaluation, OFAS
Courriel: sabina.littmann@bsv.admin.ch

Copyright

Office fédéral des assurances sociales,
CH-3003 Berne
Reproduction partielle autorisée par l'éditeur
– sauf pour l'usage commercial – à condition
que la source soit citée et qu'un exemplaire
soit remis à l'Office fédéral des assurances
sociales.

Diffusion

OFCL, Diffusion publications, CH-3003 Berne
www.publicationsfederales.admin.ch

N^{os} de commande

318.010.2/24F (version française)
318.010.2/24D (version allemande)